



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 152 N° 086
Le vendredi 13 février 2026

Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

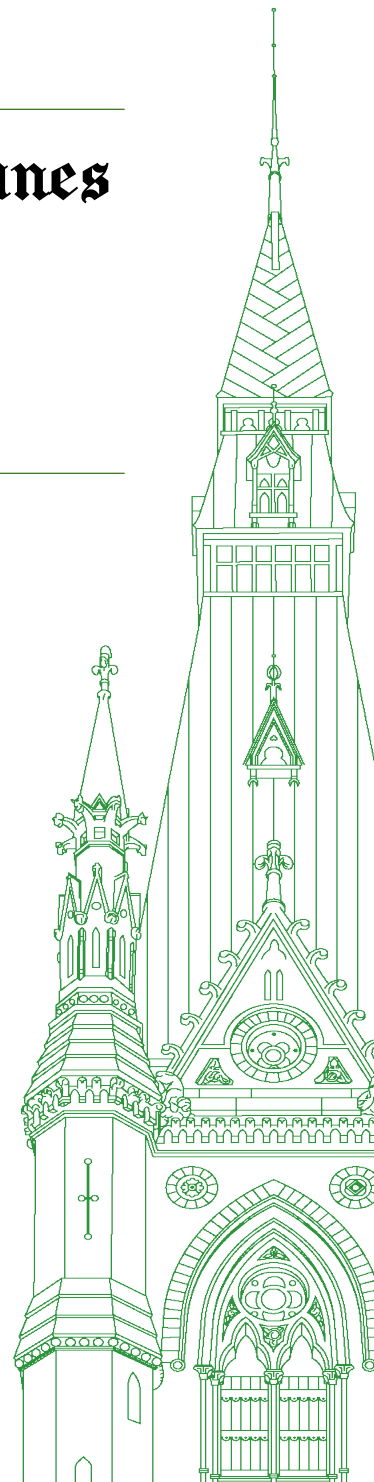


TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 février 2026

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

LOI SUR LES MESURES DE RÉFORME CONCERNANT LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION ET LA DÉTERMINATION DE LA PEINE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine), dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

• (1000)

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le vice-président adjoint (John Nater): Neuf motions d'amendement figurent au Feuilleton des avis pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-14.

[Français]

La motion n° 1 ne sera pas choisie par la présidence, car elle aurait pu être présentée en comité.

[Traduction]

Toutes les autres motions ont été examinées, et la présidence est convaincue qu'elles sont conformes aux lignes directrices concernant la sélection des motions d'amendement à l'étape du rapport énoncées dans l'annotation à l'article 76.1(5) du Règlement.

Les motions n°s 2 à 9 seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix selon les modalités que l'on peut consulter au Bureau.

[Français]

Je vais maintenant soumettre les motions n°s 2 à 9 à la Chambre.

[Traduction]

MOTIONS D'AMENDEMENT

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV), avec l'appui de la députée de Nunavut, propose:

Motion n° 2

Que le projet de loi C-14 soit modifié par suppression de l'article 43.

Motion n° 3

Que le projet de loi C-14, à l'article 58, soit modifié par substitution, aux lignes 34 et 35, page 28, de ce qui suit:

« criminel édictées par les articles 8, 9, 11, 37 et 40 ne s'appliquent qu'à l'égard des infractions »

Motion n° 4

Que le projet de loi C-14 soit modifié par suppression de l'article 70.

Motion n° 5

Que le projet de loi C-14 soit modifié par suppression de l'article 71.

Motion n° 6

Que le projet de loi C-14 soit modifié par suppression de l'article 72.

Motion n° 7

Que le projet de loi C-14 soit modifié par suppression de l'article 76.

Motion n° 8

Que le projet de loi C-14 soit modifié par suppression de l'article 77.

Motion n° 9

Que le projet de loi C-14, à l'article 78, soit modifié par substitution, à la ligne 26, page 36, de ce qui suit :

« édictées par les articles 60 à 62, 68, 73 et 74 »

Monsieur le Président, je voudrais simplement dire que je suis reconnaissante que les *[difficultés techniques]* aient été présentées, et que j'ai hâte de me prononcer à leur sujet. Malheureusement, je ne pourrai pas participer au débat aujourd'hui en raison de circonstances *[difficultés techniques]*.

Le vice-président adjoint (John Nater): Nous semblons avoir perdu les derniers mots de la députée.

Le député de Lanark—Frontenac invoque le Règlement.

Scott Reid: Monsieur le Président, je dois dire que je ne connais pas la réponse à cette question. Quelle est la pratique en ce qui concerne un député qui participe à distance, qui n'apparaît pas à l'écran et dont on n'entend que la voix? Est-il acceptable que cette personne participe au débat?

Le vice-président adjoint (John Nater): La décision établit que le visage de la personne doit être visible à l'écran. La caméra était allumée et on pouvait bel et bien voir la députée. Ce n'était peut-être pas le cas ici, à la Chambre, mais la députée était effectivement visible, et elle avait le bon casque d'écoute, ce qui est très important pour nos amis dans la cabine d'interprétation.

Le temps de parole de la députée est écoulé. Nous reprenons donc le débat avec la secrétaire d'État à la Lutte contre la criminalité.

• (1005)

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer fortement le projet de loi C-14 à l'étape du rapport et exhorter les députés à l'appuyer dans sa forme actuelle.

Ordres émanant du gouvernement

Ce projet de loi n'est pas abstrait; il est fondé sur ce que vivent les Canadiens dans leurs collectivités. Au cours des dernières années, nous avons entendu des appels à l'action cohérents et clairs de partout au pays. Les premiers ministres provinciaux, les maires, les chefs de police, les procureurs et les travailleurs de première ligne ont tous dit au Parlement que les crimes violents commis par des récidivistes ont une incidence réelle sur la sécurité publique et sur la confiance dans notre système de justice. Ils nous ont demandé d'agir de façon responsable et non de façon imprudente. Ils ont demandé des solutions pratiques, ciblées et susceptibles de changer les choses sur le terrain.

Nous avons écouté ces voix et nous leur avons répondu avec sérieux. Le projet de loi C-14 est l'aboutissement de cet exercice. Il vise à établir un équilibre et reconnaît que la sécurité publique et l'équité ne sont pas des valeurs qui s'opposent, mais des valeurs qui se complètent. Les Canadiens veulent un système de justice qui protège leurs droits et qui gère avec efficacité les comportements violents ou criminels graves lorsque ceux-ci se manifestent.

Le projet de loi C-14 renforcerait les règles de mise en liberté sous caution, il ciblerait les cas de récidives violentes et préciserait ceux où la détention doit être sérieusement envisagée. Il renforcerait aussi les peines pour les crimes graves qui minent la sécurité publique et la confiance dans le système. Il ferait tout cela tout en préservant le pouvoir discrétionnaire des juges et en respectant la Charte.

Cet équilibre délicat est l'une des raisons pour lesquelles ce projet de loi a reçu l'appui de nos partenaires provinciaux et municipaux. Il s'agit de têtes dirigeantes responsables de la sécurité des collectivités. Ce sont eux qui répondent aux appels des citoyens, qui soutiennent les services de police et qui travaillent avec les procureurs et les tribunaux. Ils nous ont toujours transmis le même message: il est nécessaire de mener une réforme ciblée, et ce, dès maintenant.

Au comité, les députés de tous les partis ont examiné en détail le projet de loi. Des amendements ont été proposés et débattus. Des fonctionnaires sont venus témoigner pour apporter leur expertise. Les amendements, quand ils amélioraient le projet de loi, ont été adoptés. Ce processus a permis de renforcer le projet de loi et de veiller à ce qu'il donne les résultats escomptés.

Le projet de loi dont nous sommes saisis à l'étape du rapport témoigne de cette collaboration et de ce travail. À ce stade-ci du processus législatif, nous nous retrouvons devant un choix important. Nous pouvons aller de l'avant avec un projet de loi qui a été soigneusement élaboré, étudié et amélioré, ou nous pouvons rouvrir et affaiblir des dispositions importantes qui sont au cœur de son objectif.

C'est le résultat qu'auraient les amendements qui ont été proposés à l'étape du rapport et dont nous sommes saisis. Certains amendements élimineraient ou affaibliraient des mesures pour lutter contre la récidive en matière d'infractions avec violence. D'autres annuleraient des mesures relatives à la détermination de la peine et à la mise en liberté sous caution, des mesures que des intervenants partout au pays nous ont dit être indispensables pour rétablir la confiance envers le système. D'autres encore viendraient défaire les compromis qui ont été négociés pendant l'étude en comité.

Ce n'est pas ce que les Canadiens attendent de nous. Les Canadiens nous ont demandé d'agir. Ils nous ont demandé d'intervenir pour améliorer la sécurité publique de façon responsable et durable.

Ils nous ont demandé de nous atteler à la tâche ardue de gouverner, pas de retarder ou d'affaiblir les mesures à la toute dernière étape.

Le projet de loi C-14 ne va pas trop loin. Il ne laisse pas l'idéologie prendre le pas sur le discernement. Il respecte les juges et l'indépendance des tribunaux, mais il reconnaît que le Parlement doit parfois formuler des directives plus claires lorsque l'expérience révèle la nécessité d'un encadrement plus étroit.

C'est précisément ce qui fait la pertinence du projet de loi. Son adoption enverrait un message clair: le cas des récidivistes violents sera pris au sérieux. Le projet de loi redonnerait du poids aux ordonnances judiciaires et offrirait de meilleurs moyens pour s'attaquer aux comportements criminels graves, sans compromettre l'équité ni la proportionnalité. Tout aussi important, son adoption montrerait que les gouvernements sont capables de travailler main dans la main, peu importe l'ordre de gouvernement ou l'allégeance politique, pour s'attaquer à des problèmes complexes. Le projet de loi s'appuie sur les observations des provinces, des territoires, des forces de l'ordre et des spécialistes. C'est la preuve que l'on peut avancer lorsque l'on se concentre sur les solutions plutôt que sur les slogans.

● (1010)

Diluer ce projet de loi à l'étape du rapport décrédibiliserait le travail qui s'est fait tout en créant de l'incertitude alors qu'il faut plus de clarté, ce qui enverrait un mauvais message aux groupes qui réclament que nous prenions les choses en main pour faire aboutir la démarche.

La sécurité publique n'est pas une question partisane, c'est une responsabilité partagée. Le projet de loi C-14 en témoigne. Il est pertinent, mesuré et adapté à ce que vivent les Canadiens. La Chambre a accompli un travail nécessaire dans ce dossier. Le moment est venu d'adopter le projet de loi.

J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C-14 à l'étape du rapport pour qu'il aille de l'avant afin que les réformes proposées changent véritablement la donne partout au pays.

Leslyn Lewis (Haldimand—Norfolk, PCC): Tout d'abord, monsieur le Président, je conviens que la sécurité publique n'est pas une question partisane, comme l'a si bien fait ressortir la députée dans son discours.

Je tiens à ramener ma collègue sur la question des peines minimales obligatoires pour les crimes les plus odieux. Nous savons que lorsque ces peines sont réduites, la population a l'impression que les juges appliquent la loi comme bon leur semble, en s'abstenant de sanctionner sévèrement les crimes les plus odieux. Quel message envoient-ils ainsi à la société?

De plus, étant donné qu'un grand nombre de peines minimales obligatoires ont été confirmées, la population pourrait considérer que les juges enlèvent ce faisant du poids à des choses nécessaires sur lesquelles les tribunaux se sont déjà prononcés. J'aimerais que ma collègue nous en dise davantage à ce sujet.

Ordres émanant du gouvernement

L'hon. Ruby Sahota: Monsieur le Président, le projet de loi C-14 n'enlèverait de poids à aucune peine minimale obligatoire. Cette question a fait l'objet d'un litige. Dans notre démocratie, il y a des institutions indépendantes comme le système judiciaire, notamment la Cour suprême, qui a contraint le Parlement à agir. Nous l'avons déjà fait lors d'une législature précédente, mais cela ne signifie pas qu'il n'y a plus de peines minimales obligatoires dans le Code criminel. Il y en a pour certains crimes donnés. Il y a des peines minimales obligatoires pour de nombreux crimes, mais ils ne sont pas visés par le projet de loi à l'étude.

Je me demande pourquoi la députée laisse entendre une telle chose, car je crois que c'est un peu trompeur et que cela pourrait amener les gens à penser que le projet de loi affaiblit en quelque sorte ces peines minimales obligatoires.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je suis heureux que la Chambre étudie le projet de loi C-14. J'ai d'ailleurs fait valoir en décembre dernier qu'il n'y avait aucune raison pour que le projet de loi C-14 ne soit pas adopté par la Chambre des communes et le Sénat avant la fin de l'année.

Lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre et les ministres ont présenté une plateforme axée sur la criminalité et les moyens de légiférer. La députée conservatrice vient de faire référence aux peines minimales obligatoires. Le projet de loi C-16 rétablit des peines minimales obligatoires.

La députée pourrait-elle nous faire part de ses réflexions sur le train de mesures législatives en matière de criminalité que nous avons présenté, conformément à notre programme électoral? L'observation systématique exercée par le Parti conservateur a suscité beaucoup de frustration. Il est temps que nous adoptions non seulement le projet de loi C-14, mais aussi des mesures législatives dans d'autres domaines.

L'hon. Ruby Sahota: Monsieur le Président, le député soulève un très bon point. Le projet de loi C-16, qui est actuellement à l'étude par le comité, rétablit les peines minimales obligatoires dans les affaires d'agression sexuelle. Quand la sécurité des enfants est en jeu, il est primordial de modifier nos systèmes de manière à l'assurer. C'est l'un des objectifs du projet de loi C-16.

Il est extrêmement important de savoir que ce projet de loi porte sur la lutte contre les réseaux organisés de vol de voitures, l'introduction par effraction dans une maison, la traite des personnes et l'entrée illégale de personnes au Canada, les voies de fait, les agressions sexuelles, l'extorsion avec violence et bien d'autres infractions, y compris dans des commerces de détail, et c'est sans oublier les récidivistes violents. Il faut absolument régler ces problèmes en adoptant le projet de loi à la Chambre.

• (1015)

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, la Chambre est saisie d'une autre mesure législative, le projet de loi C-2, qui porte sur l'accès légal. On parle abondamment de l'importance de lutter contre l'extorsion. Je considère que le projet de loi C-2 contient des dispositions très efficaces qui nous permettraient d'autoriser l'accès légal, ce qui donnerait davantage d'outils à nos organismes chargés de l'application de la loi.

Je me demande pourquoi, selon la ministre, il est aussi crucial de ne pas oublier le projet de loi C-2 et d'adopter celui-ci.

L'hon. Ruby Sahota: Monsieur le Président, c'est on ne peut plus crucial et c'est pourquoi nous avons présenté ce projet de loi, en juin. Il est très décevant de constater que les partis de l'opposition n'ont manifesté aucune coopération. Nous nous serions attendus à une certaine coopération de la part des conservateurs, en particulier, qui prétendent être le parti de la loi et de l'ordre. Pourtant, ils ne donnent pas aux services de police les outils qu'il leur faut pour lutter contre la criminalité moderne. C'est extrêmement important lorsqu'il s'agit des cas d'exploitation des enfants, de sextorsion et d'extorsion qui se produisent partout au Canada.

Jonathan Rowe (Terra Nova—Les Péninsules, PCC): Monsieur le Président, l'année dernière, lorsque j'ai remporté l'investiture conservatrice, j'ai eu une conversation intéressante avec Ches Crosbie. M. Crosbie m'a posé une question difficile. Il m'a demandé lequel des quatre piliers du programme conservateur était, à mon avis, le plus important pour mes concitoyens. J'ai pris un moment pour y réfléchir en long et en large. Abolir la taxe, faire échec au crime, construire des logements et redresser le budget sont tous des enjeux très importants, mais dans ma circonscription rurale de Terre-Neuve, où les gens doivent parcourir de longues distances pour travailler, conduire de gros véhicules utilitaires sport pour braver nos routes en mauvais état et utiliser des camionnettes pour accomplir leurs tâches quotidiennes, je me suis dit que l'abolition de la taxe serait probablement la priorité. Mon Dieu que j'avais tort.

Il ne m'a pas fallu beaucoup de temps pour me rendre compte que la lutte contre la criminalité était l'un des plus grands enjeux des régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador. Bien que ces régions ne soient pas aux prises avec une vague d'extorsion comme de nombreux autres endroits au Canada, les familles, les gens et les propriétaires d'entreprise y vivent dans la peur. Au cours de l'été, des collectivités au nord de la baie de la Conception ont été ravagées par des feux de forêt. Des familles, des retraités et des habitants de toute la côte ont dû quitter leur domicile et trouver un endroit où rester. Malheureusement, beaucoup d'entre eux ne sont pas rentrés chez eux parce qu'ils ont perdu leur maison.

Cependant, ce n'était pas le premier incendie auquel la collectivité avait dû faire face. C'était le 13^e en moins de trois mois. Nombre de résidents de cette collectivité avaient déjà évoqué la possibilité que l'incendie soit de nature criminelle. Malheureusement, rien n'a été fait à cet égard. On m'a raconté que, même pendant les incendies, des gens entraient furtivement dans les zones évacuées et s'introduisaient par effraction dans des maisons. C'est incroyable; certains ont le culot de voler des gens qui sont déjà durement éprouvés.

Aujourd'hui, même pendant que la collectivité tente de se rétablir, la criminalité est endémique. On m'a rapporté de nombreux vols de madriers et d'outils. Cela se produit régulièrement. On ne parle pas d'incidents isolés, mais de vols qui se produisent à répétition. Il y a des gens de la région qui m'appellent et m'implorant de faire quelque chose, ou plutôt qui implorent les parlementaires de travailler ensemble afin de résoudre ce problème. Ils veulent non seulement qu'on renforce les services de police, mais aussi qu'on réforme davantage la mise en liberté sous caution. Même les Canadiens ordinaires savent que tous ces crimes sont commis à répétition par les mêmes personnes et que le cœur du problème se trouve dans le système de justice. Ils ont désespérément besoin de changement. Ils ont même pris l'initiative de faire circuler des pétitions pour demander du changement, et j'aurai d'ailleurs le plaisir d'en présenter une ici, à la Chambre des communes, à une date ultérieure.

Ordres émanant du gouvernement

Les gens qui vivent à l'autre bout de ma circonscription ont le même problème. La municipalité de Carmanville m'a invité à un événement régional où des gens des localités voisines ont exprimé de vives inquiétudes au sujet de la criminalité qui sévit dans la région. Des parents présents à cette rencontre m'ont dit qu'ils hésitaient à laisser leurs enfants se rendre à pied jusqu'à la maison d'un ami située à proximité, parce qu'avec la quantité excessive de drogues dans la région, de plus en plus de conducteurs prennent le volant avec les facultés affaiblies.

Ce qui aggrave encore la situation, c'est que la municipalité de Carmanville et toute la région se sentent complètement abandonnées. Leur poste de police est vide. Le poste de police et trois logements de la GRC sont entretenus et chauffés, mais complètement vides. Franchement, Carmanville et les localités environnantes sont abandonnées. Au cours de la décennie perdue à cause des libéraux, le poste de police s'est complètement vidé de son personnel, mais pourquoi? Pourquoi est-il si difficile pour le gouvernement de trouver des policiers?

Un thème ressort quand je m'entretiens avec des agents: la criminalité augmente, mais le moral est à la baisse. Les policiers sont tellement exaspérés par le système de justice et la nécessité de jouer constamment au chat et à la souris qu'ils prennent leur retraite dès qu'ils le peuvent, impatients de quitter le service. Souvent, ils sont même obligés de prendre un congé de maladie en raison de la pression que ce cycle de criminalité fait peser sur leur santé mentale. Imaginons ces gens qui se lèvent tous les jours, revêtent un uniforme et mettent leur arme dans son étui sans savoir s'ils rentreront chez eux le soir pour revoir leur famille. Ils risquent leur vie et les criminels qu'ils attrapent reçoivent simplement une tape sur les doigts et un passe-droit pour éviter la prison.

Cette augmentation massive de la criminalité a même changé le tissu de notre culture terre-neuvienne. En effet, même dans les localités les plus sûres, les gens ferment leur porte à clé, non seulement la nuit, mais aussi le jour, quand ils sont chez eux. Cette pratique n'était pas inexistante il y a 10 ans, mais, à certains endroits, il était parfois considéré comme impoli et peu amical d'agir de la sorte.

• (1020)

Les parents craignent de plus en plus de laisser leurs enfants jouer dans les parcs et terrains de jeux de leur quartier. Les traditions culturelles telles que le « mummering » et même la collecte de bonbons à l'Halloween s'érodent rapidement à mesure que les risques augmentent. Les gens qui ont des chalets quittent leur propriété sans savoir ce qu'ils trouveront à leur retour, tant les cambriolages sont devenus monnaie courante. Tout cela est dû à 10 ans de politiques libérales infructueuses.

En entendant parler de l'augmentation du taux de criminalité et des crimes violents, j'ai toujours pensé que c'était un signe des temps, que le monde était rendu comme ça. Je me disais que cette hausse de la criminalité était simplement le reflet de notre société. Une fois arrivé à Ottawa, j'ai appris ce qui était réellement à l'origine de ce changement. Il ne s'est pas produit par hasard ni à cause de ce qu'on montre à la télévision. Il s'est produit parce que le gouvernement libéral a introduit le principe de retenue.

Ce principe donnait aux juges, qui président des milliers de mandes de mise en liberté sous caution, la consigne de libérer les criminels accusés à la première occasion et avec les restrictions les moins contraignantes possibles. Les conservateurs estiment que c'est là le cœur du problème. Malheureusement, les libéraux ont dé-

cidé de conserver le libellé relatif au principe de la retenue dans le projet de loi, dans la lignée de leur mentalité laxiste à l'égard de la criminalité et de la tolérance envers les voyous.

De plus, le projet de loi n'est pas assez sévère en ce qui concerne les ordonnances de sursis. Les criminels impliqués dans des vols qualifiés ou dans des infractions liées aux armes à feu et au trafic d'armes ont toujours accès à l'assignation à résidence. Quand je fais du porte-à-porte et que je participe à des rencontres dans ma circonscription, les gens me disent constamment qu'ils en ont par-dessus la tête que des criminels ne reçoivent qu'une petite tape sur les doigts après avoir été arrêtés. Il y a même une blague à cet égard: on dit que les criminels rentrent chez eux avant même que les policiers terminent leur quart de travail. La criminalité ne devrait pas faire l'objet d'une blague. Il faut s'y attaquer sérieusement.

Premièrement, il faut se débarrasser de l'idée voulant que les criminels doivent recevoir la peine la moins sévère prévue par la loi. Si les juges, les tribunaux et les procureurs estiment que les criminels méritent une peine plus longue, ils devraient la leur imposer. Les conservateurs veulent abroger le principe de la retenue pour le remplacer par le principe voulant qu'on accorde la priorité à la sécurité des collectivités et du public, comme le prévoit notre projet de loi d'initiative parlementaire, la Loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution.

Les conservateurs veulent rétablir les peines minimales obligatoires pour les enlèvements, la traite des personnes, l'extorsion, les incendies criminels et d'autres crimes violents graves. Quand on fait un excès de vitesse, on sait quelles sont les conséquences. On doit payer une amende. C'est un montant minimum qui est non négociable. Pourquoi la traite des personnes, l'un des crimes les plus horribles qui soient, ne devrait-elle pas être soumise au même principe, au lieu d'entraîner des conséquences minimales?

Parlons de la réforme de la mise en liberté sous caution. Pendant des années, les conservateurs ont été les seuls à marteler qu'il faut favoriser la détention au lieu de la liberté sous caution. Ce n'est qu'au moment des élections que l'opinion publique a poussé les libéraux à agir: ils ont alors déclaré qu'ils envisageraient une réforme de la mise en liberté sous caution. Malheureusement, le projet de loi passe à côté d'aspects essentiels qui sont au cœur du problème.

Les conservateurs savent que les juges et les tribunaux doivent tenir compte de l'ensemble des antécédents criminels et des accusations en instance. De nombreux Canadiens sont choqués que ce ne soit pas déjà obligatoire, et je le suis moi aussi. C'est exactement ce que veulent faire les conservateurs. Si nous étions au pouvoir, nous obligerions les tribunaux à tenir compte de l'ensemble des antécédents criminels de l'accusé. C'est une simple question de bon sens.

J'en viens à l'aspect le plus incroyable de l'affaire. À l'heure actuelle, lorsqu'un individu est libéré sous caution, il peut avoir besoin d'une personne qui le surveille, qui se porte garante de lui, qui s'assure qu'il se présentera au tribunal et qu'il se comportera correctement pendant sa liberté sous caution. Or, en ce moment, le garant, la personne chargée de le surveiller, peut avoir été condamné par le passé. Les conservateurs veulent que les criminels libérés sous caution ne soient pas surveillés par d'autres criminels.

Les conservateurs veulent obliger les tribunaux à faire respecter les obligations des garants et à s'assurer qu'on interdise à toute personne ayant été reconnue coupable d'un acte criminel d'agir comme garante. De plus, les conservateurs veulent donner aux tribunaux le pouvoir d'exiger des non-résidents qu'ils remettent leur passeport lorsqu'ils jugent que cela est nécessaire, afin de réduire les risques que les accusés se soustraient aux obligations de leur mise en liberté sous caution et poursuivent leurs activités criminelles à l'étranger.

Les Canadiens nous demandent de travailler ensemble. Même si nous estimons que le projet de loi ne va pas assez loin, nous sommes fiers des contributions et des ajouts que les conservateurs y ont apportés au cours du processus. Nous continuerons de réclamer des peines plus sévères, une présence policière accrue et un système judiciaire qui protège la collectivité, et non les criminels.

● (1025)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, lors de la dernière campagne électorale fédérale, il y a moins d'un an, le nouveau premier ministre du Canada s'est engagé, dans son programme électoral, à lutter contre la criminalité. Au cours des derniers mois, la Chambre des communes a examiné une série de projets de loi visant à rendre les collectivités du pays plus sûres. Le projet de loi C-14, dont nous débattons aujourd'hui, aurait dû être adopté à la fin de 2025. S'il ne l'a pas été, c'est à cause de l'obstruction systématique pratiquée par le Parti conservateur du Canada. Il y a une série de projets de loi qui doivent être adoptés, mais le Parti conservateur accorde plus d'importance à la collecte de fonds dans son propre intérêt qu'à l'adoption de ce train de mesures législatives.

Ma question au député est la suivante: ne réalise-t-il pas que les Canadiens veulent que l'ensemble des projets de loi soit adopté, et pas seulement le projet de loi C-14...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Terra Nova—Les Péninsules a la parole.

Jonathan Rowe: Monsieur le Président, cela fait 10 ans que le gouvernement libéral est trop indulgent envers les criminels. Ce n'est que lorsque la population a mis le gouvernement en garde que ce dernier a fait semblant de se soucier de la situation et présenté le projet de loi C-14, dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le député d'en face a dit qu'il aurait voulu qu'il soit adopté avant Noël. Toutefois, le gouvernement a donné préséance à une mesure législative controversée, le projet de loi C-9, qui cherche à priver les gens de leurs droits religieux partout au pays. Il entrave l'adoption du projet de loi dont nous sommes saisis, ce qui me contrarie. Nous devons en poursuivre l'étude.

Leslyn Lewis (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours vibrant. Je suis de tout cœur avec ses concitoyens qui ont été victimes de criminels violents, alors qu'ils vivaient déjà une catastrophe. La violence est endémique, ce qui montre que notre système de justice pénale nous laisse tomber. Dans les anciens projets de loi C-5 et C-75, nous avons observé une tendance à libérer les délinquants violents. Il n'est pas étonnant que 60 % des Canadiens estiment que la criminalité augmente dans leur collectivité et qu'ils ne se sentent pas en sécurité.

Comment mon collègue pense-t-il que ce projet de loi va résoudre ce problème, à supposer qu'il le fasse, et rétablir la confiance du public?

Ordres émanant du gouvernement

Jonathan Rowe: Monsieur le Président, la récidive est courante. Souvent, quand on va dans les localités de Terre-Neuve-et-Labrador, si on demande qui est le fauteur de troubles, tout le monde pointe du doigt la même maison. La police sait de qui il s'agit, les locaux savent de qui il s'agit, mais, malheureusement, le système de justice n'est pas prêt à gérer la situation.

Dans le projet de loi, il y a des petits pas qui vont dans la bonne direction et qui régleraient certains de ces problèmes, mais ils ne sont pas aussi énergiques que ce que veulent les conservateurs. Cependant, nous travaillons bel et bien avec les libéraux pour essayer d'obtenir gain de cause.

[Français]

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, j'aurais une question pour mon collègue sur la façon dont on s'est rendu à l'étude article par article de ce projet de loi.

D'un commun accord entre les libéraux et les conservateurs, on a eu seulement deux séances pour l'audition des témoins, suivies d'une séance pour l'étude article par article. Un peu par la faute des conservateurs qui faisaient de l'obstruction sur le projet de loi C-9, ça a été une voie de passage pour finalement en arriver au projet de loi C-14.

Est-ce que, selon le conservateur, pour un projet de loi aussi costaud, seulement deux séances d'audition des témoins, c'est suffisant?

[Traduction]

Jonathan Rowe: Monsieur le Président, je peux comprendre qu'il soit contrariant d'avoir plus d'éléments à proposer. Les conservateurs voulaient s'assurer que nous adoptions ce projet de loi très rapidement. Nous estimions que c'était un pas dans la bonne direction, une mesure que les Canadiens réclamaient et qu'ils voulaient voir adoptée rapidement.

● (1030)

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours passionné, et je lui suis reconnaissant d'avoir mis le problème en lumière en montant cette année un char allégorique magnifique pour le défilé de Noël, où le Grincheux était derrière les barreaux, comme il se doit.

Je tiens à souligner ce qu'il a dit, parce que je l'ai moi aussi constaté dans les collectivités rurales de ma circonscription. Notre tissu social est en train de changer parce que les gens sont terrifiés. Il y a des voleurs de voitures violents. La criminalité augmente en milieu rural.

Pourriez-vous nous parler un peu plus longuement des répercussions sur les collectivités rurales, en particulier?

Le vice-président adjoint (John Nater): Je répète que les questions doivent être adressées à la présidence.

Le député de Terra Nova—Les Péninsules a la parole.

Jonathan Rowe: Monsieur le Président, les régions rurales de Terre-Neuve et du Canada en général étaient les endroits les plus sûrs au monde, des endroits où personne ne verrouillait ses portes et où tout le monde se faisait confiance. Il y avait un tissu social. J'en ai parlé un peu dans mon discours. Ce n'est plus le cas. Il est désolant de voir que les gens qui grandissent dans les villages doivent maintenant vivre dans la peur, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs enfants et leur famille. C'est vraiment triste.

*Ordres émanant du gouvernement**[Français]*

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, j'ai envie de commencer mon discours en revenant sur la réponse que j'ai obtenue du député de Terra Nova—Les Péninsules lorsque je lui ai posé la question à savoir de quelle façon nous nous sommes rendus à débattre aujourd'hui du projet de loi C-14 à l'étape du rapport.

Comme cela a été mentionné, il y a beaucoup de choses qui ont été dites en comité sur le projet de loi C-9 sans malheureusement aboutir à quoi que ce soit parce qu'il y avait un amendement du Bloc québécois qui visait à retirer l'exception religieuse comme excuse pour pouvoir faire de la promotion de la haine. Ça a notamment frustré les conservateurs, pour reprendre le terme de mon collègue, et ça a fait qu'on a perdu beaucoup de temps sur ce projet de loi.

Comme mentionné également, le projet de loi C-14 en est un que la population voulait, que les conservateurs voulaient et que les libéraux voulaient. Là, il fallait rapidement faire adopter le projet de loi C-14, d'où le fait qu'il y a eu une entente entre les deux partis pour accélérer le processus d'adoption. Moi, je dirais que c'est là que le bât blesse. Pour des fins politiques, on a un peu tourné les coins ronds, et je trouve ça plus que dommage.

Ce projet de loi est important. Il est costaud aussi. Il fait 40 pages et contient 84 articles qui touchent à la fois au Code criminel et à la LSJPA, soit la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. Dans certains cas, il y a des modifications qui étaient tout à fait bienvenues et qui venaient corriger certains flous juridiques, certains vides qui existaient. Cependant, on a touché à des éléments très essentiels du droit criminel, notamment la présomption d'innocence.

À la suite d'un accord entre les libéraux et les conservateurs, on s'est ramassé à trouver une façon de mettre sur la glace les débats entourant le projet de loi C-9 sur les discours haineux, afin de pouvoir discuter du projet de loi C-14 et le faire à la vitesse grand V. On s'est ramassé, pour ce projet de loi qui est assez costaud, avec une étude en comité où on a entendu des témoins pendant seulement deux séances de deux heures, à la suite desquelles on a fait une étude article par article qui a duré une seule séance. De 17 heures à environ minuit, on a tout passé ça d'un coup parce qu'on n'avait pas le temps d'aller autrement. On a décidé de faire ça de façon abrégée.

Je soutiens que c'est une façon déplorable de procéder, parce qu'on met un peu de côté l'essence du rôle de député, qui vise à bien faire le travail de législateur, pour céder le pas à quelque chose qui est beaucoup plus politique et partisan. On voulait absolument, de part et d'autre, avoir un gain. On voulait pouvoir dire: le projet de loi C-14 a été adopté et tant pis si on l'a fait rapidement, tant pis si on a tourné les coins ronds, tant pis s'il faudra refaire le travail plus tard parce qu'on a passé outre certains aspects, et même tant pis si la Cour suprême doit éventuellement revoir certaines dispositions parce qu'on n'a pas eu le temps de bien les analyser et surtout de bien discuter avec les gens sur le terrain qui vont les appliquer au quotidien.

Il y a plusieurs aspects du projet de loi qui touchent à la pratique quotidienne des avocats, des procureurs de la Couronne, des avocats de la défense en matière criminelle. Je trouve très déplorable qu'on n'ait pas pris plus de temps pour les entendre pour savoir s'ils avaient des recommandations additionnelles qui auraient pu être

faites pour bonifier le projet de loi. Dans certains cas, peut-être que cela aurait pu se faire de façon unanime en comité. Certaines recommandations auraient probablement été très intéressantes à entendre, mais on n'aura pas eu cette occasion parce qu'on aura tout fait de façon accélérée.

Malgré ça, il y a une autre chose que j'aimerais souligner. On a un peu tendance, lorsqu'on touche au droit criminel, à avoir un peu de pensée magique, à penser qu'on peut tout faire au moyen de la voie législative et que ça va régler des problèmes qui, à la base, devraient se résoudre davantage par des mesures de prévention ou de réhabilitation qui impliquent généralement plus de financement et plus d'argent. On se dit qu'on va mettre en place une mesure un peu cosmétique, législative, et on donne une fausse impression de sécurité à la population.

Je vais donner un exemple très banal. Dire qu'une peine sera augmentée de 10 ans à 15 ans dans un cas x ne fera pas nécessairement diminuer l'incidence d'un acte criminel. Personne ne se dit, avant de commettre un crime, que la peine est rendue de 15 ans de prison alors que dans le temps ce n'était que 10 ans et que c'était correct, mais que, maintenant que c'est 15 ans, elle ne commettra pas le crime. On a peut-être un peu parfois cette tendance à penser que tout peut se régler par la voie législative.

● (1035)

Cela dit, il y a quand même du bon dans le projet de loi C-14. Nous allons voter en faveur de celui-ci et nous avons réussi à en bonifier certains aspects au moyen d'amendements. Un de ces amendements touche quelque chose qui est au cœur de notre nouvelle réalité quotidienne, à savoir la question des armes à feu. Malheureusement, on a vu au cours des dernières années une recrudescence des crimes commis avec armes à feu, notamment chez les jeunes. Ils sont de plus en plus jeunes, et cela arrive de plus en plus tôt dans le continuum de la violence que des crimes soient commis avec des armes à feu ou alors qu'on est en possession d'armes à feu.

Une des propositions d'amendement du Bloc québécois a été retenue. Cet amendement visait à inclure dans la LSJPA le fait qu'un acte commis avec une arme à feu soit inclus dans la définition d'infraction violente. Cela a un avantage majeur à la cour. Le problème qu'on avait avant cette inclusion, c'était qu'un juge ne pouvait pas, dans un cas d'infraction commise avec une arme à feu, ordonner une mise sous garde de l'adolescent autrement que si le procureur de la Couronne plaidait une disposition exceptionnelle. Il fallait donc plaider une exception pour avoir une mise sous garde d'un adolescent dans le cadre de la commission d'un crime avec arme à feu. En incluant l'arme à feu dans la définition d'infraction violente, on vient ouvrir la porte à un juge pour qu'il ait une plus grande discrétion pour ordonner la mise sous garde d'un adolescent. C'est une disposition législative qui aura un impact réel et concret sur le terrain et qui sera utile. Nous sommes bien heureux que l'amendement du Bloc québécois ait été adopté.

Un autre amendement ayant été adopté est celui visant une révision du projet de loi dans cinq ans, pour qu'un comité se penche sur la mise en œuvre du projet de loi et sur les ratés que ça aura eus, le cas échéant, et qu'il puisse faire des recommandations quant à de nouvelles dispositions et à des modifications, compte tenu des droits prévus à la Charte canadienne des droits et libertés qui sont modifiés par le projet de loi, notamment, comme je le disais, la présomption d'innocence, parce qu'il y a un renversement du fardeau dans certains cas pour certains crimes commis. Nous trouvons important qu'on ait une obligation de se pencher à nouveau sur le projet de loi, et à relativement courte échéance. La révision dans cinq ans du projet de loi nous semble donc tout à fait bien vue.

Par contre, je reviens à ce que je mentionnais, à savoir qu'un peu plus de temps aurait probablement été utile. Certaines personnes se sont peut-être retenues de déposer des amendements qui pouvaient sembler plus secondaires pour se concentrer sur des amendements majeurs, sachant que le délai était assez court et que, faute de temps, on n'arriverait peut-être pas à les étudier.

Je vais donner un exemple qui peut sembler très banal, mais qui aurait pu faire l'objet de discussions si on avait eu davantage de temps. Je reviens à la LSJPA. Un des vides juridiques qui existaient dans la LSJPA concerne le temps de conservation des dossiers pour les adolescents. On avait déjà des articles qui prévoyaient que le dossier d'un adolescent, advenant, par exemple, une absolution inconditionnelle, devait être d'un an. On cesse de conserver le dossier après un an. On conserve un dossier deux mois après un acquittement ou le rejet d'une accusation. Or, il n'y avait pas de délai prévu pour la conservation des dossiers advenant qu'il n'y ait aucune accusation de déposée. C'est la jurisprudence qui établissait le délai de conservation des dossiers. Il semblait y avoir un certain flou. Le projet de loi C-14 est venu corriger ça en disant que ce sera deux ans, mais ça crée quand même certains problèmes. On conserve le dossier deux ans advenant qu'il n'y ait aucune accusation de déposée, mais c'est aussi deux ans qui étaient déjà prévus dans la loi s'il y avait une mesure extrajudiciaire imposée à l'adolescent. C'est deux ans aussi si, à la fin de l'enquête, il n'y a aucune accusation de portée. On a donc le même délai pour des situations bien différentes. Avoir eu du temps, on aurait pu avoir cette discussion, à savoir si on devait revoir ces délais pour que ce soit peut-être 90 jours dans un cas, 1 an dans un autre, 2 ans dans un troisième cas.

Faute de temps, on n'a donc pas pu avoir cette discussion sur ce qui peut sembler des détails, mais qui comble des vides juridiques. Encore une fois, je trouve dommage que les parlementaires se soient fait imposer des délais extrêmement accélérés pour de simples fins partisans compte tenu du fait que, de part et d'autre de la Chambre, on voulait faire adopter le projet de loi C-14 rapidement.

• (1040)

Malheureusement, on a peut-être un peu tourné les coins ronds.

Jacques Ramsay (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Saint-Jean, une circonscription limitrophe de la mienne.

Le projet de loi C-14 doit faire trois choses. Il doit protéger les communautés canadiennes, protéger les victimes, ce qu'il fait. Il doit aussi protéger l'indépendance, l'impartialité des juges, ce qu'il fait. La troisième chose qu'il doit faire, c'est de faire en sorte que les Canadiens aient confiance dans le système de justice. Ça touche à la déconsidération de l'administration de la justice. Alors, je soutiens qu'il remplit ces trois objectifs. C'était important qu'il le fasse.

Ordres émanant du gouvernement

J'aimerais avoir les commentaires de ma collègue à ce sujet.

Christine Normandin: Monsieur le Président, je suis d'accord sur les principes qui sont visés. Comme je l'ai mentionné, nous allons voter en faveur du projet de loi. Cependant, si on veut avoir confiance dans l'administration de la justice, il faut avoir confiance aussi dans le projet de loi, et on aurait bénéficié de plus de temps pour bien l'analyser.

C'est peut-être un peu prétentieux de la part du gouvernement de dire que les projets de loi qu'il soumet sont parfaits dès le départ. C'est peut-être une négation du rôle des parlementaires qui vise à donner à des projets de loi la couleur de l'ensemble de la population. Nous représentons des partis avec, dans certains cas, des visions opposées et, dans d'autres cas, des visions qui se rejoignent. Je trouve qu'on a raté une belle occasion justement de donner encore plus confiance à la population si on avait pu faire un travail plus rigoureux dès le départ.

[Traduction]

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Tout d'abord, monsieur le Président, je comprends les réserves et le mécontentement de ma collègue quant au parcours du projet de loi. La vérité, c'est que le gouvernement libéral a refusé d'en faire une priorité l'automne dernier. Si le Parlement n'a pas consacré assez de temps au débat et qu'il se retrouve aujourd'hui dans la situation que l'on connaît, c'est à cause de considérations partisans. J'en suis bien conscient.

Cependant, j'aimerais que la députée nous explique plus en détail pourquoi ce projet de loi est aussi important.

Au cours de la dernière décennie, la criminalité a connu une croissance fulgurante dans ma circonscription comme partout ailleurs au pays, en particulier chez les récidivistes violents. Une réforme de la mise en liberté sous caution s'impose, car d'anciens projets de loi libéraux ont affaibli le système de justice ainsi que le régime de mise en liberté sous caution.

La députée a-t-elle eu vent de préoccupations semblables à l'égard des récidivistes violents de la part des forces de l'ordre et des citoyens de sa circonscription?

[Français]

Christine Normandin: Monsieur le Président, il y a beaucoup de choses dans la question de mon collègue, mais je reviens quand même à ce que j'ai dit.

Les objectifs dans ce projet de loi, comme l'a bien décrit mon collègue de La Prairie—Atateken, étaient d'améliorer la confiance de la population dans le système judiciaire et de trouver un équilibre entre différents droits qui existent, notamment le droit de la population à se sentir en sécurité et le droit, malgré tout, des personnes accusées d'avoir une audition juste et de bénéficier du principe de la présomption d'innocence. Cet équilibre fin à trouver se situe souvent dans une marge très mince. Cela aurait justifié d'autant plus qu'on prenne le temps de bien analyser le projet de loi avec les experts du terrain.

Par ailleurs, comme je l'ai mentionné dans mon discours, penser que la loi peut tout faire, c'est une lubie. On ne peut pas régler tous les problèmes du monde avec la loi seulement. On aurait eu avantage à entendre plus de gens qui sont sur le terrain nous expliquer en quoi la réhabilitation et la prévention sont des aspects essentiels de la réduction des crimes.

Ordres émanant du gouvernement

Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ): Monsieur le Président, je veux féliciter ma collègue pour la rigueur de son exposé. Elle s'est documentée et elle sait de quoi elle parle. Elle a elle-même fait des études en droit. Donc, c'est intéressant de voir quelqu'un qui connaît le sujet en débattre avec nous aujourd'hui.

Ma question s'adresse peut-être plus à la leader parlementaire du Bloc québécois. Je comprends qu'actuellement, à la Chambre, le gouvernement essaie de faire croire à la population que quand on veut débattre des projets de loi parce qu'on veut les améliorer, ça signifie qu'on fait de l'obstruction. Ça, ça m'irrite au plus profond degré. Je me dis que notre travail, c'est d'améliorer et de bonifier lois.

Est-ce qu'elle pourrait donner des commentaires à ce sujet?

• (1045)

Christine Normandin: Monsieur le Président, c'est vrai qu'on a tendance parfois, malheureusement, du côté du gouvernement, mais aussi du côté de l'opposition officielle, à faire une adéquation entre la durée de l'étude d'un projet de loi et la perte de temps. On dirait que, dans certains cas, on considère que c'est la même chose. Si on a passé beaucoup de temps à étudier un projet de loi, c'est de l'obstruction. Pourtant, si on passe beaucoup de temps à étudier des dossiers comme le projet de loi C-15, qui fait quelque 630 pages, visiblement, c'est parce qu'on a beaucoup de travail à faire — raison de plus de renvoyer ça à plusieurs comités. Est-ce qu'on doit considérer ça comme de l'obstruction? J'en doute.

De la même façon, quand les conservateurs débattent pendant plusieurs séances d'un amendement du Bloc québécois sur le discours haineux, peut-être qu'on peut commencer à parler d'obstruction, mais je ne pense pas qu'on doive le faire systématiquement. Dire que le temps qu'on passe à la Chambre à débattre de quelque chose, c'est de l'obstruction, ce serait un peu une insulte au travail des parlementaires.

[Traduction]

Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, je suis très heureuse de prendre la parole au sujet du projet de loi et je suis également très heureuse d'avoir appuyé les amendements présentés par la députée de Saanich—Gulf Islands, car je crois que nous partageons des valeurs. Le projet de loi a demandé un énorme travail, et les amendements proposés par la députée peuvent corriger un grand nombre des lacunes du projet de loi C-14 dans sa version actuelle.

Je remercie la Criminal Lawyers' Association de son travail. Dans un mémoire qu'elle a présenté, elle a dit: « Au Canada, le système de mise en liberté sous caution est en crise. Toutefois, il s'agit d'une crise de la détention, et non de mise en liberté. »

Le projet de loi C-14 n'est pas la solution dont les Canadiens ont besoin. Il s'agit d'une réaction impulsive à des manchettes sensationnalistes et à des incidents très médiatisés impliquant des récidivistes violents. En travaillant main dans la main, les conservateurs et les libéraux ont expédié l'étude du projet de loi en comité, en ne tenant que trois réunions, tout en faisant fi de la voix des experts et des personnes les plus touchées.

Le premier ministre prétend représenter le leadership libéral, mais il appuie et promeut ouvertement les politiques conservatrices. Plus des deux tiers des Canadiens n'ont pas voté pour un gouvernement conservateur, mais c'est le programme qu'on impose maintenant aux Canadiens.

Le NPD s'oppose fermement au projet de loi C-14. En tant que porte-parole du NPD en matière de justice et d'affaires autochtones, je m'oppose au projet de loi parce qu'il ne servirait pas les intérêts des Canadiens. Au lieu de rendre les collectivités plus sûres, il causerait une grande injustice, accentuerait les inégalités et bafouerait des droits fondamentaux. Les Canadiens méritent une meilleure solution.

En misant sur des discours prémâchés sur la répression de la criminalité, le gouvernement espère faire baisser la pression du public, mais il fait abstraction des vrais problèmes. Les personnes aux prises avec des problèmes de pauvreté, de santé mentale et de toxicomanie s'enfonceraient davantage dans le système. Le projet de loi n'offre rien en matière de traitement, de réadaptation ou de prévention. Il mettrait davantage d'innocents derrière les barreaux pendant plus longtemps, parfois pendant des mois, avant la tenue d'un procès. Quand des gens perdent leur logement, leur emploi, voire la garde de leurs enfants avant même d'être reconnus coupables d'un crime, ce sont les familles et les collectivités qui en feront les frais.

Le système actuel de mise en liberté sous caution du Canada est déjà l'un des plus stricts au monde. En fait, 76 % des personnes accusées se voient désormais refuser la mise en liberté sous caution, contre 22 % en 1978. Plus de 60 % des personnes incarcérées dans les établissements provinciaux attendent leur procès. Le tiers des personnes détenues avant leur procès ne sont jamais reconnues coupables d'un crime; elles croupissent dans des prisons surpeuplées sans avoir accès à des programmes de traitement de la toxicomanie ou de santé mentale. Les Autochtones sont considérablement surreprésentés dans ces chiffres. Bien qu'ils ne représentent que 5 % de la population canadienne, environ 30 % des détenus fédéraux sont autochtones.

Les personnes aux prises avec des problèmes de pauvreté, d'itinérance, de toxicomanie ou de santé mentale ne peuvent tout simplement pas respecter les conditions d'octroi de la mise en liberté sous caution. Elles n'ont ni téléphone, ni logement stable, ni emploi, et elles n'ont peut-être ni amis ni parents pour se porter garants d'elles. Ce sont elles qui feraient les frais de la politique proposée.

L'année dernière, le ministère de la Justice a supprimé 264 postes. Dans le budget de l'automne, le premier ministre a ordonné une réduction supplémentaire de 15 % des activités du ministère de la Justice. Nous savons qu'une réduction est annonciatrice de plus de compressions. Ces compressions ministérielles auront une incidence sur les mesures de soutien aux Canadiens à faible revenu, comme l'aide juridique, les programmes de soutien à la mise en liberté sous caution et les cliniques communautaires.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi restreindrait le principe de la retenue, ce qui faciliterait le maintien en détention des gens. Il élargirait les dispositions d'inversion du fardeau de la preuve en obligeant l'accusé à prouver pourquoi il devrait être libéré sous caution plutôt que de demander à la Couronne de prouver pourquoi il ne devrait pas l'être, ce qui affaiblirait le principe de l'innocence jusqu'à preuve du contraire. Il alourdirait les peines, modifierait la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et apporterait des changements radicaux qui alourdiraient davantage un système déjà surchargé.

• (1050)

Ces réformes ne sont pas fondées sur des données probantes. Nous ne disposons d'aucune donnée qui indique clairement combien de personnes en liberté sous caution récidivent. Il n'existe aucun mécanisme normalisé pour recueillir des données sur les décisions relatives à la mise en liberté sous caution. Adopter le projet de loi à la hâte alors que des experts et des groupes de défense des libertés civiles demandent des renseignements plus précis n'est pas une façon responsable de légiférer.

Nous avons déjà la preuve que certains programmes sont très efficaces. La Société John Howard du Canada a supervisé des programmes de mise en liberté sous caution dans diverses collectivités de l'Ontario et elle a observé un taux de réussite supérieur à 90 %, pour une fraction du coût de la détention. Ces programmes facilitent l'accès aux services de lutte contre la toxicomanie, aux soins en santé mentale et aux services sociaux pour les contrevenants qui en ont besoin, et ils aident ceux en liberté sous caution à respecter les conditions fixées par le tribunal. Ces programmes sont plus sûrs, moins coûteux et plus humains que tout autre système.

Ce dont nous avons besoin, ce sont des investissements concrets pour que les programmes de supervision communautaire soient accessibles partout au Canada. Nous avons besoin de programmes de prévention et de réadaptation pour combattre les causes profondes de la criminalité, y compris la pauvreté, les traumatismes, le racisme systémique et les pratiques colonialistes. Nous avons besoin de normes nationales en matière de collecte de données et d'évaluation des risques.

Les débats au Parlement sont censés servir les Canadiens et consolider la démocratie, mais en ce qui concerne le projet de loi dont nous sommes saisis, les libéraux et les conservateurs excluent les opinions progressistes comme celles du NPD. Ils refusent d'écouter les experts qui ont étudié le système de justice pénale du Canada. Au contraire, ils agissent rapidement, en utilisant la peur et les pressions politiques plutôt que la raison, les preuves et le débat ouvert.

Une telle approche donne lieu à de mauvaises lois et affaiblit la démocratie elle-même. Lorsque le Parlement fait abstraction des défenseurs des libertés civiles, des droits des peuples autochtones et des solutions fondées sur des données probantes, nous sommes tous perdants. La démocratie ne peut pas prospérer lorsque les débats importants sont éradiqués et que le gouvernement fait fi de l'expertise des personnes qui travaillent en première ligne. Les Canadiens méritent un système de justice pénale fondé sur l'équité et les faits, et non sur des mises en scène politiques. Nous avons besoin de solutions concrètes fondées sur des données probantes.

Le NPD demande au gouvernement de s'arrêter un instant, d'écouter et de consulter, en particulier les experts et les personnes les plus touchées par ces lois. La démocratie est mieux servie lorsqu'on écoute plus d'une voix, et non une seule. C'est pourquoi une représentation progressiste plus forte au Parlement est importante. Lorsque les néo-démocrates prennent la parole, on porte attention à des questions cruciales comme la justice fondée sur des preuves, les libertés civiles et les droits des Autochtones et des personnes marginalisées. Les Canadiens n'ont pas réclamé un programme conservateur, mais c'est ce que nous obtenons lorsque les libéraux et les conservateurs précipitent l'adoption de projets de loi comme le C-14.

Ordres émanant du gouvernement

• (1055)

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, même si je suis en partie d'accord avec les propos de la députée, je crois aussi que la prévention est essentielle pour résoudre le problème de la criminalité au pays. La réhabilitation est également très importante. En effet, les personnes condamnées seront un jour libérées, et nous voulons veiller à ce qu'elles aient un projet et la capacité de travailler au moment de leur libération.

J'ai aussi fait part de mes préoccupations concernant les données. Nous avons demandé aux provinces de transmettre au gouvernement fédéral leurs données sur la mise en liberté sous caution dans le but de renforcer le processus décisionnel. Malheureusement, elles n'ont pas été en mesure de le faire. C'est un dossier sur lequel j'ai l'intention de travailler.

La députée ne convient-elle pas que les récidivistes violents qui sont remis en liberté posent un risque pour la sécurité publique et que...

Le vice-président adjoint (John Nater): La députée de Nunavut a la parole.

Lori Idlout: Uqaqtittiji, en déclarant que le gouvernement ne s'est pas appuyé sur des données pour élaborer le projet de loi, la députée vient confirmer mes propos: le projet de loi n'est pas fondé sur des données probantes.

Je suis d'accord pour dire que nous devons créer de meilleurs programmes de prévention. La meilleure façon d'y parvenir, c'est de ne pas garder plus de gens en prison, ce que cherche à faire le projet de loi. Voilà ce sur quoi nous devons nous concentrer. Comme l'a dit la Criminal Lawyers' Association, il y a bien une crise, mais elle concerne la détention et non la mise en liberté.

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, la députée de Nunavut a prononcé un discours très réfléchi mais, bien que je respecte une grande partie de ce qu'elle a dit, je ne suis pas d'accord avec elle sur quelques points. Premièrement, j'aimerais que le programme du gouvernement soit réellement un programme conservateur. Par ailleurs, la députée a parlé d'un manque de preuves. Tous les jours, les journaux parlent de personnes qui sont victimes de récidivistes violents qui ont été jetés en prison et immédiatement libérés, notamment dans des situations de violence familiale. Je pense qu'il y a des preuves qui démontrent l'échec du projet de loi C-75.

Quelle serait la solution du NPD pour mettre fin à la remise en liberté de récidivistes violents qui maltraitent des femmes et des enfants et commettent des crimes contre des Canadiens ordinaires?

Lori Idlout: Uqaqtittiji, les articles sensationnalistes des médias créent de la peur inutilement. Il faut axer nos efforts sur le problème des délinquants violents.

Le projet de loi ne devrait pas reposer sur des généralisations outrancières concernant les personnes les plus touchées. D'après ce que nous avons entendu, la mise en liberté sous caution fonctionne à l'heure actuelle, et les délinquants violents sont gardés en détention. C'est ce que doit viser le projet de loi, mais ce n'est pas le cas en ce moment.

L'hon. Ruby Sahota: Monsieur le Président, la députée convient-elle qu'il est injustifié de supprimer les peines avec sursis et de permettre à un délinquant, un récidiviste et conjoint violent d'être remis en liberté? L'amendement supprimerait cette disposition.

Déclarations de députés

Lori Idlout: *Uqaqtittiji*, le projet de loi exigeait tellement de travail qu'il était difficile de l'appuyer d'emblée. Je remercie la députée de Saanich—Gulf Islands pour les amendements qu'elle a présentés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

GULSHAN NANJI

Maggie Chi (Don Valley-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage à Mme Gulshan Nanji, décédée en décembre à l'âge de 92 ans.

Mme Nanji est arrivée au Canada en provenance de l'Ouganda avec sa famille, en 1972. Elle et sa famille étaient depuis longtemps des bienfaiteurs assidus de l'hôpital North York General, situé dans ma circonscription, Don Valley-Nord.

Grâce à sa vision et sa générosité, Mme Nanji a joué un rôle déterminant avec son défunt mari, M. Pyarali Nanji, comme en témoignent le centre de chirurgie orthopédique et plastique Gulshan et Pyarali G. Nanji, le centre d'imagerie médicale de la Fondation Nanji, le centre d'études Nanji, le centre de soins ambulatoires Nanji et de nombreuses autres initiatives qui ont amélioré les soins fournis aux membres de notre collectivité.

Les contributions de Mme Nanji et de la famille Nanji témoignent du pouvoir transformateur de la générosité. Tout en pleurant son décès, nous célébrons l'héritage remarquable qu'elle laisse derrière elle, un héritage qui perdurera et continuera d'inspirer et de rapprocher les gens pendant des générations.

● (1100)

LE JOUR DE L'INDÉPENDANCE DU KOSOVO

Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, la semaine prochaine, le Kosovo célébrera le 18^e anniversaire de son indépendance. Le Canada entretient une longue et fière amitié avec le Kosovo, et je suis fier, en tant que Canadien, que nous ayons été l'un des premiers pays à reconnaître l'indépendance du Kosovo.

Mon épouse est originaire du Kosovo, et nous avons passé une partie de notre lune de miel là-bas. Nous y avons dégusté des plats succulents, et j'ai beaucoup appris sur la richesse de la culture. Les Kosovars sont très fiers de leur pays. J'ai un conseil à donner aux députés: quiconque se rend au Kosovo devrait aller boire un macchiato à Rahovec. C'est le meilleur café que j'ai bu de toute ma vie.

Mon fils, William Kastriot Seeback, porte le nom du héros national kosovar, un homme qui a défendu le courage et l'indépendance. Je souhaite me joindre aux Kosovars du monde entier qui célèbrent leur indépendance la semaine prochaine, au Canada comme à l'étranger.

Urime Dita e Pavarësisë.

LES FEMMES ET LES FILLES EN SCIENCE

Karim Bardeesy (Taiaiaiko'n—Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine, nous avons souligné la Journée internationale des femmes et des filles de science.

En cette période où, dans certaines régions du monde, la communauté scientifique est discréditée et démantelée, le Canada choisit une autre voie. Nous choisissons d'investir dans la découverte, de nous fier aux données probantes et de rendre hommage à notre regrettée collègue, Kirsty Duncan. Nous choisissons de célébrer tout cela en saluant la contribution des femmes et des filles aux avancées scientifiques dans les laboratoires, les salles de classe et les collectivités de l'ensemble du pays.

Le mois dernier, lors de la conférence du Centre sur les politiques scientifiques canadiennes, j'ai eu le privilège d'entendre Shohini Ghose, professeure de physique et d'informatique à l'Université Wilfrid Laurier, qui a reçu le Prix des pionniers. Elle nous a rappelé qu'il y a des comètes qui brillent de tous leurs feux et d'autres qui passent inaperçues, mais que toutes sont tout aussi extraordinaires. Elle a récité ce haïku scientifique de son cru:

Des êtres quantiques
Liés dans l'espace et le temps
De cœur et d'esprit

Cette semaine, nous rendons hommage à Mme Ghose et aux nombreuses femmes dont la curiosité, le courage et l'intelligence contribuent à façonner notre monde et inspirent des générations de filles, dont ma propre fille, qui savent grâce à ces femmes qu'elles sont à leur place en science.

CHRYSLIS

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour souligner le travail exceptionnel de Chrysalis, une société albertaine qui se consacre aux personnes handicapées et qui est située dans ma circonscription, Edmonton-Nord-Ouest.

Chrysalis illustre un principe auquel les Albertains croient fermement, à savoir que la dignité se trouve dans le travail, la contribution et l'autonomie. Depuis près de 60 ans, Chrysalis permet à des milliers de personnes handicapées d'obtenir un emploi valorisant et une plus grande indépendance tout en contribuant à l'économie d'Edmonton et de l'Alberta. Grâce à des mesures de soutien pratiques et à des partenariats solides avec des employeurs locaux, Chrysalis obtient toujours de bons résultats pour les familles qu'elle sert.

Guidée par la directrice générale Melinda Noyes et son équipe dévouée, Chrysalis se démarque par ses innovations en matière de programmation artistique, culinaire et culturelle.

En éliminant les obstacles et en mettant en valeur les capacités de chacun, on renforce la main-d'œuvre et le pays tout entier. Les conservateurs défendront toujours les politiques qui créent des débouchés, amènent les gens à assumer leurs responsabilités et permettent à tous les Canadiens de bénéficier des avantages que procure un emploi valorisant.

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE LE CANCER

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, je veux souligner la Journée mondiale contre le cancer, qui avait lieu mercredi dernier, un moment où le monde entier se rassemble dans un esprit de sensibilisation, de solidarité et d'espoir.

C'est une journée pour honorer celles et ceux qui ont perdu la vie ou qui se battent encore et pour reconnaître les proches aidants qui font preuve d'un courage extraordinaire chaque jour.

Nous pensons particulièrement à Terry Fox: sa persévérance a uni une nation, son courage a inspiré le monde entier et sa détermination continue de nous guider et de nous unir.

[Traduction]

Mercredi dernier, la Fondation Terry Fox a annoncé que, grâce aux contributions de millions de bénévoles, de partenaires et de partisans d'un océan à l'autre, elle avait dépassé la barre des 1 milliard de dollars recueillis pour financer la recherche sur le cancer afin de sauver des vies. Cette réalisation historique reflète la générosité des Canadiens et leur volonté indéfectible de créer un avenir sans cancer.

Que cette journée soit plus qu'une simple occasion. Qu'elle nous inspire à continuer d'avancer. Rendons hommage à ceux qui luttent contre le cancer en soutenant le progrès partout où nous le pouvons. Poursuivons le parcours entamé par Terry Fox en allant jusqu'au bout.

* * *

LE COÛT DE LA VIE

Kurt Holman (London—Fanshawe, PCC): Monsieur le Président, partout au Canada, les personnes âgées ressentent très concrètement la pression exercée par la hausse des coûts. Une concitoyenne à revenu fixe m'a récemment confié qu'elle avait l'impression que les murs se refermaient sur elle parce que son budget était de plus en plus serré chaque mois.

C'est pourquoi les conservateurs se concentrent sur des solutions pratiques qui contribueraient à réduire les coûts et à rétablir la stabilité pour les personnes âgées et leur famille. Les conservateurs proposent constamment des idées constructives et cherchent à collaborer avec les autres partis, notamment au moyen de motions de l'opposition qui offrent des solutions concrètes et réalisables. La récente rencontre entre le chef de l'opposition officielle et le premier ministre souligne l'urgence d'agir.

Les Canadiens veulent des résultats, pas des discours. Les conservateurs mettront toujours de côté leurs divergences de vues pour trouver un terrain d'entente lorsque les discussions permettent d'obtenir des résultats concrets pour les Canadiens. Nous exhortons les autres partis à faire de même et à se concentrer sur la mise en place de solutions qui allègent les pressions liées au coût de la vie pour les personnes âgées et les familles.

* * *

● (1105)

LE SECTEUR SANS BUT LUCRATIF

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Monsieur le Président, le 15 février marque le début de la Semaine de reconnaissance du secteur sans but lucratif, et je suis fier de prendre la parole aujourd'hui pour mettre à l'honneur le cœur de notre société: nos organismes sans but lucratif et les personnes qui les font vivre. Ce sont nos voisins. Ce sont ces gens sympathiques qui se mobilisent lorsqu'une personne a besoin d'un moyen de transport, d'un repas, d'un endroit où vivre ou d'un professionnel bienveillant à qui parler. La plupart du temps, leur dévouement ne fait pas la une des journaux, mais il améliore considérablement la vie des gens dans Kitchener—Conestoga et dans tout le pays.

Déclarations de députés

Nous sommes Canadiens. Nous rendons hommage à ceux qui rendent notre société meilleure par leur compassion, leur service et la conviction que nous sommes meilleurs lorsque nous nous entraînons. En cette semaine de reconnaissance, qui coïncide avec la Semaine nationale de la gentillesse, j'encourage tout le monde à s'impliquer et à donner de son temps, à proposer ses services à un organisme sans but lucratif local ou à simplement communiquer avec lui pour lui demander quel aide il peut lui apporter. Parfois, le plus petit geste devient le plus mémorable.

Je remercie tous les travailleurs et les bénévoles du secteur sans but lucratif. Leur travail reflète le meilleur de ce que nous sommes en tant que Canadiens.

* * *

[Français]

HEARST

Gaétan Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui je fais connaître l'une des 46 communautés de ma circonscription: Hearst.

Dans ce village situé dans la forêt boréale au Nord-Est de l'Ontario, deux usines de sciage, une usine de contreplaqué et Villeneuve Construction, une entreprise de génie civil et de voirie, sont les employeurs principaux.

La ville de Hearst a été façonnée par des générations de travailleurs et de familles du Nord qui ont bâti non seulement des industries, mais aussi des communautés solides et un avenir durable pour leurs enfants. C'est une région unique où la langue et les traditions se rencontrent tous les jours. À Hearst, le français n'est pas une langue secondaire, c'est la langue du travail. Son caractère bilingue fait partie intégrante de notre quotidien, de notre économie et de notre avenir.

Aujourd'hui, Hearst est un emblème de la culture franco-canadienne et de la volonté de ne jamais renoncer.

* * *

LA SAINT-VALENTIN

Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ): Monsieur le Président, demain, c'est la Saint-Valentin, la fête des amoureux.

On le sait, certains trouvent la Saint-Valentin trop commerciale, d'autres la trouvent québécoise. Certains se disent qu'on n'a pas besoin d'une fête pour les amoureux; d'autres qui ne sont pas en couple ne se sentent simplement pas concernés. Je pense, au contraire, qu'on a besoin plus que jamais d'une fête de l'amour.

Quand les temps sont incertains, quand la tragédie frappe, quand on se demande où s'en va le monde, par les temps qui courent, plus que jamais, il faut s'aimer. Il faut dire à ceux qui nous entourent que nous les aimons et nous faire rappeler par ceux et celles qui nous aiment que nous sommes aimés. Je pense vraiment que c'est nécessaire et que le fait de réserver une journée pour s'aimer, ça reste une bonne idée.

À celles et ceux qui aiment, à celles et ceux qui ont envie d'aimer, à celles et ceux qui ont besoin d'amour, à celles et ceux que j'aime, mon amoureux, mes enfants, mes petits-enfants, à tous, je souhaite une joyeuse Saint-Valentin.

*Déclarations de députés**[Traduction]***LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

Yasir Naqvi (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, c'était la Semaine du développement international. Apprendre au contact de partenaires dont les efforts font du Canada un chef de file en matière de développement dans le monde entier était une expérience remarquable.

Qu'il s'agisse de conférences à l'Université Carleton sur les contributions que les réfugiés au Canada peuvent apporter au travail de développement dans le monde ou de discussions sur la façon de combler l'écart entre le commerce et le développement, la semaine a été très productive et instructive. J'ai également eu l'honneur d'accueillir les femmes courageuses du réseau des femmes parlementaires et dirigeantes afghanes, qui ont fait le récit percutant de leur travail de lutte pour la paix, la démocratie et les droits des femmes en Afghanistan.

Le travail du Canada en matière de développement international me rend fier d'être Canadien, et je suis heureux d'avoir l'occasion de l'appuyer.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Monsieur le Président, il y a 16 ans ce mois-ci, les Canadiens de tout le pays se rassemblaient pour célébrer la meilleure performance canadienne de l'histoire des Jeux olympiques d'hiver, avec 26 médailles, dont 14 d'or, et rien de plus emblématique, bien sûr, que le but en or de Sidney Crosby, qui éliminait les États-Unis et redonnait au Canada sa place légitime de première puissance mondiale incontestée au hockey. Ce moment est resté gravé dans la mémoire et l'identité de notre grand pays. Il a marqué un tournant décisif pour l'unité nationale et la fierté nationale. Que les gens aient regardé la finale depuis leur salon, dans un bar ou, comme moi, parmi les milliers de personnes massées devant LiveCity, à Yaletown, tous ont partagé un de ces rares moments d'euphorie pure et authentique.

Je sais que tous les députés se joignent à moi pour souhaiter bonne chance et beaucoup de succès aux athlètes exceptionnels qui représentent le Canada. Nate, Sid, Connor et tous les autres joueurs sur la glace: ramenez-nous une autre médaille d'or!

* * *

● (1110)

*[Français]***DES HOMMAGES DANS THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

Madeleine Chenette (Thérèse-De Blainville, Lib.): Monsieur le Président, dans Thérèse-De Blainville, certaines personnes laissent une empreinte qui dépasse leur fonction.

Aujourd'hui, je souhaite rendre hommage à M. Serge Paquette, qui a consacré plus d'un quart de siècle au service de la Ville de Blainville. Durant toutes ces années, Serge a été bien plus qu'un élu. Il est un voisin présent, un repère et un soutien pour la population. On le retrouvait dans les activités communautaires, auprès des organismes ou sur le terrain, là où la vie locale se construit au quotidien. Son engagement a accompagné l'évolution de la ville et renforcé le tissu humain de notre communauté. Je souhaite également souligner le rôle de son épouse, Mme Eliane Boisvert Paquette. Reconnue et estimée à Blainville, elle apporte chaleur et humanité à la vie locale. Sa présence et son implication font partie intégrante de

l'héritage qu'ils laissent ensemble. Leur parcours incarne le véritable sens du service public: un engagement quotidien fondé sur les relations humaines et le souci sincère de faire grandir sa communauté.

Au nom des citoyennes et des citoyens de Thérèse-De Blainville, je remercie Serge Paquette de son parcours remarquable et rends hommage à Mme Boisvert Paquette.

* * *

*[Traduction]***LE LOGEMENT**

Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC): Monsieur le Président, les jeunes Canadiens voient s'estomper leur rêve d'accéder à la propriété. Selon un nouveau rapport de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la construction résidentielle va diminuer au cours de chacune des trois prochaines années, alors que le prix des logements va augmenter. Un autre rapport, de la Missing Middle Initiative celui-ci, montre que près de la moitié des jeunes Canadiens doivent quitter la collectivité dans laquelle ils ont grandi parce qu'ils n'ont pas les moyens d'y vivre. Le rapport indique également que plus de 90 % des jeunes Canadiens sont préoccupés par la situation du logement au Canada.

Il est temps de redonner aux gens la foi dans la promesse canadienne. C'est la promesse que, si on travaille fort et qu'on respecte les règles, on pourra acheter une bonne maison dans un quartier sûr. Voilà pourquoi les conservateurs préconisent un plan visant à supprimer la taxe de vente sur les maisons neuves de moins de 1,3 million de dollars, un plan visant à réduire la bureaucratie et à accélérer la construction résidentielle pour que tous les Canadiens aient les moyens de se loger.

* * *

*[Français]***LA SEMAINE SCOUTE 2026**

Jacques Ramsay (La Prairie—Atateken, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite aujourd'hui souligner la Semaine scout 2026, qui se tiendra du 16 au 22 février partout au Canada.

Du côté francophone, le mouvement scout regroupe plus de 10 000 jeunes ainsi que 3 700 bénévoles adultes. Devenir scout, c'est faire siennes des valeurs telles que l'entraide, le leadership, la solidarité, de même que le respect de la nature. Bref, c'est patiemment contribuer à la formation de 10 000 futurs citoyens responsables et impliqués dans leur communauté.

Dans ma circonscription, La Prairie—Atateken, je salue tout particulièrement le 33^e groupe scout Candiack-La Prairie. Ce sont des jeunes dynamiques qui, accompagnés de leur mentor, M. François De L'Étoile, ont été actifs lors de marchés de Noël dans le but de financer leur voyage cet été au Centre scout international de Kandersteg, en Suisse. Leur sens de l'initiative et leur persévérance sont dignes de Baden-Powell.

Je fais le salut scout à tous ceux qui participent à la Semaine scout 2026 et je les remercie de leur engagement exceptionnel.

*Questions orales**[Traduction]***L'INDUSTRIE AUTOMOBILE**

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ont choisi d'investir 52 milliards de dollars de fonds publics dans des subventions pour les véhicules électriques. Le hic, et non le moindre, c'est qu'un seul modèle de véhicule électrique est fabriqué au Canada. Autrement dit, 52 milliards de dollars de l'argent des contribuables serviront directement à subventionner des véhicules électriques fabriqués ailleurs, ainsi que des travailleurs étrangers de l'automobile. Le tout survient alors même que l'industrie automobile canadienne a perdu des milliers d'emplois en raison des droits de douane américains.

Pendant ce temps, les libéraux ouvrent toutes grandes les portes à 50 000 véhicules électriques chinois. Ces 52 milliards de dollars, nous les offrons carrément en cadeau à d'autres pays au détriment de l'industrie automobile et des travailleurs canadiens. Une histoire pareille, ça ne s'invente tout simplement pas. L'incompétence libérale est sans limites.

* * *

● (1115)

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'hon. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, il y a moins d'un an, les Canadiens ont élu un premier ministre et un gouvernement libéral ayant une députation nombreuse. En somme, un volet de la plateforme consistait à élaborer un programme législatif pour lutter contre la criminalité et se pencher sur des questions comme celles de l'accès légal, de la propagande haineuse, de la réforme de la mise en liberté sous caution et du rétablissement des peines minimales obligatoires. Nous sommes saisis d'un projet de loi important qui permettrait d'accroître la sécurité partout au pays. Malheureusement, le Parti conservateur veut bloquer l'adoption du train de mesures de lutte contre la criminalité. Autant dire qu'il n'a pas vraiment à cœur les intérêts des Canadiens.

Il y a aussi le projet de loi d'exécution du budget, qui profiterait aux Canadiens à tous les égards.

Je demande au Parti conservateur de cesser de faire de l'obstruction et de commencer à écouter les Canadiens. Ceux-ci veulent un Canada fort et en santé. Les conservateurs doivent arrêter de tergiverser. Ils doivent enfin appuyer notre projet de loi.

QUESTIONS ORALES*[Traduction]***LE LOGEMENT**

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Monsieur le Président, les libéraux nous ont volé toutes nos idées.

Un récent rapport de la Missing Middle Initiative montre à quel point de nombreux jeunes ont perdu l'espoir d'accéder un jour à la propriété. Les parents et les grands-parents perçoivent les signes évidents d'une telle situation depuis des années. Nous devrions avoir l'honnêteté de reconnaître que le problème a commencé bien avant que Donald Trump ne devienne président des États-Unis. Même si les libéraux ont injecté des dizaines de milliards de dollars pour régler le problème, il n'en demeure pas moins que 10 années d'incompétence structurelle et de politiques libérales ont fait dou-

bler le prix des maisons et les loyers, ce qui a fait perdre espoir à une génération d'accéder à la propriété.

Voici une idée: pourquoi ne pas supprimer la TPS sur toutes les maisons neuves afin de commencer à redonner espoir, à tout le moins, aux jeunes Canadiens d'accéder à la propriété?

Jennifer McKelvie (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, c'était très décevant de voir les conservateurs, hier, voter contre une stratégie nationale sur le logement pour les jeunes Canadiens.

De ce côté-ci de la Chambre, nous nous soucions beaucoup de l'abordabilité du logement pour les jeunes Canadiens. C'est pourquoi la Chambre est saisie du projet de loi C-20, Loi sur Maisons Canada, qui stimulerait l'innovation dans la construction résidentielle et qui réduirait le coût des logements pour les jeunes Canadiens et tous les Canadiens.

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Monsieur le Président, nous avons voté contre des mesures qui n'auraient pour but que d'alourdir la bureaucratie et d'augmenter les formalités administratives au lieu d'obtenir des résultats concrets. Non seulement nos enfants sont inquiets, mais nos petits-enfants le sont aussi. En 10 ans, l'accession à la propriété chez les 30 à 34 ans a chuté, passant de 60 % à 52 %. Le moral des jeunes générations est bien pire: 93 % des jeunes des générations Z et du millénaire s'inquiètent de l'état actuel du logement au Canada. Malheureusement, la crise de l'inabordabilité est en train de transformer des collectivités, car près de la moitié des jeunes Canadiens consultés envisagent de quitter leur ville ou leur province actuelle. Cette situation n'est pas causée par les droits de douane. C'est une blessure que nous nous infligeons à nous-mêmes à cause de politiques inefficaces.

Pouvons-nous au moins nous entendre sur la nécessité de redonner aux jeunes l'espoir d'accéder à la propriété en supprimant la TPS sur toutes les maisons neuves?

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a fait un pas dans cette direction. Le député est au courant de la mesure relative à la TPS et il sait qu'elle doit franchir l'étape de la sanction royale.

En ce qui concerne l'accès à la propriété au Canada, je suis d'accord. Nous devons collectivement en faire plus pour améliorer la situation. C'est un point sur lequel l'Association canadienne des constructeurs d'habitations insiste, et elle n'est pas la seule.

Elle insiste également sur la nécessité de réduire les lourdeurs administratives à l'échelon municipal. C'est pourquoi le gouvernement a mis en place le Fonds pour accélérer la construction de logements. Pour recevoir des fonds du gouvernement fédéral, les municipalités doivent faire preuve d'une plus grande souplesse dans leur gestion du zonage. C'est exactement ce que près de 240 municipalités font à l'heure actuelle.

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, les politiques du gouvernement libéral sont en train d'anéantir le rêve d'accession à la propriété des Canadiens, mais il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi. Nous avons les terres, les ressources et les travailleurs qualifiés pour résoudre ce problème, mais 87 % des Canadiens sont préoccupés par la situation du logement au Canada et, parmi eux, 9 sur 10 sont des jeunes.

Questions orales

Les libéraux ont l'occasion de travailler avec les conservateurs pour adopter une véritable approche « Équipe Canada ». Travailleront-ils avec nous pour éliminer la taxe sur les nouvelles maisons et réduire de moitié les droits d'aménagement afin de redonner aux jeunes Canadiens la possibilité de réaliser leur rêve d'accéder à la propriété?

Jennifer McKelvie (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs ont la possibilité de collaborer avec les députés ministériels en soutenant la loi d'exécution du budget, qui prévoit un financement pour l'infrastructure nécessaire au logement par l'intermédiaire du fonds pour bâtir un Canada fort. Elle comprend également des mesures visant à réduire la TPS, en particulier pour les acheteurs d'une première habitation et les jeunes Canadiens. Sur-tout, les conservateurs peuvent soutenir la Loi sur Maisons Canada, qui catalyserait l'innovation et les méthodes de construction modernes afin de réduire le coût de construction des logements pour tous.

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, les libéraux parlent abondamment et dépensent des milliards de dollars, mais ils ne font toujours pas construire de logements. L'organisme du gouvernement responsable du logement, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, sonne l'alarme. Malgré tous les efforts de « stimulation » des libéraux, la construction de nouveaux logements pourrait reculer de pas moins de 18 %.

Les Canadiens savent qu'une structure bureaucratique libérale de plus n'est pas la solution. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous nous adressons aux libéraux et nous leur tendons la main dans un esprit de collaboration en présentant de vraies solutions qui aideraient à régler les problèmes que les Canadiens voient et qui anéantissent le rêve de l'accession à la propriété.

Les libéraux supprimeront-ils ou réduiront-ils de moitié les droits d'aménagement, supprimeront-ils la taxe sur les logements neufs et travailleront-ils avec nous dès aujourd'hui?

• (1120)

Jennifer McKelvie (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs ne font que parler; nous, nous agissons. En 100 jours, Maisons Canada a conclu des ententes historiques avec les provinces et les villes. L'agence a fait avancer les projets de construction sur six terrains fédéraux. Nous avons prévu la construction de milliers de nouveaux logements. Rien qu'au cours du mois dernier, des projets de logements abordables ont été lancés en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Ontario. Nous sommes prêts à livrer immédiatement 7 500 logements. C'est ainsi que nous accélérerons la construction de logements.

Nous sommes sur une lancée. Les conservateurs devraient se joindre à nous.

[Français]

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, la Société canadienne d'hypothèques et de logement prévoit une chute de près de 20 % des mises en chantier d'ici les deux prochaines années. Moins de production, ça veut dire moins d'offres. La demande, elle, continue d'augmenter. Qu'est-ce qui se passe? Les prix augmentent.

Dans Montmorency—Charlevoix, le prix moyen d'une maison est passé de 249 000 \$ il y a 10 ans à plus de 500 000 \$ aujourd'hui.

Les libéraux se félicitent, semaine après semaine, pour leurs politiques. Pourtant, l'industrie de la construction parle d'une décennie perdue pour l'accès à la propriété.

Quand est-ce que les annonces vont mener à des pelletées de terre et à de la construction dans le monde réel, et pas sur des papiers?

Sophie Chatel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, on parle de logement. J'ai rencontré les maires et les mairesses de ma circonscription. Ils attendent avec impatience les investissements historiques en infrastructures municipales dont on a besoin pour bâtir plus de logements au Québec.

Alors, j'invite mon collègue à voter en faveur de la loi de mise en œuvre du budget qui va permettre d'attribuer ces fonds dont nos municipalités ont besoin pour créer du logement au Québec.

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, oui, comme ma collègue l'a dit, tout le monde attend.

Les jeunes Canadiens vivent des moments difficiles étant donné le coût de la vie et le coût des loyers. Les libéraux nous disent qu'ils passent à l'action, mais il n'y a rien qui se fait à part des annonces, des séances photo et des réponses vides. Ils ont un plan: un jour; on verra; pour construire quelque chose; potentiellement; sûrement; bientôt; dans un projet examiné en ce moment, mais qui va être annoncé plus tard.

J'ai une proposition claire pour les libéraux. Pourquoi ne pas éliminer la taxe sur les maisons de moins de 1,3 million de dollars, les maisons neuves, pour relancer la construction et permettre à nos jeunes d'avoir accès à une propriété?

Vont-ils finalement prendre notre idée?

Sherry Romanado (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, la bonne nouvelle, c'est que Maisons Canada produit des résultats.

Dans les 100 premiers jours, nous sommes passés à l'action en concluant des ententes majeures avec des provinces et des villes et en faisant avancer six projets de construction sur des terrains fédéraux, dont un dans ma circonscription, Longueuil—Charles-Le-Moyne. Oui, le projet Longue-Rive à Longueuil construit plus de 1 000 logements, dont 40 % des logements hors marché.

C'est ça, remplir ses promesses. J'invite mes collègues de l'autre bord à partager les bonnes nouvelles avec nous.

* * *

LES PENSIONS

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, selon le gouvernement, 85 000 retraités sont victimes d'erreurs dans leur pension de vieillesse à cause du logiciel Cúram, ce même logiciel qui est rendu à presque 5 milliards de dollars en dépassement de coûts. Il y a 85 000 victimes et 5 milliards de dollars de fonds publics de plus que prévu, et les libéraux font comme si le problème n'existait pas. Ils traitent 85 000 personnes comme si c'étaient des cas rares et isolés et ils pensent que c'est normal de défoncer le budget comme ça, sans explications.

Quand aura-t-on une enquête publique et indépendante sur Cúram?

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, la modernisation de ce système est une mise à niveau nécessaire d'un système vieux de 60 ans. Elle offre déjà un moyen plus rapide et plus facile d'accéder aux prestations.

Actuellement, 7,7 millions de personnes âgées reçoivent chaque mois des prestations par son intermédiaire. C'est la plus grande initiative de transformation numérique jamais entreprise par le gouvernement du Canada. Service Canada s'efforce de garantir que toute personne confrontée à des problèmes ou à des besoins urgents soit aidée rapidement.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, on ne nous parle pas des 85 000 personnes, pas plus que des 5 milliards de dollars en dépassement de coûts.

J'ai le goût de donner un petit breffage aux libéraux pour qu'ils voient l'ampleur du problème. À Québec, avec SAAQclic, il y a des ministres qui ont démissionné pour un dépassement de coûts de 500 millions. Eux, ils sont rendus à quasiment 5 milliards en dépassement de coûts, puis ils font juste hausser les épaules. Ils sont tellement habitués à ce que l'argent des Québécois leur coule entre les mains comme de l'eau qu'ils pensent qu'ils n'ont pas de comptes à rendre. Bien, ce n'est pas le cas. Ça prend une enquête publique indépendante.

Quand est-ce qu'ils vont l'ordonner?

• (1125)

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, il s'agit de la plus grande transformation numérique jamais réalisée. La grande majorité des personnes âgées sont inscrites dans le système et reçoivent leurs prestations correctement et dans les délais.

Nous avons contacté les bureaux des députés pour leur demander les noms des citoyens concernés et avons également proposé aux députés une séance d'information sur le système.

Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ): Monsieur le Président, ça prend une enquête publique et indépendante sur Cúram parce que les libéraux sont déconnectés du réel.

Imaginons: causer des problèmes d'argent à 85 000 retraités et trouver ça banal. Imaginons: échapper 85 000 personnes dans les craques d'un système informatique et répondre que, bof, on doit leur soumettre des noms et ils regarderont les erreurs. Il y a des personnes qui ne reçoivent pas leur pension de vieillesse depuis neuf mois.

Qu'est-ce que ces gens sont censés faire pour vivre?

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement soutient toujours les personnes âgées, notamment grâce au Régime canadien de soins dentaires et à la nouvelle Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels.

Questions orales

Le traitement des demandes de Sécurité de la vieillesse est une priorité absolue et le ministère travaille d'arrache-pied pour y remédier. Le ministère a mis en place un plan d'action pour la Sécurité de la vieillesse afin de mobiliser toutes les ressources disponibles pour régler ce problème.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, jour après jour, année après année, de jeunes Canadiens voient leur rêve d'accéder à la propriété s'envoler. Le premier ministre avait promis de faire construire 500 000 logements, mais la Société canadienne d'hypothèques et de logement a annoncé cette semaine qu'il n'en fera construire que 216 000 et que le nombre de mises en chantier diminuera chaque année jusqu'en 2028.

Le premier ministre conteste-t-il les conclusions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, dans la négative, admettra-t-il qu'il a fait une promesse en sachant qu'il ne pourrait pas la tenir? Tout le monde sait comment on appelle une telle chose.

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, c'est précisément pour cette raison que le premier ministre et le gouvernement se concentrent entièrement sur la construction d'un plus grand nombre de logements au Canada. C'est pourquoi nous avons présenté une mesure législative, le projet de loi C-20, qui créerait Maisons Canada et qui permettrait de construire davantage de logements partout au pays. C'est pourquoi nous avons embauché quelqu'un comme Ana Bailão, qui possède les connaissances et l'expertise nécessaires pour atteindre cet objectif. Nous prenons des mesures concrètes. Nous ne nous contentons pas d'en parler. Je suis très heureux que l'opposition dise vouloir collaborer. C'est bon signe. Collaborons pour construire davantage de logements partout au pays.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, où sont les maisons? Ils n'arrêtent pas de parler de construction, mais on ne les voit jamais agir. En fait, non seulement la construction résidentielle est en baisse, mais la Société canadienne d'hypothèques et de logement affirme que le prix des maisons va augmenter. L'offre va diminuer, la demande va augmenter et les prix vont grimper. C'est un cauchemar pour les jeunes Canadiens. J'ai l'impression que la noble promesse politique du premier ministre ne valait pas plus que le mensonge de Roméo lorsqu'il a juré son amour sur l'inconstante lune.

Le premier ministre va-t-il plutôt retenir notre proposition d'abolir la TPS sur toutes les maisons neuves?

Le vice-président adjoint (John Nater): Je vais faire une très petite pause, à titre de député de Stratford, pour dire que le député est très près des limites de l'acceptable, même s'il cite Shakespeare.

Questions orales

David Myles (secrétaire parlementaire du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles et de la secrétaire d'État (Nature), Lib.): Monsieur le Président, lorsque je suis dans ma circonscription, Fredericton—Oromocto, mes concitoyens me disent qu'ils aiment le fait que le premier ministre et le gouvernement ont un plan pour diversifier les exportations, favoriser et faciliter le commerce interprovincial, et faire des investissements historiques dans les infrastructures qui permettront tout cela. Ces mesures mèneront à une économie plus forte, à davantage de logements, à des emplois mieux rémunérés et à des carrières durables. Les gens me disent aussi qu'ils veulent que nous collaborions, alors travaillons ensemble et réglons cette question.

Kurt Holman (London—Fanshawe, PCC): Monsieur le Président, le rêve canadien d'accéder à la propriété s'évanouit pour les jeunes. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la construction de logements diminuera au cours des trois prochaines années, et les mises en chantier devraient être 18 % moins nombreuses en 2028 qu'en 2025, alors que les prix continuent d'augmenter.

En même temps, près de la moitié des jeunes Canadiens disent qu'ils sont obligés de quitter la ville où ils ont grandi parce qu'ils n'ont pas les moyens d'y vivre.

Quand le gouvernement adoptera-t-il notre plan visant à supprimer la TPS sur toutes les maisons neuves et à rétablir le rêve de l'accession à la propriété pour les jeunes Canadiens?

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, le député est nouveau. Je tiens à le féliciter, car il est très actif dans sa circonscription. Je suis heureux d'avoir appris à le connaître et de travailler avec lui. Je sais que la question de l'accession à la propriété est importante pour lui aussi. Il a récemment rencontré des représentants de la London Home Builders' Association. Elle a dit exactement ce que j'ai dit plus tôt, à savoir que les formalités réglementaires des municipalités constituent le principal obstacle à la construction d'un plus grand nombre de logements. Si nous ne nous attaquons pas au problème, nous n'obtiendrons pas de bons résultats pour les Canadiens dans ce dossier. Nous devons poursuivre nos efforts en ce sens. C'est précisément l'objectif du Fonds pour accélérer la construction de logements. London se dirige dans cette voie, et d'autres municipalités aussi.

• (1130)

Kurt Holman (London—Fanshawe, PCC): Monsieur le Président, en toute déférence, je signale que, malgré les annonces du gouvernement et les séances photo organisées, les données montrent clairement que nous ne construisons pas suffisamment de logements pour répondre aux besoins du Canada. C'est en raison de l'offre insuffisante de logements neufs que la Société canadienne d'hypothèques et de logement s'attend à ce que les prix continuent d'augmenter. Cette semaine, j'ai également rencontré des membres de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations de London, qui m'ont appris que les impôts et les coûts réglementaires ont augmenté de 700 % en 25 ans et représentent désormais 30 % du prix d'une maison neuve.

À quel moment le gouvernement reconnaîtra-t-il ces charges et adoptera-t-il notre plan visant à supprimer la TPS sur les logements neufs?

L'hon. Jenna Sudds (secrétaire parlementaire du ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de

l'Approvisionnement et du secrétaire d'État (Approvisionnement en matière de défense), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a un plan pour bâtir un Canada fort. Nous avons un plan pour créer de bons emplois et pour attirer des investissements dans tout le pays. Nous renforçons notre capacité industrielle, nous construisons des logements abordables et nous investissons dans l'avenir. Nous avons également mis en place une nouvelle politique Achetez canadien, afin d'être notre meilleur client. C'est ainsi que nous bâtissons un Canada fort.

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Monsieur le Président, l'agence du gouvernement responsable du logement indique que moins de logements seront construits au cours des trois prochaines années, alors que le prix des maisons ne fera qu'augmenter. Le tiers des constructeurs d'habitations construisent moins parce qu'ils sont obligés de licencier des travailleurs. De jeunes hommes et de jeunes femmes de la Colombie-Britannique voient leur rêve d'accéder à la propriété s'envoler. Des années de programmes libéraux pour la construction de logements n'ont pas produit les résultats escomptés.

Les libéraux vont-ils adopter notre plan visant à éliminer la TPS sur toutes les maisons neuves afin d'aider les constructeurs à construire des maisons, et les jeunes Canadiens à les acheter?

Wade Grant (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de la Colombie-Britannique de sa question. Je suis très fier que, de ce côté-ci de la Chambre, nous travaillions à bâtir un Canada fort d'un océan à l'autre. La construction de logements au Canada est très importante non seulement pour les villes et les provinces, mais aussi pour les communautés des Premières Nations. Je vis dans une communauté des Premières Nations où plus de 500 personnes attendent un logement. Ces gens veulent rentrer chez les leurs. C'est pourquoi je suis si fier de cette nouvelle politique. C'est pourquoi je sais que mes enfants pourront vivre là où ils le veulent avec leur famille pour les générations futures.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, la Société canadienne d'hypothèques et de logement vient d'indiquer que, d'ici 2028, la baisse du nombre de mises en chantier pourrait atteindre 18,1 %. Pendant ce temps, les libéraux continuent de faire venir des centaines de milliers de travailleurs étrangers temporaires de plus et ils n'ont aucun plan pour faire partir des millions de personnes dont le visa est expiré. Les mises en chantier ne suivent pas le rythme de l'immigration, et le rêve canadien de l'accession à la propriété s'évanouit pour les jeunes.

Quand le gouvernement adoptera-t-il notre plan positif visant à encourager la construction d'habitations en supprimant la TPS sur toutes les maisons neuves pour redonner aux jeunes Canadiens le rêve d'accéder à la propriété?

L'hon. Eleanor Olszewski (ministre de la Gestion des urgences et de la Résilience des communautés et ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies, Lib.): Monsieur le Président, nous construisons à grande échelle au pays, ce qui signifie que nous construirons plus d'habitations.

Les conservateurs minimisent ce qui a été fait jusqu'à présent, mais il est temps de rétablir certains faits. Calgary est reconnue comme un chef de file national en ce qui concerne l'accélération des projets de logement grâce au financement de programmes fédéraux, comme le Fonds pour accélérer la construction de logements, et elle érige des quartiers abordables, inclusifs et résilients. Si les conservateurs se souciaient vraiment du logement pour les jeunes, ils appuieraient notre plan qui donnera des résultats concrets pour les Calgariens et les Albertains.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, la réalité, c'est que les loyers ont doublé à Calgary, et ce n'est pas seulement le rêve d'accession à la propriété qui s'évanouit pour les jeunes Canadiens. Les données montrent que les chances d'obtenir un emploi de débutant bien rémunéré pour les jeunes Canadiens n'ont jamais été aussi minces. L'économie canadienne tourne au ralenti, et, aujourd'hui, l'intelligence artificielle transforme les emplois de débutant dans presque tous les domaines, y compris le droit et la comptabilité.

Dans les circonstances, pourquoi les libéraux font-ils venir des centaines de milliers de travailleurs étrangers temporaires supplémentaires, sans établir de plan pour que les millions de personnes dont le visa a expiré quittent le pays, au lieu d'inciter les entreprises à embaucher et à donner de l'espoir aux Canadiens?

L'hon. Eleanor Olszewski (ministre de la Gestion des urgences et de la Résilience des communautés et ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies, Lib.): Monsieur le Président, l'abordabilité passe d'abord par l'offre de débouchés. Par conséquent, il faut veiller à ce que tous les Canadiens puissent avoir un emploi bien rémunéré. Notre plan fonctionne. Le mois dernier, rien qu'en Alberta, près de 42 000 bons emplois à temps plein ont été créés. Ainsi, plus de personnes touchent un salaire, réinjectent de l'argent dans l'économie et améliorent leur sort. À un moment où les Canadiens se préoccupent du coût de la vie, il est temps que les conservateurs cessent de bloquer le projet de loi d'exécution du budget et appuient un plan qui donne de vrais résultats.

* * *

• (1135)

[Français]

LES TRANSPORTS

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, hier, le chef du Bloc québécois a rencontré le premier ministre. Il a insisté sur le fait qu'il faut absolument mettre fin aux chauffeurs au rabais, mais ce n'est pas gagné. Non seulement le fédéral ne fait pas grand-chose dans le dossier, mais il fait même partie du problème. Postes Canada a embauché pas moins de 25 compagnies qui font affaire avec les chauffeurs au rabais. Le fédéral nourrit la bête avec l'argent de nos impôts.

Quand est-ce que les libéraux vont sortir les chauffeurs au rabais de nos routes au lieu de leur sortir le chèque?

[Traduction]

L'hon. Jenna Sudds (secrétaire parlementaire du ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et du secrétaire d'État (Approvisionne-

Questions orales

ment en matière de défense), Lib.): Monsieur le Président, Postes Canada est fière de travailler avec de nombreuses entreprises de camionnage partout au pays. Le PDG de Postes Canada nous a assurés que l'organisation n'a aucun lien avec le stratagème Chauffeur inc. Tous les fournisseurs contractuels sont clairement informés des attentes et du code de conduite qu'ils doivent respecter, et des conséquences en cas de non-conformité. En tant que gouvernement, nous nous attendons à ce que Postes Canada respecte ces normes.

[Français]

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, pour régler le problème, il faudrait peut-être commencer par admettre qu'il existe et arrêter de l'encourager. Postes Canada fait affaire avec au moins 25 compagnies qui embauchent des chauffeurs au rabais.

Nous avons soumis 10 solutions aux libéraux pour sortir ces dangers publics de nos routes, mais ça continue. Non seulement il ne les applique pas, mais le fédéral engage les chauffeurs au rabais par l'entremise de Postes Canada.

Cela ramène une question fondamentale que toutes les familles et les victimes ont posée sans réponse: pourquoi les libéraux ne veulent-ils pas régler le problème?

L'hon. Jenna Sudds (secrétaire parlementaire du ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et du secrétaire d'État (Approvisionnement en matière de défense), Lib.): Monsieur le Président, Postes Canada est fière de collaborer avec de nombreuses entreprises de camionnage à travers le pays.

Ce faisant, le PDG de Postes Canada nous a assurés que l'entreprise n'avait aucun lien avec le modèle « Chauffeurs inc. ». Tous les fournisseurs sous contrat reçoivent des attentes claires, un code de conduite à respecter et des conséquences en cas de non-respect. En tant que gouvernement, nous attendons de Postes Canada qu'elle respecte ces normes.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà soutenu que la Chine était la plus grande menace pour la sécurité du Canada. Maintenant, il affirme qu'elle est une partenaire stratégique. Il a dit aux producteurs canadiens de canola de s'attendre à une réduction des droits de douane d'ici le 1^{er} mars. Pourtant, pas plus tard qu'hier, nous avons appris que Pékin retarde sa décision au moins jusqu'au 9 mars. À ma connaissance, les partenaires tiennent parole.

Nos agriculteurs méritent mieux que de l'incertitude, des délais changeants et des promesses creuses, mais c'est tout ce que le gouvernement libéral leur offre.

Y a-t-il vraiment une entente pour réduire les droits de douane sur le canola canadien, ou le premier ministre a-t-il induit les agriculteurs canadiens en erreur en leur promettant des résultats?

Sophie Chatel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je commencerai par dire que nos producteurs de canola cultivent le meilleur canola au monde. Ils font un travail extraordinaire.

Questions orales

Oui, nous avons un excellent partenariat, un partenariat stratégique renouvelé, avec la Chine pour exporter du canola. En fait, nous savons que les importateurs chinois ont déjà assuré l'approvisionnement de 650 000 tonnes métriques de canola canadien, ce qui représente 25 % des importations totales de la Chine l'année dernière. La porte est grande ouverte en ce moment, et nous continuerons à nous engager à...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Portage—Lisgar a la parole.

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, cela n'a rien pour rassurer les producteurs de canola canadiens.

L'accord conclu par le premier ministre avec Pékin pave la voie à l'arrivée de 49 000 véhicules électriques chinois par an, ce qui compromet la sécurité et les emplois dans le secteur automobile. Il a assuré aux Canadiens que tout allait bien, nous disant que les droits de douane sur le canola seraient abolis d'ici le 1^{er} mars. Cependant, avec l'annonce faite hier que la Chine repousse sa décision sur les droits de douane jusqu'au 9 mars, nous ne savons plus si ce que le premier ministre a promis se concrétisera. Les agriculteurs sont sacrifiés, mais en échange de quoi? De séances de photos et de fausses promesses.

Les agriculteurs canadiens peuvent-ils réellement s'attendre à une baisse des droits de douane, ou est-ce que le premier ministre s'est simplement laissé bernier en faisant des concessions sans rien obtenir en retour?

Sophie Chatel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rassurer mon collègue: le nouveau partenariat que le gouvernement a conclu avec la Chine est en cours de mise en œuvre. Nous avons reçu des commandes, et celles-ci ont d'ailleurs déjà été passées. Le commerce avec la Chine reprend actuellement, ce qui est une bonne nouvelle. J'invite mon collègue à venir nous voir s'il souhaite obtenir plus de détails, mais le commerce avec la Chine reprend.

• (1140)

David Bexte (Bow River, PCC): Monsieur le Président, la reprise du commerce ne veut pas dire que les droits de douane sont levés. Pékin a reporté sa décision de réduire les droits de douane sur le canola canadien quelques semaines seulement avant le début des semailles. C'est maintenant que les agriculteurs doivent prendre leurs décisions. L'année dernière, de nombreux agriculteurs, moi y compris, ont choisi de ne pas semer de canola à cause des droits de douane et de la chute des prix. Pourtant, le premier ministre a pris la parole devant les Canadiens et a déclaré que les droits de douane tomberaient à 15 % avant le 1^{er} mars.

Les libéraux ont promis d'agir, mais nous n'avons eu que du vent. Le premier ministre a-t-il induit les agriculteurs canadiens en erreur?

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, nous ne ménagerons aucun effort tant que le commerce normal n'aura pas repris et tant que le canola ne sera pas expédié vers tous les marchés du monde, y compris la Chine. C'est pourquoi le premier ministre et le gouvernement travaillent d'arrache-pied. C'est pourquoi le premier ministre est allé en Chine pour réduire les droits de douane sur le canola.

Comme ma collègue l'a mentionné plus tôt, nous avons la chance de pouvoir dire que le meilleur canola est cultivé ici même, au Canada. Notre canola est en demande partout dans le monde entier. C'est pourquoi nous négocions actuellement des accords de libre-échange avec des pays comme les Philippines et l'Indonésie, où nous pouvons exporter du canola, et nous poursuivrons ce travail.

Michael Kram (Regina—Wascana, PCC): Monsieur le Président, le mois dernier, lors de sa visite à Pékin, le premier ministre a annoncé qu'il avait enfin conclu un accord pour éliminer les droits de douane de la Chine sur le canola canadien. Il a même participé à une cérémonie de signature grandiose avec Xi Jinping devant des drapeaux canadiens et chinois. Les Chinois ont toutefois annoncé, hier, qu'ils reportaient leur décision au 9 mars.

Pékin se retire-t-il de l'accord, ou le premier ministre induit-il les producteurs canadiens de canola en erreur depuis le début?

Sophie Chatel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, dans ma réponse précédente, j'ai rassuré le député et je lui ai confirmé que les échanges commerciaux avec la Chine reprennent. Je tiens également à souligner que le ministre de l'Agriculture sera au Mexique la semaine prochaine pour ouvrir encore plus de marchés. Nous avons trouvé un marché pour la viande, et nous souhaitons maintenant élargir ces débouchés. Nous ne nous arrêterons pas là, car nous avons les meilleurs aliments au monde. Le monde souhaite des aliments canadiens, et nous ferons le nécessaire pour que ce souhait se réalise.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Monsieur le Président, bien que le premier ministre ait annoncé que la Chine réduirait les droits de douane sur le canola d'ici le 1^{er} mars, on rapporte que le ministère chinois du Commerce aurait révélé qu'il s'était seulement engagé à prendre une décision d'ici le 9 mars.

Quel genre de maître négociateur est le premier ministre quand il refuse de reconnaître que les accords qu'il a promis avec la Chine et les États-Unis sont en train de tomber à l'eau? Les agriculteurs canadiens veulent connaître la vérité afin de pouvoir planifier les récoltes de cette année, de sorte que les ménages canadiens aient les moyens de manger des produits canadiens de qualité. Le premier ministre a-t-il induit les agriculteurs canadiens en erreur en leur faisant croire qu'il avait conclu un accord sur le canola canadien?

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement œuvre sans relâche pour diversifier nos échanges commerciaux et travailler avec le plus grand nombre de pays possible. En ce moment même, le ministre du Commerce international se rend à des endroits comme Singapour et le Vietnam afin que nous puissions créer des débouchés dans ces marchés.

Le Comité permanent du commerce international a récemment renvoyé deux projets de loi à la Chambre, l'un concernant le Royaume-Uni et l'autre concernant l'Indonésie, pour que nous finalisions ces accords commerciaux. Chacun de ces accords garantit à nos agriculteurs, y compris ceux de Kelowna, de nouveaux marchés où vendre leurs produits.

*Questions orales***LES FAMILLES, LES ENFANTS ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Bruce Fanjoy (Carleton, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, au comité des ressources humaines, des membres du Club des petits déjeuners du Canada et de la Coalition pour une saine alimentation scolaire ont parlé des effets réels du programme national d'alimentation en milieu scolaire sur les enfants et les familles. Lorsqu'une motion a été présentée pour étudier ces effets, les députés conservateurs et bloquistes ont choisi d'ajourner le débat avant même qu'il ne commence.

La secrétaire parlementaire du ministre de la Jeunesse peut-elle rappeler à la Chambre comment ce programme soutient des enfants et aide des familles en rendant le coût de la vie plus abordable, et pourquoi il est important de continuer d'aller de l'avant dans ce dossier?

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de représenter les formidables habitants de Carleton et de parler des sujets qui leur tiennent à cœur.

Les enfants ne peuvent pas apprendre quand ils ont faim. Une nouvelle étude du Club des petits déjeuners du Canada montre que les programmes d'alimentation dans les écoles améliorent les résultats scolaires, réduisent l'obésité chez les enfants et augmentent le revenu disponible des familles confrontées à la hausse des coûts. Le Canada a été le dernier pays du G7 à se doter d'un programme national d'alimentation en milieu scolaire. Maintenant, nous en avons un. Le budget en fait un programme permanent.

Il est honteux que les députés conservateurs ne trouvent pas qu'une question qui touche la santé des enfants et l'alimentation en milieu scolaire mérite d'être étudiée ou de faire l'objet d'un vote.

* * *

L'EMPLOI

Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, pendant près de deux ans, les agents de bord ont dit au gouvernement et aux parlementaires qu'ils travaillaient gratuitement. Nous les avons crus. Les conservateurs ont présenté un projet de loi pour régler le problème. Les libéraux ne les ont pas crus et ont commandé une étude. À la fin de cette étude, six mois plus tard, il a été déterminé qu'une autre étude était nécessaire. Ça ne s'invente pas.

Pourquoi les libéraux ne croient-ils pas les agents de bord quand ils disent qu'ils travaillent gratuitement? Pourquoi n'adoptent-ils pas le projet de loi des conservateurs qui réglerait le problème, au lieu de commander une autre étude?

• (1145)

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, personne ne devrait travailler gratuitement au Canada. Nous prenons au sérieux toute allégation de travail non rémunéré.

Après avoir pris connaissance des allégations de travail non rémunéré dans le secteur du transport aérien, nous avons lancé une enquête pour aller au fond des choses. Les résultats de la première phase de cette enquête ont maintenant été publiés. Nous allons

continuer d'enquêter pour nous assurer que le travail se fait dans le respect du Code canadien du travail.

Les travailleurs doivent être payés pour les heures qu'ils travaillent, et nous allons nous assurer que les employeurs suivent les règles.

Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, l'enquête que les libéraux ont ordonnée a déterminé qu'une autre enquête devait être menée. Je suis sûr qu'il y aurait beaucoup de choses à dire à ce sujet.

Voici les faits:

Le président de la composante Air Canada du Syndicat canadien de la fonction publique a comparu devant le comité quand nous nous sommes penchés sur cette question, et il a demandé ce que les libéraux allaient étudier ensuite. L'eau, est-ce que c'est mouillé? Au sujet de cette étude, il a ajouté: « On a réclamé des mesures concrètes l'été dernier, mais on n'a eu droit qu'à une enquête qui a débouché sur la promesse d'en réaliser une autre. » C'est bien maigre de la part des libéraux.

Les conservateurs savent que les agents de bord travaillent gratuitement. Voilà pourquoi nous avons présenté un projet de loi pour corriger la situation. Pourquoi les libéraux ne veulent-ils pas cette idée, comme ils veulent toutes nos idées, et n'aident-ils pas les agents de bord au lieu de faire une étude de plus?

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, nous sommes satisfaits du travail que nous faisons. Nous voulons prendre des mesures en toute connaissance de cause, des mesures fondées sur des données probantes. Nous avons demandé à toutes les parties de fournir ces données.

La deuxième phase de l'enquête consistera à recueillir davantage de données auprès des compagnies aériennes et des syndicats pour s'assurer que les employeurs respectent le Code canadien du travail. Cette étape est nécessaire pour clarifier la conformité de la structure de rémunération du secteur du transport aérien avec le Code. Il est important que nous disposions de ces renseignements et que nous les comprenions comme il faut.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Monsieur le Président, je suis convaincu que les 25 000 Canadiens qui ont perdu leur emploi le mois dernier sont bouleversés, anxieux et craintifs quant à ce que l'avenir leur réserve. Ce sont des personnes qui, comme tous les Canadiens, avaient déjà du mal à faire l'épicerie, à payer leur loyer et à joindre les deux bouts, même lorsqu'elles travaillaient. Aujourd'hui, en plus d'avoir à composer avec la crise du coût de la vie, elles se retrouvent sans travail.

Le premier ministre a promis de faire du Canada l'économie à la croissance la plus rapide du G7. À quel moment ses politiques produiront-elles autre chose que des pertes d'emplois, d'énormes déficits et un panier d'épicerie au coût qui dépasse celui de presque tous nos pairs économiques?

Le vice-président adjoint (John Nater): Je vais permettre au député de répondre à la question, mais je rappelle aux députés qu'ils doivent être à leur place lorsqu'ils posent une question.

Le secrétaire parlementaire a la parole.

Questions orales

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): M. le Président, je félicite le député pour...

Une voix: Quelle belle maturité!

Le vice-président adjoint (John Nater): À l'ordre. Je demande aux députés de faire preuve de retenue et de ne pas tenir des propos inappropriés ou péjoratifs.

Le député a la parole.

Peter Fragiskatos: Monsieur le Président, la question du député me donne l'occasion de dire que le projet de loi C-19 a reçu la sanction royale. Cela montre ce que nous pouvons faire quand nous travaillons ensemble à la Chambre des communes. Le projet de loi instaure l'allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui versera jusqu'à 1 900 \$ à une famille de quatre personnes en cette période assurément difficile pour le pays.

J'exhorte également le député à faire abstraction de la politique et à collaborer avec tous les députés. Pour faire écho à des propos formulés par le premier ministre Harper: travaillons ensemble dans l'intérêt du pays en cette période très difficile. Nous en sommes capables.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Travailler ensemble, c'est très bien, monsieur le Président, mais la question portait sur l'emploi.

Dans la vraie vie, les beaux discours et les platitudes des libéraux ne créent pas le moindre emploi. Le PIB n'a pas augmenté en novembre. On s'attend à une baisse du PIB réel. La Banque du Canada affirme que les investissements des entreprises resteront faibles. Pendant ce temps, 5 400 travailleurs forestiers de la côte de la Colombie-Britannique ont déjà perdu leur emploi.

Le gouvernement a promis de mettre en œuvre des projets d'intérêt national et de créer des emplois à un rythme sans précédent. Ma question au gouvernement est la suivante: qu'en est-il de ces projets et de ces emplois?

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui affiche un bilan très solide en matière d'emploi. La croissance de l'emploi est plus rapide ici qu'aux États-Unis, et les revenus augmentent plus rapidement que l'inflation.

La prochaine étape de notre plan est la loi d'exécution du budget, le projet de loi C-15, dont le Parlement est saisi. Le député d'en face peut travailler avec ses collègues et avec nous pour assurer l'adoption rapide du projet de loi afin de faire avancer les grands projets dont il parle et stimuler la croissance économique.

L'ÉCONOMIE

Burton Bailey (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, le prix de l'alimentation est hors de contrôle. Trop de familles en Alberta ont du mal à joindre les deux bouts. Rien que dans cette province, le prix du panier d'épicerie a bondi de 50 % en cinq ans. Le prix du bœuf a grimpé de 53 %, celui des œufs, de 37 %, et celui des légumes, de 20 %. Il ne s'agit pas de produits de luxe, mais de denrées essentielles.

Les Canadiens n'ont pas les moyens de vivre sous le gouvernement libéral. Le premier ministre a dit qu'il devrait être jugé en

fonction du prix du panier d'épicerie. Eh bien, le jour du jugement approche.

Quand le premier ministre éliminera-t-il les taxes et commencera-t-il à concrétiser des projets de construction pour que les Canadiens aient les moyens de vivre?

• (1150)

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, nous avons justement annoncé une mesure importante à cet égard, car nous savons à quel point la situation est difficile pour les Canadiens. Voilà pourquoi nous avons instauré la nouvelle Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. Ce n'est pas qu'une aide ponctuelle versée aux familles canadiennes, mais un soutien dont ils pourront profiter pendant les cinq prochaines années.

Ce n'est pas tout. Nous cherchons aussi à renforcer nos chaînes d'approvisionnement. Nous investissons dans des entreprises de fabrication de produits alimentaires. Nous investissons dans les serres, afin d'accroître la production de nourriture au pays...

[Français]

Le vice-président adjoint (John Nater): L'honorable député de Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk a la parole.

LE LOGEMENT

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Monsieur le Président, un des aspects qui est méconnu concernant la crise du logement, c'est que ça atteint directement le taux de natalité.

Le journal *La Presse* aujourd'hui documente très bien cette situation malheureuse de couples qui attendent d'acheter une maison pour après ça avoir des enfants. Comme l'explique si bien Louis-Philippe Beaulieu, « je ne voulais pas que mes enfants aient moins que ce que j'avais moi-même reçu ». C'est exactement ça, le rêve canadien qui, malheureusement, est éteint depuis 10 ans sous ce gouvernement libéral.

Pourquoi ne pas adopter notre proposition d'abolir la TPS sur les nouvelles constructions?

Pauline Rochefort (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (Développement rural), Lib.): Monsieur le Président, j'ai récemment rencontré les gens des chambres immobilières du Nord de l'Ontario. Ils m'ont parlé du besoin de logis abordables, de logements avec services de soutien. Ce qu'ils attendent, c'est qu'on adopte le projet de loi concernant Maisons Canada et qu'on vienne appuyer dès que possible la loi d'exécution du budget.

J'encourage mes collègues à voter avec nous.

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Monsieur le Président, la réalité, c'est que ça fait 10 ans que ces gens sont au gouvernement et ça fait 10 ans que les citoyens sont déçus de l'action ou de l'inaction du gouvernement en matière d'habitation. Pour ce qui s'en vient, ce ne sera pas mieux.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement prévoit une réduction de 18 % de la construction domiciliaire. Il faut prendre le taureau par les cornes. Il faut absolument avoir une approche positive pour les citoyens.

Pourquoi ne pas adopter notre proposition d'abolir la TPS pour les nouvelles constructions?

Ça va toucher directement tous les acheteurs canadiens.

Madeline Chenette (secrétaire parlementaire du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles et du secrétaire d'État (Sports), Lib.): Monsieur le Président, on est d'accord pour dire que les maisons et le logement abordable, c'est important.

Nous en sommes à 100 jours de Maisons Canada et cela produit des résultats: entente avec les provinces, dont le Québec, pour passer à l'action; six projets sur les territoires fédéraux vers la construction; des milliers de logements, notamment à Longueuil, au Québec, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, soit 7 500 nouveaux logements.

Il faut adopter le budget pour qu'on puisse avoir des logements abordables.

* * *

LES PENSIONS

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, toute la semaine, j'ai posé des questions sur le système Cúram, ce fiasco financier qui devait coûter 1,6 milliard de dollars et qui en a coûté 6,6 milliards, ce fiasco qui laisse 86 000 aînés en attente de leur argent.

La réponse que j'ai eue à répétition était qu'on devait leur donner les noms des gens touchés. Sérieusement, est-ce ça, le leadership libéral? Je vais donner une dernière chance à la ministre de répondre autre chose qu'une demande de noms. Si elle me répond encore qu'elle veut qu'on leur donne des noms, ça va prouver l'incompétence des libéraux.

Quelle preuve de leadership va-t-elle me donner?

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, il s'agit de la plus grande transformation numérique jamais réalisée. La grande majorité des personnes âgées sont inscrites dans le système et reçoivent leurs prestations correctement et dans les délais. Nous avons contacté les bureaux des députés pour leur demander le nom des citoyens concernés et avons également proposé aux députés une séance d'information sur le système.

Notre gouvernement soutient toujours les personnes âgées, notamment grâce aux soins dentaires et à la nouvelle allocation pour l'épicerie.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, honnêtement, je suis sans mots. Désolé, mais les libéraux viennent vraiment de prouver leur incompétence.

Ils viennent de prouver leur manque de respect envers les aînés. Ils viennent de prouver leur manque de respect envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont payé 5 milliards de dollars de trop. Ils viennent de prouver que, dans le fond, les libéraux, c'est l'élite et ils se foutent du peuple. Je vais continuer à me battre.

Je n'ai pas de question. C'est de l'incompétence. À moins que la ministre me démontre qu'elle a mis en place une cellule de crise pour régler le dossier, elle peut rester assise.

• (1155)

Leslie Church (Toronto—St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, le ministère travaille à la mise à jour d'un système vieux de

Questions orales

plusieurs décennies afin de pouvoir traiter plus efficacement les demandes pour les décennies à venir. Ce sont 7,7 millions de personnes âgées qui reçoivent leurs prestations à temps, et le ministère travaille avec urgence pour traiter les demandes qui sont en retard.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Monsieur le Président, j'ai de bonnes nouvelles.

Après un niveau de collaboration presque sans précédent, le projet de loi C-19 a reçu la sanction royale. Par conséquent, plus de 12 millions de Canadiens recevront désormais un soutien essentiel qui les aidera à payer l'épicerie et d'autres produits essentiels.

Une fois de plus, les Canadiens s'attendent à ce que nous mettions de côté la partisanerie et à ce que nous adoptions le projet de loi d'exécution du budget. Le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre dans quelle mesure l'adoption rapide du projet de loi d'exécution du budget contribuerait à débloquer des investissements de portée historique et à bâtir l'économie la plus forte du G7?

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, la députée siège à la Chambre depuis peu, mais elle a tout de même apporté une contribution exceptionnelle, en particulier en ce qui concerne les questions économiques. Après tout, elle est une entrepreneure en technologie au sein de pas une, mais deux entreprises. Elle comprend l'importance de jeter les bases de l'économie canadienne.

Le projet de loi C-19 a reçu la sanction royale, et 12 millions de Canadiens en bénéficieront.

Nous pouvons aller plus loin et jeter les bases de l'avenir du pays. Je parle, bien sûr, de l'adoption du budget. J'ai eu l'occasion de siéger pendant quelques réunions au comité des finances fédérales. Nous y travaillons bien. J'espère que les conservateurs collaboreront avec nous afin d'adopter le budget sans y faire obstruction. Je sais qu'ils sont capables de le faire, et je sais que le pays en a besoin.

* * *

L'INDUSTRIE

Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, hier, au comité des finances, le président de la Banque de l'infrastructure du Canada a déclaré qu'aucun des fonds prêtés aux fabricants d'autobus électriques n'avait été radié. Même si Lion Électrique, qui s'est vue verser au moins 470 millions de dollars, a fait faillite, le Fonds stratégique pour l'innovation s'est également engagé à lui verser 50 millions de dollars. Il s'agit d'une radiation. Exportation et développement Canada refuse de divulguer le montant de ses pertes. Lion Électrique a toujours été un stratagème de financement qui a permis à des initiés de profiter du discours du gouvernement sur la transition.

La ministre responsable fera-t-elle preuve de transparence en montrant aux contribuables combien cette arnaque leur a coûté?

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face, qui se montre très constructif sur ces enjeux, de sa question.

Questions orales

De toute évidence, la situation dont le député parle en ce qui concerne cette entreprise est problématique, mais nous savons que, dans l'ensemble, les investissements dans les technologies renouvelables fonctionnent. Nous savons aussi que les véhicules lourds, tout comme les véhicules légers, seront de plus en plus électriques. Voilà pourquoi nous faisons ce genre d'investissements.

En ce qui concerne la Banque de l'infrastructure du Canada, je vais renvoyer à cette dernière les questions qui la concernent.

Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, je ne sais pas combien de preuves il faudra aux libéraux pour qu'ils comprennent que cette approche ne fonctionne pas, que l'argent est gaspillé et que rien n'est accompli.

Le président de Lion Électrique, Marc Bédard, a vendu 33 millions de dollars de ses actions avant la faillite de l'entreprise. Dans ce qui s'apparente à une opération boursière de type « pomper et liquider », le gouvernement libéral a servi de pompe en injectant des millions de dollars des contribuables. M. Bédard et ses amis ont ensuite orchestré la liquidation et sont repartis avec des millions de dollars. L'ancien ministre n'a pas assorti les subventions d'une disposition de blocage des actions. C'est, à tout le moins, de l'incompétence crasse. On parle d'un crime financier dont les victimes sont les contribuables canadiens.

Un ministre finira-t-il par faire ce qui s'impose en faisant appel à la GRC?

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, j'étais à la réunion d'hier du comité des finances avec le député. Il sait comment M. Cory, de la Banque de l'infrastructure, a présenté sa réponse.

Il n'y a aucune entente avec Lion Électrique. Ce qui s'est passé avec la faillite de Lion est évidemment regrettable, mais les autobus qui devaient être achetés circulent désormais sous le nom d'une autre entreprise. La société a en fait été vendue.

En ce qui concerne la Banque de l'infrastructure, sa loi constitutive est claire: des vérifications sont obligatoires. Le député peut consulter ces vérifications. La vérificatrice générale est tenue d'examiner la Banque de l'infrastructure. Des réunions de comité peuvent avoir lieu.

Les réponses étaient claires.

* * *

LE TRAVAIL

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, dans les projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral en Alberta, le recours à des travailleurs illégaux est généralisé. Ces travailleurs victimes de la traite des personnes sont maltraités, dépouillés de leurs biens et forcés de travailler dans des conditions dangereuses, tandis que les gens des métiers spécialisés n'ont pas accès aux emplois que leurs impôts financent. Il y a plus d'un an, j'ai présenté au gouvernement des preuves de cette corruption, mais aucune mesure n'a été prise. Nous avons tenté d'enclencher une étude en comité sur cet enjeu, mais les libéraux l'ont bloquée.

Pourquoi les libéraux se rangent-ils du côté des entreprises corrompues ayant recours à des travailleurs illégaux qui sont victimes de la traite des personnes au lieu de défendre les métiers de la construction de l'Alberta?

Jennifer McKelvie (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous avons énormément de respect pour toutes les personnes qui bâtissent des infrastructures importantes au Canada. Nous nous attendons à ce que tous les employeurs respectent les règles afin d'assurer la sécurité des Canadiens au quotidien. Nous continuerons à travailler pour que ce soit le cas.

* * *

● (1200)

LA JUSTICE

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, j'ai aussi de bonnes nouvelles aujourd'hui. Après des mois d'obstruction de la part des conservateurs, le projet de loi C-14, Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, progresse enfin. Des premiers ministres provinciaux, des maires et des représentants des forces de l'ordre de tout le pays ont demandé au Parlement d'adopter rapidement le projet de loi afin qu'il puisse entrer en vigueur.

La secrétaire parlementaire du ministre de la Justice peut-elle informer les Canadiens des progrès réalisés en ce qui concerne le projet de loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine?

Patricia Lattanzio (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ont donné au nouveau premier ministre libéral le mandat clair de resserrer les lois sur la mise en liberté sous caution, de renforcer les peines et de garder les récidivistes violents en prison, comme il se doit. Après des mois et des mois d'obstruction de la part des conservateurs aux réunions du comité, où ils ont tenu le projet de loi C-14 en otage et écoulé le temps en parlant de chats et de chiens, ils ont finalement cédé la semaine dernière et permis au projet de loi de franchir l'étape suivante.

Aujourd'hui, alors que le projet de loi devrait franchir l'étape ultime, la troisième lecture, j'exhorte les conservateurs à appuyer cette importante mesure législative qui contribuerait à améliorer la sécurité au sein de nos collectivités.

* * *

[Français]

LES SCIENCES ET L'INNOVATION

Bernard Généreux (Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Kataiskomik—Témiscouata, PCC): Monsieur le Président, le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté soutient des centres de recherche comme Solutions Novika, Biopterre et Optech à La Pocatière. Ces centres permettent à des entrepreneurs d'innover et de créer des emplois en région. Pourtant, le gouvernement va couper 30 % de leur budget.

En même temps, il jette plus de 6 milliards de dollars dans le fiasco Cúram et continue de dépenser des milliards de dollars en consultation, avec une gestion économique qui laisse toujours des dettes et moins de résultats. Ça n'a tout simplement aucun bon sens.

Pourquoi les libéraux coupent-ils dans la recherche et l'innovation au lieu de couper dans les dépenses?

Questions orales

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous savons que les collègues font de la recherche très importante et que leur relation avec les entreprises est très importante, puisque la propriété intellectuelle des recherches des collègues appartient aux entreprises.

Nous avons reçu des revendications à propos de ce programme et nous avons de bonnes conversations à ce sujet avec les gens des collègues.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-MÉDICAMENTS

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre se dit déterminé à mettre en place un régime d'assurance-médicaments au pays, mais, à ce jour, seulement trois provinces et un territoire sont couverts. Cela représente environ 17 % des Canadiens. Étant donné l'engagement à l'égard de l'assurance-médicaments, tous les Canadiens devraient y avoir accès, peu importe où ils vivent. À l'heure actuelle, c'est le code postal d'une personne qui détermine si elle a accès ou non à des médicaments. On n'édifie pas un pays en ne donnant accès aux médicaments qu'à certaines provinces et à certains territoires.

Le premier ministre s'engagera-t-il dès aujourd'hui à étendre l'assurance-médicaments à toutes les provinces et à tous les territoires qui le souhaitent afin que les Canadiens ne soient pas traités différemment selon l'endroit où ils vivent?

Maggie Chi (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député travaille avec ardeur pour sa collectivité, et je lui suis reconnaissante de sa collaboration dans ce dossier.

Le gouvernement protégera toujours le système de santé du Canada, y compris l'assurance-médicaments et les soins dentaires. Notre engagement à cet égard est clair, et nous allons toujours le respecter. Nous continuons de travailler avec les provinces et les territoires afin de trouver les meilleures façons de les aider à renforcer le système de santé, ce qui comprend l'assurance-médicaments.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, la société caritative de soutien des Premières Nations a créé la journée Ayez un cœur. J'ai assisté à un événement organisé au Meridian Theatres à Centrepointe. Environ 15 écoles et 700 élèves ont participé à ce magnifique événement. Lancée en 2012, cette campagne invite les élèves à écrire des lettres au premier ministre pour dénoncer les injustices dont sont victimes les Autochtones.

Le premier ministre répondra-t-il à ces appels et agira-t-il enfin pour garantir l'équité envers les Autochtones au Canada?

Jaime Battiste (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée d'en face pour son engagement passionné envers cette question.

Il est tout à fait clair que nous devons continuer à faire tout notre possible pour éliminer la discrimination au Canada. C'est pourquoi nos ministres rencontrent les intervenants et les partenaires. Ils s'assurent de bien faire les choses. Nous continuerons à nous concentrer sur la réconciliation.

J'ai hâte de m'entretenir avec la députée d'en face pour lui parler de ce que la ministre fera au cours des prochaines semaines.

* * *

LES DÉLIBÉRATIONS SUR LE PROJET DE LOI C-15

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu consultations entre les partis, et vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, le projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, soit disposé de la manière suivante:

a) une instruction soit donnée au Comité permanent des finances qu'au cours de son étude du projet de loi,

(i) le Comité ait la priorité absolue pour l'utilisation des ressources de la Chambre pour les réunions de comités,

(ii) tous les amendements pour l'examen article par article du projet de loi soient soumis à la greffière du Comité dans les deux langues officielles au plus tard à midi le jeudi 19 février 2026,

(iii) la greffière du Comité écrive immédiatement à chaque membre qui n'est pas membre d'un caucus représenté au Comité et à tout membre indépendant pour les informer de l'étude du projet de loi par le Comité et les inviter à préparer et à soumettre toute proposition d'amendement au projet de loi et que ces amendements soient réputés avoir été proposés lors de l'étude article par article du projet de loi,

(iv) la présidente du Comité écrive, dès que possible, aux présidents des comités permanents qui ont choisi d'examiner l'objet des dispositions du projet de loi pour les informer que toute recommandation ou proposition d'amendement doit être envoyée à la présidente du Comité permanent des finances au plus tard à midi le jeudi 19 février 2026,

(v) le Comité commence l'étude article par article du projet de loi au plus tard le lundi 23 février 2026 à 11 heures,

(vi) si le Comité n'a pas terminé l'étude article par article du projet de loi, au plus tard à 17 heures le lundi 23 février 2026, que tous les amendements restants soumis au Comité soient réputés proposés et la présidente mette aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat, tous les articles et les amendements soumis restants, de même que toute question nécessaire afin de disposer de l'étude article par article du projet de loi,

(vii) la présidente fasse rapport du projet de loi à la Chambre au plus tard le mercredi 25 février 2026;

b) le projet de loi puisse être examiné à l'étape du rapport lors de la séance suivant l'achèvement des dispositions du sous-paragraphe (a)(vii) du présent ordre;

c) la motion portant troisième lecture du projet de loi puisse être proposée au cours de la même séance au cours de laquelle ledit projet de loi a été adopté à l'étape du rapport.

● (1205)

Le vice-président adjoint (John Nater): Que tous ceux qui s'opposent à ce que le député propose la motion veuillent bien dire non.

Le consentement est accordé.

La Chambre a entendu la motion. Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

(La motion est adoptée.)

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES***[Traduction]***LE COMMERCE INTERNATIONAL**

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement et selon les modalités prescrites dans la politique modifiée sur le dépôt des traités au Parlement, qui exige une transparence accrue, je suis heureux d'informer la Chambre des communes que le gouvernement a l'intention d'entreprendre trois négociations en vue d'un accord de partenariat économique global entre le Canada et les Émirats arabes unis, d'un accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Inde, et d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Thaïlande.

Le gouvernement du Canada compte entreprendre les négociations dès que possible, mais, conformément à la politique, les négociations commenceront au plus tôt dans 30 jours.

* * *

*[Français]***LES COMITÉS DE LA CHAMBRE****LANGUES OFFICIELLES**

Yvan Baker (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des langues officielles, intitulé « Certificat de nomination de Kelly Burke au poste de commissaire aux langues officielles ».

Le Comité recommande la candidate au poste de commissaire aux langues officielles du Canada.

* * *

[Traduction]

**AFFAIRE ÉMANANT DU GOUVERNEMENT N^o 5 —
COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR L'AIDE MÉDICALE À
MOURIR**

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu consultations entre les partis et vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante. Je propose donc:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, l'affaire émanant du gouvernement n^o 5, inscrite au Feuilleton des avis au nom du leader du gouvernement à la Chambre des communes, soit réputée adoptée.

Le vice-président adjoint (John Nater): Que tous ceux qui s'opposent à ce que le député propose la motion veuillent bien dire non.

Le consentement est accordé.

La Chambre a entendu la motion. Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Steven MacKinnon: Monsieur le Président, je demande le consentement de la Chambre pour adopter la motion suivante: que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, lors de l'examen du projet de loi C-14 aujourd'hui, la motion portant troisième lecture du projet de loi puisse être proposée au cours de la même séance au cours de laquelle ledit projet de loi a

été adopté à l'étape du rapport, et, si la troisième lecture du projet de loi a lieu le vendredi 13 février 2026, les ordres émanant du gouvernement soient prolongés d'une heure cette journée-là.

Le vice-président adjoint (John Nater): Que tous ceux qui s'opposent à ce que l'honorable ministre propose la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

* * *

● (1210)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 56.1 du Règlement, je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, lors de l'examen du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine) aujourd'hui, la motion portant troisième lecture du projet de loi puisse être proposée au cours de la même séance au cours de laquelle ledit projet de loi a été adopté à l'étape du rapport, et, si la troisième lecture du projet de loi a lieu le vendredi 13 février 2026, les ordres émanant du gouvernement soient prolongés d'une heure cette journée-là.

Le vice-président adjoint (John Nater): Que les députés participant en personne qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Et moins de 25 députés s'étant levés:

Le vice-président adjoint (John Nater): Moins de 25 députés s'étant levés, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS**LA RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE**

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition signée par des Canadiens. Les pétitionnaires soulignent que le projet de loi d'exécution du budget accorderait aux ministres de vastes pouvoirs leur permettant d'exempter secrètement des entreprises ou des particuliers de l'application des lois fédérales, des pouvoirs qui n'ont jamais été divulgués ni envisagés dans le budget lui-même.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement de supprimer ces dispositions et de rétablir les normes financières, la transparence et l'intégrité budgétaire qui existent depuis longtemps au Canada.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition au nom de Canadiens sérieusement préoccupés par deux mesures présentées par les libéraux. La première est le pouvoir prévu dans la loi d'exécution du budget d'exempter secrètement des particuliers ou des entreprises de toute loi fédérale, pouvoir qui n'a jamais été divulgué lors des discussions sur le budget. La deuxième est la décision de modifier la façon dont le Canada dresse ses budgets, rompant ainsi avec nos traditions financières de longue date.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire deux choses: premièrement, supprimer toute disposition qui permet aux ministres d'exempter des entreprises ou des particuliers de l'application des lois fédérales et, deuxièmement, rétablir les normes financières, la transparence et l'intégrité budgétaire qui existent depuis longtemps au Canada.

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition signée par des habitants d'Edmonton-Ouest et de partout au pays au sujet des dispositions du gouvernement dans le projet de loi C-15 qui accorderaient à chaque ministre de vastes pouvoirs lui permettant d'exempter secrètement des entreprises ou des particuliers des lois fédérales. Ceux qui ont vu le comportement du président du Conseil du Trésor au comité des opérations gouvernementales l'autre jour comprennent pourquoi nous ne pouvons pas accorder des pouvoirs aussi vastes aux ministres.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de supprimer immédiatement toutes les dispositions qui permettent aux ministres d'exempter des entreprises ou des particuliers des lois fédérales.

LES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION À QUAI

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition certifiée au nom des habitants de Port Alberni, sur l'île de Vancouver, qui demandent au gouvernement fédéral de financer plus d'infrastructures d'alimentation à quai aux quais de chargement de Port Alberni.

Les pétitionnaires décrivent leur quotidien marqué par le bruit incessant et la pollution atmosphérique causés par les générateurs diesel des navires accostés, qui fonctionnent parfois sans interruption jour et nuit pendant des semaines. Ils disent qu'il ne s'agit pas d'un inconvénient mineur. Cela affecte le sommeil, la santé et la qualité de vie des familles qui vivent près du port. Ils affirment que l'alimentation à quai est une solution éprouvée. Elle permet aux navires de se brancher au réseau électrique local, ce qui élimine le besoin de produire de l'électricité au diesel pendant qu'ils sont accostés. Les pétitionnaires soulignent également que l'alimentation à quai réduit les émissions, diminue la pollution sonore, permet de réaliser des économies de carburant à long terme et est déjà en place dans des ports du monde entier, y compris le port de Vancouver.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral d'accorder la priorité à la santé communautaire et à la protection de l'environnement en finançant des infrastructures d'alimentation à quai aux quais de chargement de Port Alberni.

LA REDDITION DE COMPTES PAR LE GOUVERNEMENT

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter des pétitions signées par des Canadiens profondément préoccupés par les vastes pouvoirs que confère le projet de loi C-15.

Les pétitionnaires signalent que la disposition permettrait aux ministres d'exempter des particuliers ou des entreprises de toute loi fédérale, à l'exception du Code criminel, sans un examen public ou parlementaire complet. Ils estiment que cette façon de faire porte atteinte au principe fondamental de notre démocratie, selon lequel les lois sont adoptées, modifiées et abrogées par le Parlement, et non par décision unilatérale de l'exécutif. Ces Canadiens soutiennent l'innovation et la croissance économique, mais ils affirment clairement que les gains de souplesse ne doivent jamais se

Affaires courantes

faire au détriment de la transparence, de la reddition de comptes et de la primauté du droit.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de supprimer ou de limiter considérablement ces vastes pouvoirs afin d'assurer un examen parlementaire adéquat et de garantir qu'aucune autorité ne soit au-dessus des lois. Je suis honorée de présenter ces pétitions en leur nom.

● (1215)

LA LIBERTÉ DE RELIGION

Leslyn Lewis (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition au nom de Canadiens qui craignent que les amendements au projet de loi C-9 apportés par le gouvernement libéral et appuyés par le Bloc servent à criminaliser des passages de la Bible et d'autres textes sacrés. Les pétitionnaires estiment que l'État n'a pas sa place dans les textes ou les enseignements des communautés religieuses. Autrement, l'État risque de s'ingérer dans les affaires religieuses. Au cœur de la pétition se trouve un appel à protéger la liberté de religion et la liberté d'expression en tant que droits fondamentaux au Canada. Enfin, les pétitionnaires pressent le gouvernement de faire en sorte que les Canadiens puissent continuer à lire les textes sacrés, à les faire connaître et à pratiquer leur religion sans craindre d'être accusés au criminel.

LE CANCER DU CERVEAU

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition. Les pétitionnaires soulignent que la recherche sur le cancer du cerveau est gravement sous-financée au Canada et que le Canada accuse des années de retard par rapport aux États-Unis dans l'approbation de nouveaux médicaments et traitements. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'accroître le financement de la recherche sur le cancer du cerveau, de collaborer avec les provinces et les territoires afin que les personnes atteintes d'un cancer du cerveau aient accès aux médicaments, aux dispositifs médicaux et aux nouveaux traitements partout au pays, et d'éliminer les formalités administratives inutiles afin que les médicaments contre le cancer du cerveau soient approuvés plus rapidement.

LA RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je tiens à déposer une pétition signée par des Canadiens qui sont préoccupés par le projet de loi C-15 et par le pouvoir qu'il accorderait au gouvernement de passer outre à n'importe quelle loi, à l'exception du Code criminel, à la discrétion d'un ministre. Les pétitionnaires estiment qu'il s'agit d'un abus de pouvoir déraisonnable de la part du gouvernement, qui pourrait exempter une personne ou une entreprise de toute loi, y compris la Loi sur les conflits d'intérêts. Les pétitionnaires sont préoccupés par ce projet de loi, et je suis heureux de déposer leur pétition.

Ordres émanant du gouvernement

LA LIBERTÉ DE RELIGION

Eric Duncan (Stormont—Dundas—Glengarry, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole au nom des gens de Stormont—Dundas—Glengarry afin de présenter une pétition signée par des résidents de toutes les confessions qui se sont dits préoccupés par le projet de loi C-9, en particulier par les tentatives des libéraux et du Bloc d'interdire les enseignements religieux ou les enseignements des communautés confessionnelles. Eux aussi estiment que les discours haineux sont inacceptables et ne devraient pas être tolérés, mais ils pensent que les efforts du gouvernement libéral sont malavisés. Des chrétiens, des musulmans et d'autres organisations religieuses ont communiqué avec moi, et je leur sais gré d'avoir fait part de leurs préoccupations. Ils affirment que le gouvernement ne doit pas s'ingérer dans les enseignements religieux ou les enseignements des communautés confessionnelles, et c'est aussi ce que j'entends dans l'ensemble de la collectivité.

Préserver le droit à la liberté d'expression implique qu'il faut le défendre lorsque d'autres sont menacés de perdre cette liberté. Les pétitionnaires demandent à la Chambre de protéger la liberté de religion et le droit d'accéder à des textes sacrés, de les lire et de les partager, et de limiter l'ingérence du gouvernement dans les questions de foi. Il ne devrait pas appartenir au gouvernement en place de décider quelles croyances sont appropriées. Je suis heureux de présenter cette pétition à la Chambre des communes aujourd'hui.

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le vice-président adjoint (John Nater): D'accord?

Des voix: D'accord.

[Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.]

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LOI SUR DES MESURES DE RÉFORME CONCERNANT LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION ET LA DÉTERMINATION DE LA PEINE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine) dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole à la suite des terribles meurtres commis à Tumbler Ridge, je tiens à ajouter ma voix à celle des autres et à exprimer mon plus profond chagrin. En tant que père, et comme tout autre parent, je suis sûr que tout ce que nous pouvions faire en prenant connaissance de ces événements était de serrer nos propres enfants un peu plus fort et d'offrir nos prières aux familles des victimes et à toute la collectivité, qui ressentiront les effets dévastateurs de cette tuerie dans les années à venir.

En ce qui concerne la question qui nous occupe, les Canadiens comprennent une chose que l'on perd trop souvent de vue dans notre débat politique: les gens ordinaires et les membres de leur famille doivent vivre avec les défaillances du système de justice alors que le gouvernement, lui, passe simplement à autre chose. C'est pourquoi les Canadiens s'attendent à ce que le Parlement, lorsqu'il façonne la loi, accorde la priorité à ces personnes.

Je tiens d'abord à souligner quelque chose d'important. Les conservateurs n'ont pas entamé l'étude de ce projet de loi en cherchant la chicane, ils l'ont fait en cherchant des solutions. Nous avons écouté les victimes et leurs familles. L'un des témoignages les plus marquants au comité de la justice n'a pas été celui d'un juriste, mais d'une mère.

Meechelle Best, en compagnie de son mari Ron, a parlé de sa fille, Kellie Verwey, une femme de 28 ans de Portage la Prairie, un rayon de soleil dans notre collectivité. Elle a été tuée par un délinquant qui était en liberté sous caution, mais qui enfreignait déjà ses conditions.

Mme Best n'est pas venue à Ottawa en quête de sympathie. Elle est venue pour obtenir des réponses et proposer des solutions. Quand cette mère a décrit le jour où sa fille a perdu la vie, la salle s'est tue, à juste titre. Il est devenu évident pour toutes les personnes présentes que ce n'était pas un simple débat d'idées. En sa qualité de mère, Mme Best nous a rappelé que les décisions prises à Ottawa avaient des conséquences bien réelles dans la vie des gens, au sein de nos collectivités.

Mme Best a posé une question que nous devrions tous garder en tête: « À quoi servent ces assurances? » Elle a souligné que nous entendons souvent parler des droits des accusés. Puis, avec grandes conviction et simplicité, elle nous a demandé quelle importance nous accordons aux droits des victimes et de leur famille. Le prix à payer pour les défaillances du système de mise en liberté sous caution ne transparait pas dans les rapports et les statistiques. Pourtant, ce sont des vies perdues, des familles endeuillées et des collectivités qui se demandent si la tragédie aurait pu être évitée.

Au comité, les députés conservateurs ne se sont pas contentés de parler des problèmes. Nous avons fait preuve d'écoute et nous avons proposé des solutions. Les policiers, les procureurs, les employés des services de transports en commun et les intervenants communautaires nous ont dit que le système de justice ne fonctionne pas, que pour un trop grand nombre de récidivistes dangereux, c'est un système de portes tournantes. À partir des lacunes mises en évidence par les témoins, nous avons fait ce qu'il faut pour renforcer ce projet de loi.

Les Canadiens n'en peuvent plus de ce système de justice prôné par les libéraux et ils en ont aussi assez des interminables jeux politiques. Ils veulent des résultats, et ils ont raison. Avec nos amendements, nous avons apporté de réelles améliorations qui rétabliraient l'intégrité du régime de mise en liberté sous caution. L'un des principaux amendements que nous avons proposés vise à empêcher les délinquants dangereux condamnés de se porter garants.

Les mises en liberté sous caution sont censées être supervisées de sorte à protéger le public. Elles ne doivent pas être gérées à la légère. Permettre à des individus qui ont commis des crimes graves de se porter garants, c'est ridicule, et notre amendement mettrait un terme à cette absurdité une fois pour toutes. Nous resserrierions également les règles de détention en établissant un renversement du fardeau de la preuve pour les récidivistes violents qui commettent de nouveaux crimes pendant qu'ils sont en liberté. Si quelqu'un se voit accorder une seconde chance, mais qu'il en profite pour recommencer à faire du mal aux gens, c'est la sécurité publique qui doit primer. Le délinquant doit prouver qu'il ne représente plus un risque ou tout bonnement rester derrière les barreaux.

La sécurité publique n'est pas négociable, un point c'est tout. Pendant trop longtemps, nous avons débattu de la réforme de la mise en caution en nous basant sur des informations partielles. Il n'y a pas si longtemps, les députés et les ministres libéraux défendaient le statu quo comme s'il n'y avait pas de problème et que tout allait pour le mieux, alors que les signes avant-coureurs étaient là. Il a fallu attendre que les tragédies se succèdent pour que les libéraux admettent enfin qu'ils avaient effectivement détraqué le système et qu'il fallait le réparer.

Pour que cela ne se reproduise plus jamais et pour obliger le gouvernement à répondre de ses décisions, notre amendement rendrait obligatoire la production de rapports annuels sur l'efficacité du système de mise en liberté sous caution qui fourniraient en toute transparence des données sur la récidive et la conformité. Bref, les Canadiens méritent de savoir si les changements améliorent leur sécurité, et le Parlement a besoin de faits, et non de suppositions, pour continuer à améliorer le système.

Enfin, nous avons appuyé des mesures pour que, dans le système de justice pénale pour les adolescents, les infractions graves commises avec des armes à feu ou d'autres armes soient considérées comme des crimes violents, car les crimes commis avec des armes à feu sont des crimes violents, un point c'est tout. L'âge de quelqu'un n'atténue en rien le traumatisme infligé aux victimes ni la peur qui s'est répandue dans les collectivités. Ce ne sont pas des modifications mineures. Ce sont des changements importants qui donneraient davantage de mordant au projet de loi.

Les Canadiens méritent également que nous fassions preuve d'honnêteté sur ce qui n'a pas été fait au comité.

• (1220)

Alors que les conservateurs se sont efforcés de donner plus de mordant au projet de loi, les libéraux, eux, ont voté à diverses reprises contre des mesures qui auraient été plus efficaces pour protéger les victimes et les collectivités. Ils ont voté contre l'imposition de peines consécutives aux récidivistes de la traite des personnes. Disons clairement ce que cela signifie. La traite des personnes est l'une des infractions criminelles et des formes d'exploitations les plus odieuses et les plus dévastatrices qui figurent dans le Code criminel. Nous sommes d'avis que la peine prévue pour quiconque commet cette infraction à plus d'une reprise devrait tenir compte de la gravité de ce préjudice et de son caractère répété. Pourtant, les libéraux ont rejeté cette proposition, préférant faire preuve de clémence alors qu'il aurait été tout à fait justifié de prévoir des conséquences plus graves.

Ils ont voté contre l'idée de faire de la sécurité publique le premier facteur à prendre en considération dans la prise de décisions relatives à la mise en liberté sous caution. J'invite les députés à y

Ordres émanant du gouvernement

réfléchir. Que pourrait-il y avoir de plus important que la sécurité publique comme facteur à considérer dans la prise de décisions relatives à la mise en liberté sous caution? En cette période où des collectivités de tout le pays expriment des craintes à l'égard des récidivistes violents qui font sans cesse des allers-retours dans le système, les libéraux ont refusé d'inscrire la primauté de l'intérêt collectif noir sur blanc dans la loi.

Ils ont également voté contre la détention obligatoire pour les délinquants dangereux qui récidivent pendant qu'ils sont en liberté. Ils ont voté contre le durcissement des exigences relatives au retrait du passeport pour les accusés à haut risque, même dans les cas où le fardeau de la preuve est inversé. Ils ont voté contre la prolongation de la période d'inadmissibilité à la détention à domicile relativement aux infractions graves comme la traite des personnes, le vol qualifié et le trafic d'armes, ce qui signifie que des individus condamnés pour des crimes graves pourraient encore purger leur peine dans le confort de leur foyer.

Les Canadiens qui suivent ce débat sont conscients de la différence. Les conservateurs se sont battus pour des mesures de protection plus rigoureuses parce que nous savons ce qui se passe quand les avertissements ne sont pas pris en compte. Les libéraux, eux, préfèrent les demi-mesures.

Ce débat s'inscrit dans une réalité très concrète. Partout au pays, les chefs de police et les premiers ministres provinciaux se disent préoccupés par les récidivistes qui commettent des crimes graves pendant leur mise en liberté sous caution. Les familles de victimes déplorent des tragédies évitables. Les policiers sur le terrain ont demandé au Parlement de faire quelque chose avant que d'autres personnes ne soient blessées ou tuées.

Dans sa version modifiée, le projet de loi C-14 constitue un pas dans la bonne direction à plusieurs égards, grâce aux amendements des conservateurs. Il témoigne tout de même de l'incapacité du gouvernement à assumer les conséquences de choix politiques qui ont ébranlé la confiance de la population dans le système de justice. La sécurité publique ne devrait pas être une question partisane. Nous devrions tous être d'accord pour dire que la place des criminels, c'est derrière les barreaux. Il faut par conséquent savoir reconnaître quand le système a besoin d'être corrigé.

Je crois en un système de justice qui tient compte de deux impératifs à la fois: protéger les droits des accusés et protéger les innocents. Le système doit respecter les principes d'équité tout en assurant la sécurité de la population que nous servons tous. Ces objectifs ne sont pas incompatibles. D'ailleurs, la confiance du public dans le système de justice repose sur l'atteinte de ces deux objectifs. Quand des récidivistes violents sont remis en liberté trop rapidement, la confiance s'effrite, et à juste titre. Quand des crimes graves entraînent des conséquences trop légères, l'effet dissuasif perd de sa force. Quand les victimes ont l'impression que leur sécurité est sacrifiée sur l'autel d'une idéologie, la confiance s'évapore, tout simplement. Voilà pourquoi les conservateurs ont réclamé des mesures plus strictes. Voilà pourquoi nous continuerons à plaider pour des améliorations à la moindre occasion.

Ordres émanant du gouvernement

Lorsque le gouvernement est vraiment à l'écoute, tout est possible. Les amendements en sont la preuve. Résultats: les travailleurs du transport en commun sont mieux protégés, l'encadrement des personnes mises en liberté sous caution gagne en acceptabilité, les récidivistes violents sont mieux surveillés, et les Canadiens ont enfin accès à des rapports éclairants sur l'efficacité du régime de mise en liberté sous caution. Ce sont là des progrès certains, mais nous devons admettre qu'il reste encore beaucoup à faire. Je continuerai sans relâche à corriger les erreurs du passé et à faire le nécessaire pour que les récidivistes assument pleinement les conséquences de leurs actes, dans ma région comme partout ailleurs au pays.

Si le projet de loi C-14 est aujourd'hui plus solide, c'est grâce aux efforts des députés conservateurs, qui se sont battus pour l'améliorer, en particulier grâce au travail inlassable de mon collègue de Brantford—Brant-Sud—Six Nations. Les Canadiens peuvent avoir l'assurance que là où le gouvernement n'a pas jugé bon de pousser davantage, notamment à l'égard des trafiquants de personnes récidivistes, de la détention obligatoire des récidivistes dangereux ainsi que de la fin de la détention à domicile pour les crimes graves, les conservateurs persisteront à exiger des changements.

Ce travail ne se limite pas à un seul projet de loi. Au bout du compte, la responsabilité première d'un gouvernement est d'assurer la sécurité des citoyens. Cette responsabilité ne change pas au gré de l'opportunisme politique; elle ne disparaîtra pas à la fin du présent débat. Tout gouvernement a l'obligation d'assurer la sécurité des citoyens. Les conservateurs ne cesseront jamais de se battre pour que cette responsabilité soit respectée.

• (1225)

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Monsieur le Président, mon collègue a parlé des peines consécutives. S'il y a un élément qui est complètement absent du projet de loi, c'est la notion de peines consécutives pour les meurtriers qui ont commis plusieurs meurtres. Les libéraux ont d'ailleurs refusé de prendre quelque mesure que ce soit à la suite de l'arrêt Bissonnette, lequel a invalidé une loi raisonnable qui donnait aux juges le pouvoir discrétionnaire d'imposer des périodes consécutives d'inadmissibilité à la libération conditionnelle afin de tenir compte de chaque vie perdue.

Ajoutons que les libéraux semblent s'opposer au projet de loi de Brian, nommé en mémoire du regretté Brian Ilesic, qui a été présenté par mon collègue, le député d'Edmonton Griesbach. Il vise à ce que les personnes reconnues coupables de meurtre ne puissent pas présenter de demande de libération conditionnelle chaque année une fois qu'elles ont purgé leur peine minimale.

Qu'est-ce que cela nous apprend sur l'approche du gouvernement pour ce qui est de tenir les délinquants les plus dangereux, ceux qui ont été reconnus coupables de meurtre, responsables de leurs crimes?

• (1230)

Branden Leslie: Monsieur le Président, voilà pourquoi nous répétons sans cesse que les libéraux sont laxistes en matière de criminalité. Depuis de nombreuses années, ils ont des égards envers les accusés et les condamnés au lieu d'écouter les victimes.

Quand nous avons l'occasion de parler à quelqu'un qui a été témoin, en particulier, du processus de libération conditionnelle ou de tout autre processus judiciaire, nous sentons sa contrariété à l'égard du manque de renseignements disponibles concernant le jour précis

de la mise en liberté et à l'égard de l'incapacité de présenter une déclaration de victime. C'est dévastateur à entendre.

Au bout du compte, c'est le Parlement qui devrait régner en maître. Quand des juges rendent des décisions qui n'ont pas de sens, quand nous parlons à nos concitoyens du fait qu'elles n'ont pas de sens, nous devrions être en mesure d'annuler ces décisions et de décider que les meurtriers récidivistes méritent des peines consécutives et devraient passer le reste de leur vie derrière les barreaux, parce que la perpétuité devrait être la perpétuité.

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, le député a mentionné dans son discours les retards qui sont survenus au comité, et j'espère qu'il pourra nous donner un peu plus de détails, car les conservateurs ne cessent d'essayer de faire croire aux Canadiens que le gouvernement présente un projet de loi pour ensuite y faire lui-même obstruction. Cela n'a absolument aucun sens.

Le projet de loi C-9 a d'abord été renvoyé au comité de la justice. Il était donc à l'étude. Le projet de loi C-14 est arrivé après, et l'obstruction systématique au projet de loi C-9 a retardé l'étude du projet de loi C-14. N'est-ce pas exact?

Branden Leslie: Monsieur le Président, sans vouloir trop entrer dans les détails, le comité est maître de ses travaux. Les membres du comité auraient pu décider que le projet de loi C-14 était prioritaire.

Les Canadiens ont décidé que le projet de loi C-14 était prioritaire. Ils réclament une réforme du système de mise en liberté sous caution depuis huit ans, depuis les premiers changements apportés par l'ancien gouvernement libéral — en fait, le même gouvernement — qui sont à l'origine de tout ce gâchis. Les libéraux ont décidé de donner priorité à une question controversée, c'est-à-dire la suppression des protections inhérentes à l'expression religieuse dans le projet de loi C-9, plutôt qu'à la réforme de la mise en liberté sous caution.

Les libéraux devraient cesser de politiser cette question, mais je suis heureux que nous ayons enfin pu avancer. Ils devraient également abandonner le projet de loi C-9 tant qu'à y être.

Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Uqaqtittiji*, je suis d'accord avec le député pour dire que des amendements étaient nécessaires et qu'ils le sont toujours. Je me demande s'il peut nous dire si les conservateurs appuieront les amendements présentés par la députée de Saanich—Gulf Islands.

Branden Leslie: Monsieur le Président, non, nous cherchons à renforcer le projet de loi, et non à l'affaiblir, d'où les nombreux amendements positifs proposés par les conservateurs. Heureusement, certains des amendements retenus seront désormais inscrits dans la loi si le projet de loi est adopté par le Sénat, mais nous laisserons de côté les projets de loi qui feraient passer les criminels condamnés avant les victimes.

L'hon. Ruby Sahota: Monsieur le Président, est-ce vrai? Le député vient-il de dire que le projet de loi C-9 est inutile? Il s'agit de notre projet de loi sur les crimes haineux. Aujourd'hui, au Canada, les fidèles se sentent intimidés et menacés lorsqu'ils se rendent dans leur lieu de culte. Nous essayons de protéger les Canadiens contre cette menace, contre cette peur pour leur vie.

La communauté juive réclame ce projet de loi depuis longtemps et on dirait que le député s'en fiche.

Branden Leslie: Monsieur le Président, je n'ai jamais reçu autant de courriels et d'appels téléphoniques et on ne m'a jamais autant interpellé à l'épicerie pour aborder une question que pour parler des amendements visant à retirer la liberté de religion et d'expression que les libéraux ont fabriqués avec les bloquistes. Voilà le problème.

Bien sûr, le problème, ce sont les actes haineux. Dans notre pays, les procureurs et les policiers devraient faire respecter les lois en vigueur pour protéger les fidèles de toutes les confessions et tous les Canadiens. Ce n'est qu'au cours des 10 dernières années, sous le gouvernement libéral, que nous avons assisté à cette augmentation rapide de tous les types de crimes, y compris les crimes haineux.

Le vice-président adjoint (John Nater): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président adjoint (John Nater): Le vote porte sur la motion n^o 2. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également aux motions n^{os} 3 à 9.

[Français]

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

• (1235)

[Traduction]

Je tiens à faire une brève déclaration à l'intention de tous les députés.

Le député au nom duquel la motion à l'étape du rapport est inscrite n'est pas en mesure d'indiquer qu'elle devrait être adoptée. Aucun autre député n'a indiqué qu'elle devrait être adoptée ou rejetée.

Nos usages ne prévoient pas quoi faire dans une telle situation. Cependant, la question a été soulevée à la Chambre des communes britannique. Le paragraphe 20.60 de la 25^e édition de l'ouvrage d'Erskine May indique ceci: « Si aucun député ne dit ni « oui » ni « non » après que la question eut été mise aux voix, le vice-président déclare la question rejetée. »

[Français]

Comme la Chambre se trouve dans une situation semblable aujourd'hui, je vais suivre ce précédent et déclarer les motions rejetées.

Je remercie les députés de leur attention à cet égard.

L'hon. Ruby Sahota (au nom du ministre de la Justice) propose que le projet de loi, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

[Traduction]

Le vice-président adjoint (John Nater): Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je demande que la motion soit adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Recours au Règlement

L'hon. Ruby Sahota (pour le ministre de la Justice) propose que le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine) soit lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES SIMILARITÉS ENTRE LES PROJETS DE LOI C-2 ET C-12

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du recours au Règlement soulevé par la députée de Saanich—Gulf Islands concernant le fait que le projet de loi C-2, qui aurait pour objectif une sécurité rigoureuse à la frontière, figure toujours au Feuilleton.

Comme vous et toute la Chambre le savez, le projet de loi C-2 va beaucoup trop loin.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président adjoint (John Nater): À l'ordre.

J'invite le député à terminer son intervention, puis nous poursuivons.

Michael Barrett: Monsieur le Président, même si la Chambre s'apprête à reprendre ses travaux réguliers dans quelques instants, je tiens à dire que tous les députés savent que le projet de loi C-2 allait beaucoup trop loin. S'il était adopté dans sa forme actuelle, le projet de loi C-2 obligerait les Canadiens respectueux de la loi à renoncer à des libertés importantes pour compenser les échecs des libéraux dans la gestion des frontières et de l'immigration.

Conscient que l'adoption du projet de loi C-2 ne serait ni rapide ni assurée, le gouvernement est retourné à la case départ et a réuni les aspects les moins controversés dans une nouvelle mesure législative, le projet de loi C-12. On peut parler d'une version remaniée du projet de loi C-2. Cependant, le gouvernement a depuis indiqué publiquement que les parties abandonnées du projet de loi C-2 restaient non seulement la politique du Parti libéral, mais continuaient également de faire partie de son programme parlementaire, telles quelles.

Je partage l'avis de la députée selon lequel le projet de loi C-2, dans sa forme actuelle, ne peut plus être étudié à la Chambre en raison de la règle de la même question. La quatrième édition de l'ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes* explique cette pratique aux paragraphes 12.89 et 12.90:

On ne peut remettre en question une décision déjà prise, laquelle représente le jugement de la Chambre. Par exemple, on ne peut ranimer une motion ou un projet de loi ayant été rejeté au cours de la même session [...] On veut ainsi éviter que le temps de la Chambre ne serve à discuter de motions de même nature, avec la possibilité d'arriver à des décisions contradictoires au cours d'une même session.

Cette règle découle du principe selon lequel la Chambre ne peut pas décider deux fois de la même question dans la même session. Bien que deux motions ou projets de loi similaires ou identiques puissent être inscrits au Feuilleton des avis, une seule motion ou un seul projet de loi peut être débattu. Ainsi, si la Chambre rend une décision sur un projet de loi, par exemple qu'elle le rejette ou qu'elle lui fait franchir une étape du processus législatif, elle ne peut entamer l'étude d'un second projet de loi similaire ou identique.

Dans le cas présent, le projet de loi C-12 correspond au premier projet de loi décrit dans l'explication de Janse et LeBlanc, car il a été adopté à l'étape de la deuxième lecture le 23 octobre 2025, tandis que le projet de loi C-2 correspond au « second projet de loi » décrit dans ce passage et ne peut donc plus être étudié.

Ordres émanant du gouvernement

Les projets de loi C-12 et C-2 sont, à mon avis, très semblables sur le fond. En effet, le projet de loi C-12 reprend mot pour mot 11 des 16 parties du projet de loi C-2, plus l'une de ses deux annexes, comme la députée l'a mentionné précédemment.

Mis à part les titres abrégés très tape-à-l'œil des deux projets de loi, le projet de loi C-12 contient 136 des 197 articles du projet de loi C-2, soit 69 % des articles. Seuls de minimes ajustements ont été apportés pour tenir compte de temps écoulé entre la présentation des deux projets de loi à la Chambre. Par conséquent, si la Chambre devait se prononcer sur le projet de loi C-2, elle serait appelée à mettre aux voix, à l'étape de la deuxième lecture, de nombreuses mesures législatives qu'elle a déjà approuvées, toutefois le résultat pourrait être différent.

La présidence a eu de nombreuses occasions de se prononcer sur ces questions au cours des deux législatures précédentes, après que les libéraux eurent présenté de nombreux projets de loi d'initiative parlementaire conservateurs comme des projets du gouvernement. Même si nous nous réjouissons quand des mesures pleines de bon sens sont adoptées, il reste qu'elles sont souvent insérées, ou cachées, selon certains, dans un projet de loi omnibus d'exécution du budget.

Je renvoie la Chambre, par exemple, aux décisions suivantes, qui figurent toutes dans les Débats de la Chambre des communes: décision du Président Rota, le 18 février 2021, à la page 4256 des Débats de la Chambre des communes; décision du vice-président, le 11 mai 2022, à la page 5123; décision du Président Rota, le 6 juin 2022, à la page 6140; décision du Président Rota, le 20 septembre 2022, à la page 7341; décisions du prédécesseur immédiat du Président, le 29 novembre 2023, à la page 19211, et le 12 décembre 2023, à la page 19978; et enfin, décision du vice-président, le 7 juin 2024, à la page 24627.

Dans sa décision de mai 2022, la présidence a soutenu que le projet de loi C-250, projet de loi d'initiative parlementaire proposé par notre collègue le député de Saskatoon-Sud, ne pouvait pas être débattu et qu'il resterait « en suspens » après la deuxième lecture du projet de loi C-19, un projet de loi d'exécution du budget qui contenait des dispositions semblables à celles que proposait mon ami, car:

La Chambre ne devrait pas se retrouver dans une situation où elle est appelée à se prononcer deux fois sur la même question dans une même session, à moins que l'intention de la Chambre soit de révoquer la décision.

• (1240)

En juin 2024, la présidence est encore une fois arrivée avec une procédure semblable, qui aurait permis de suspendre, au besoin, le vote à l'étape de la troisième lecture du projet de loi d'initiative parlementaire C-323 jusqu'à ce que le projet de loi C-59, sur l'exécution du budget, ait franchi toutes les étapes du processus parlementaire.

L'approche consistant à mettre en suspens des mesures législatives après qu'un projet de loi semblable a progressé n'est pas une nouvelle pratique. Je vous renvoie, monsieur le Président, à une décision du président Michener. Le 13 mars 1959, il s'est prononcé sur une situation concernant deux mesures législatives presque identiques. Voici ce qu'on peut lire à la page 238 des Journaux:

[...] la Chambre ne pourra être saisie de la même question à deux reprises sous deux rubriques distinctes. Ce ne serait pas raisonnable, et je ne trouve aucune source ni autorité me permettant d'adopter pareille ligne de conduite. J'en suis donc venu à la conclusion que ce bill doit être réservé, ainsi que l'autre bill libellé dans les mêmes termes, ou du moins libellé en des termes visant exactement

le même but, jusqu'à ce qu'on ait disposé du bill proposé à l'origine, soit en le retirant — ce qui permettrait alors à l'un de ces autres bills de faire l'objet d'une étude —, soit en l'adoptant — ce qui, automatiquement, réglerait le cas de ces bills, pour la simple raison que la Chambre ne voterait pas deux fois sur le même sujet, pas plus qu'elle ne débattrait le même sujet deux fois.

Pour résumer un de mes rappels au Règlement les plus brefs qui soient, 69 % du contenu du projet de loi C-2 est repris dans le projet de loi C-12, ce qui fait que les deux projets de loi se ressemblent beaucoup. La Chambre a adopté le projet de loi C-12 à l'étape de la troisième lecture, un autre exemple de la merveilleuse collaboration qui règne à la Chambre, et il suit maintenant son cours à l'autre endroit.

Comme les deux projets de loi sont substantiellement similaires, la règle de la question résolue, qui empêche la Chambre de voter deux fois sur le même sujet, s'applique. Par conséquent, le projet de loi C-2 doit être mis en suspens pendant que le projet de loi C-12 est à l'étude au Parlement. Si le projet de loi C-12 reçoit la sanction royale, le projet de loi C-2 doit être annulé et rayé du Feuilleton.

Je fais remarquer que j'appuie mon argumentation sur des données qui remontent à jusqu'à près d'une centaine d'années, ce qui, encore une fois, déroge à ma pratique habituelle pour ce qui est de citer les précédents qui guident les décisions de la présidence.

• (1245)

Le vice-président adjoint (John Nater): Je remercie le député de son intervention. La question sera certainement prise en considération par la présidence.

* * *

LOI SUR LES MESURES DE RÉFORME CONCERNANT LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION ET LA DÉTERMINATION DE LA PEINE

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine), soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le vice-président adjoint (John Nater): Nous reprenons le débat.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président adjoint (John Nater): Le vote porte sur la motion.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, nous demandons que la motion soit adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

L'honorable Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que, si vous demandez l'opinion de la Chambre, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 13 h 30, afin que nous puissions passer aux affaires émanant des députés.

Le vice-président adjoint (John Nater): D'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[Français]

LOI SUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES CÔTES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 novembre 2025, de la motion portant que le projet de loi C-244, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) et la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que j'ai l'occasion de faire un discours à la Chambre aujourd'hui et que c'est la dernière fois avant la journée importante qui aura lieu demain, c'est-à-dire le 14 février, je voudrais prendre un instant pour souligner cette journée qu'est la Saint-Valentin.

Je pense que c'est une journée importante pour beaucoup de gens. Évidemment, elle est très importante pour moi. Je voudrais profiter de cette occasion pour saluer ma conjointe, à qui je porte mon amour, ainsi que mes enfants, Ulysse, Malbaie et Marcéline. Je veux aussi souhaiter une joyeuse Saint-Valentin à tout le monde à la Chambre, de même qu'à l'entière de mes amis et de mes connaissances. Je pourrais ajouter qu'aujourd'hui est une des rares journées où la couleur rouge ne crée pas chez moi une réaction négative. J'invite donc tout le monde ici à bien en profiter. Enfin, j'en profite aussi pour déclarer ma flamme à ma nation, mon pays: le Québec. Je pense que ma conjointe ne verra pas ça comme une infidélité.

Aujourd'hui, nous discutons du projet de loi C-244, un projet de loi qui émane du député britanno-colombien de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country. Ce député est aussi président du Comité permanent des pêches et des océans, alors j'imagine que son rôle au Comité l'a peut-être amené à s'intéresser au sujet soulevé dans son projet de loi. D'ailleurs, en voyant le nom de sa circonscription en Colombie-Britannique, j'ai aussi présumé qu'il était sur le bord de l'eau.

Le projet de loi C-244 porte sur la question des navires abandonnés dans les eaux. Il faut savoir que la question de l'abandon de navires dans les eaux est déjà abordée depuis 2019 dans la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux. Le projet de loi C-244 vise d'ailleurs à modifier cette loi de 2019. Ce qui est essentiellement mentionné dans cette loi, c'est que Pêches et Océans Canada et le ministère des Transports sont responsables de mettre en place un cadre pour résoudre les problèmes de bateaux qui sont délaissés dans les eaux. Cela donne aussi le mandat à la Garde côtière de tenir un inventaire de ces bateaux préoccupants et dangereux qui sont un peu partout sur le territoire.

Je dirais qu'il s'agit d'un projet de loi qui, de prime abord, nous apparaît d'intérêt public et dont l'essentiel se retrouve dans l'article 3. En effet, l'article 3 pourrait très bien résumer ce projet de loi, qui vise en fait à modifier la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux, en ajoutant, après l'article 34 de la Loi, l'article 34.1, lequel concerne le transfert de propriété. Voici ce que mentionnerait le nouvel article 34.1:

Il est interdit au propriétaire d'un bâtiment d'en transférer la propriété à une personne en sachant que celle-ci n'a pas l'intention ou n'est pas en mesure, notamment

Affaires émanant des députés

en raison d'un manque de ressources, de l'entretenir, de l'exploiter ou d'en disposer de manière à éviter qu'il ne devienne une épave ou un bâtiment abandonné ou dangereux, ou en ne s'en souciant pas.

On vient donc attribuer une responsabilité à un individu ou à une organisation lors d'un transfert de propriété, afin de s'assurer que la personne à qui on transfère le bateau va s'en occuper et n'a pas l'intention d'en faire une épave. À mon sens, ce n'est pas quelque chose de négatif, bien au contraire. C'est sûr que ce ne sera peut-être pas suffisant pour régler le problème des épaves, on ne se le cachera pas. Néanmoins, je trouve qu'il s'agit quand même d'une initiative dont on ne peut pas dire qu'elle est mauvaise. Nous allons justement la saluer.

Le Bloc québécois va voter pour que le projet de loi C-244 soit étudié en comité. Nous allons même tenter de le bonifier, s'il y a moyen de le faire, parce que je pense que c'est quand même un sujet d'importance. C'est d'ailleurs un sujet qui a fait l'objet d'une étude au Comité permanent des pêches et des océans et qui a fait l'objet d'un rapport qui a été déposé à la Chambre le 22 octobre dernier et qui comprenait un paquet de recommandations. Nous aurons peut-être l'occasion en comité, parce que je présume que tout le monde à la Chambre va vouloir envoyer le projet de loi en comité, de s'inspirer du rapport qui a été fait afin de bonifier encore davantage ce qui existe déjà comme projet de loi et qui est soumis à notre étude en ce moment.

● (1250)

Le rapport du Comité permanent des pêches et des océans a cerné certains problèmes qui concernent particulièrement les bateaux abandonnés et les épaves, notamment l'identification des propriétaires des bateaux. Des fois, c'est difficile de savoir qui est le propriétaire et qui est le responsable de l'épave en question. On parle aussi d'un problème de gestion des bouées d'amarrage privées parce que, des fois, on ne sait pas trop comment on gère ça. Il y a aussi la lenteur bureaucratique aussi pour les autorisations d'enlever les bateaux délaissés. J'aurai l'occasion d'en parler un petit peu plus tard parce qu'il y a des exemples bien concrets dans des circonscriptions. Il y a aussi la question évidente du coût de l'élimination des épaves. Ce n'est pas gratuit. Ça coûte de l'argent, les éliminer.

Il y a d'ailleurs un cas particulier qui concerne la question des coûts et la lenteur bureaucratique. La députée de Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon a vécu ça de proche, dans sa circonscription. Dans Beauharnois, le *Kathryn Spirit* était échoué dans le lac Saint-Louis de 2011 à 2018. Pendant sept ans, le bateau est resté là. C'est complètement inadmissible. Malheureusement, il y avait une espèce de laisser-faire, de laisser-aller.

Souvent, on dénonce le fait que le gouvernement fédéral ne prend pas ses responsabilités. Au Bloc québécois, nous trouvons que le respect des champs de compétence, c'est important. Justement, nous trouvons parfois que le fédéral se mêle beaucoup de nos compétences. Des fois, il y a des choses qui sont de la compétence du fédéral, mais on dirait que ça ne l'intéresse pas et qu'il ne s'en occupe pas. Dans le cas du *Kathryn Spirit*, qu'un bateau soit resté là comme une épave pendant sept ans, c'est complètement inacceptable. C'est aussi la démonstration que, souvent, le gouvernement fédéral ne fait pas bien son travail.

Affaires émanant des députés

Ce n'est pas juste une question de couleur parce que, de 2011 à 2018, il y a eu un gouvernement conservateur comme il y a eu un gouvernement libéral, et ça a pris tout ce temps pour que le bateau finisse par bouger. Les gens de la région de ma collègue la députée de Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon étaient excédés par cette situation et on peut les comprendre.

Des bateaux abandonnés, ça peut créer toutes sortes de problèmes. Il y a des contaminants qui peuvent être dans ces bateaux, il y a de la rouille, il y a des enfants qui peuvent décider d'aller jouer là, il y a des adolescents ou des personnes sans logement qui pourraient être blessés. Il y a des gens qui vont aller l'explorer par curiosité et on peut comprendre que ça peut être intéressant. C'est peut-être plus l'exception que la norme mais, à certains endroits, des épaves deviennent même des attractions touristiques et font l'objet de certains curieux dans des régions comme la Côte-Nord ou ailleurs, où les gens vont vouloir aller voir les épaves. Ça n'empêche pas que ces épaves nuisent beaucoup à l'environnement, à ce qu'il y a autour.

On connaît la fameuse Initiative zéro déchet de plastique. On sait qu'il y a du plastique partout dans les océans et que ça s'accumule. On connaît aussi le défi de ce qu'on appelle zéro émission de carbone. On devrait peut-être avoir une réflexion sur une initiative zéro épave, zéro bateau abandonné, parce que c'est quand même un gros défi. On ne souhaite pas qu'il y ait des bateaux abandonnés partout dans nos cours d'eau, nos lacs, nos rivières. Évidemment, quand il n'y a pas de vision, ça ne vient pas souvent avec une action. Quand on n'a pas de vision cohérente, c'est difficile d'agir de façon cohérente sur des problèmes comme ça.

Dans les régions côtières, les bateaux de pêche sont super utiles. On en a besoin pour se nourrir et c'est une belle activité économique. C'est la même chose pour la navigation de plaisance, qui nous permet de profiter de vues imprenables, et la navigation commerciale avec le transport de marchandises essentielles à la vitalité de nos communautés et à notre économie. Cependant, il faut penser aussi à ce qui arrive en fin de vie de ces bateaux. On ne doit pas se désintéresser de la question, bien au contraire.

On sait que ces contaminations qui finissent par aller dans l'environnement peuvent aussi contaminer la santé humaine et peuvent compromettre la qualité de vie de nos concitoyens et de nos concitoyennes. On n'a pas envie de voir ce qui s'est produit à certains endroits. Il y a des images choquantes de l'accumulation de plastique dans les océans. On ne veut pas voir une accumulation de bateaux dans nos lacs et nos rivières, qui traînent partout et qui, finalement, nous empêchent justement d'exploiter ces richesses de façon pérenne. Il n'y a pas juste la question d'exploiter les richesses; il y a aussi la question de nous protéger nous-mêmes et de protéger la biodiversité, comme la nature.

En conclusion, de voir l'inaction qui est trop souvent présente de la part du fédéral en ce qui concerne ces problèmes, ça nous choque. Dans cette perspective, nous sommes contents de voir qu'un député a la volonté d'essayer de faire bouger les choses. Nous sommes heureux d'avoir un débat sur la question aujourd'hui. Quand on parle des problèmes, on peut trouver des solutions. Du moins, ça force une prise de conscience et permet que des mesures soient prises.

• (1255)

Je nous invite tous et toutes à réfléchir à cette question comme parlementaires pour savoir ce qu'on peut faire de plus. On peut pen-

ser à des exemples qui existent, comme aux Îles-de-la-Madeleine, qui ont établi une expertise pour la récupération de vieilles...

Le vice-président adjoint (John Nater): Je dois interrompre l'honorable député.

Nous reprenons le débat et je cède la parole à l'honorable député de Victoria.

[Traduction]

Will Greaves (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui en tant que député de Victoria pour appuyer le projet de loi sur la lutte contre la pollution des côtes, présenté par mon collègue, le député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country.

Ceux d'entre nous qui vivent dans des collectivités côtières et qui les représentent savent que nos océans sont d'une importance vitale et que nous avons aussi des responsabilités à leur égard.

Avant même d'être élu à la Chambre, j'entendais quotidiennement les gens de ma région parler des effets négatifs des bâtiments abandonnés dans les voies navigables. Après chaque tempête, nous voyons toujours plus de bateaux tombés en ruine et abandonnés par des propriétaires irresponsables, laissant à d'autres le soin de s'en occuper. Ces « bateaux oubliés », comme on les appelle, défigurent certes nos localités, mais ils posent aussi de graves risques pour la sécurité et l'environnement, et souvent, personne n'est tenu responsable. Il n'existe pas de solution parfaite à ce problème, mais je félicite mon collègue d'avoir présenté le projet de loi C-244, qui constituerait déjà un bon point de départ.

Ce projet de loi s'attaquerait au transfert irresponsable de la propriété des bâtiments. À Victoria, j'entends parler de ces cas beaucoup trop souvent. Un propriétaire vend un vieux rafiot pour 1 \$, parfois moins, à quelqu'un qu'il sait incapable de l'entretenir, se déchargeant ainsi de la responsabilité environnementale qui lui incombe, c'est-à-dire se débarrasser de ce bâtiment de manière responsable. En interdisant le transfert de bâtiments à ceux qui n'ont pas les ressources pour les entretenir ou qui n'ont pas l'intention de le faire, nous contribuerions à mettre fin au cycle des bâtiments abandonnés et qui deviennent des épaves avant qu'ils ne finissent sur les rivages et dans les marinas. Nous attribuerions la responsabilité au moment de la vente, au lieu de la laisser au contribuable, qui finit par être contraint de payer la facture pour le nettoyage ou l'enlèvement d'un bâtiment abandonné, et nous ne compterions pas simplement sur la bonne volonté d'organisations locales et de vaillants bénévoles.

Je tiens à profiter de l'occasion pour souligner le travail souvent ingrat d'organismes de ma circonscription, comme la Cadboro Bay Dead Boats Society, le Royal Victoria Yacht Club, la Veins of Life Watershed Society et la Dead Boats Disposal Society, ainsi que d'autres qui ont consacré temps et énergie à cette cause, assumant souvent eux-mêmes les coûts et les responsabilités. Je tiens également à remercier les employés de la région de l'Ouest de la Garde côtière canadienne et de Transports Canada pour leur rôle dans les interventions environnementales. Je dois cependant reconnaître qu'ils n'ont ni la capacité ni le mandat nécessaires pour porter seuls ce fardeau.

Comme toujours, nous tenons également à exprimer nos remerciements et notre reconnaissance aux peuples de langue lekwungen du Sud...

• (1300)

Kelly McCauley: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Même si je trouve le discours intéressant, je ne peux pas l'entendre à cause d'un grésillement constant. Je pense que le député a peut-être un problème avec son micro ou son ordinateur. Nous pourrions peut-être passer au prochain intervenant pendant qu'il règle ses problèmes techniques.

Le vice-président adjoint (John Nater): J'invite le député de Victoria à éloigner légèrement le microphone de son visage. J'espère que cela résoudra le problème. Bien sûr, nous avons besoin de l'interprétation pour que la Chambre fonctionne correctement. Nous verrons si cela fonctionne.

J'invite le député de Victoria à reprendre là où il s'est arrêté. S'il y a d'autres problèmes, nous les réglerons le moment venu.

Will Greaves: Monsieur le Président, comme toujours, nous tenons également à exprimer nos remerciements et notre reconnaissance aux peuples de langue lekwungen du Sud de l'île de Vancouver, aux nations Songhees, Esquimalt et WSÁNEĆ, dont l'intendance et la protection des terres et des eaux, depuis des temps immémoriaux, constituent un exemple à suivre pour les collectivités et les gouvernements...

Le vice-président adjoint (John Nater): On me dit que les intervenants ne peuvent pas faire leur travail en raison de la qualité du son.

Will Greaves: J'entendais l'interprétation tout à l'heure, monsieur le Président, et je ne vois aucun problème technique de ce côté-ci.

Le vice-président adjoint (John Nater): Je vais demander au député de s'interrompre un instant. Je vais consulter les greffiers.

Nous allons demander à un responsable des TI de communiquer avec le député de Victoria pour remédier à la situation. Nous reviendrons ensuite au reste de l'intervention du député, avant la fin de l'heure, je l'espère.

D'ici là, nous passons au prochain intervenant.

Le député de Bruce—Grey—Owen Sound a la parole.

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, je suis ici pour prendre la parole au sujet du projet de loi C-244, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) et la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux.

Le projet de loi propose de renforcer la capacité du Canada à disposer des épaves et des bâtiments abandonnés, délabrés et dangereux; de combler les lacunes de la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux en élargissant la responsabilité des propriétaires dont les actions font en sorte ou qui permettent que des épaves ou des bâtiments deviennent dangereux; de préciser qu'il est illégal non seulement de procéder, mais aussi de permettre à quiconque de procéder à l'immersion de substances polluantes; de renforcer les règles relatives au transfert de propriété afin d'empêcher les propriétaires de céder leurs bâtiments à des personnes qui ne sont pas en mesure de les entretenir ou d'en disposer en toute sécurité; de réduire les risques à long terme pour l'environnement marin, les fuites de pétrole, la contamination et les débris d'épaves; de protéger la sécurité publique, environnementale et maritime; de garantir que les propriétaires puissent être tenus responsables en cas de transfert insouciant d'un bâtiment à un acheteur non qualifié; et d'encourager la prévention proactive, l'application cohérente de la loi et le principe du pollueur-payeur.

Affaires émanant des députés

Cependant, j'ai quelques préoccupations au sujet du projet de loi dans sa forme actuelle, en particulier en ce qui concerne le changement qui concerne le transfert de propriété, car il utilise un libellé général et non limitatif en interdisant au propriétaire d'un bâtiment d'en transférer la propriété à quelqu'un « sachant que [cette personne] n'a pas l'intention ou n'est pas en mesure, notamment en raison d'un manque de ressources, [de s'en occuper correctement] ou en ne s'en souciant pas. »

Cette disposition créerait une incertitude juridique qui pourrait avoir des répercussions injustes sur les personnes accusées d'avoir transféré la propriété d'un bâtiment en ne se souciant pas des conséquences. Ce qui me préoccupe, c'est comment un vendeur pourrait-il garantir ou connaître véritablement l'intention et les moyens d'un acheteur? Comment le ministère des Pêches et des Océans ou les tribunaux traiteraient-ils les ambiguïtés, les frais juridiques et les questions relatives au fardeau de la preuve?

J'espère que le rédacteur du projet de loi, le député qui l'a présenté, pourra apporter des éclaircissements à ce sujet, au cours du débat d'aujourd'hui si possible. Sinon, si le projet de loi est renvoyé au comité, j'espère que ce problème sera réglé au moyen d'un amendement.

Je tiens à souligner que la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux, adoptée en 2019 dans le cadre du Plan de protection des océans du Canada, vise à prévenir l'abandon de bâtiments et à tenir les propriétaires responsables des risques que posent leurs bâtiments pour l'environnement et la sécurité. Aux termes de cette loi, il est illégal d'abandonner un bâtiment dans les eaux canadiennes ou sur une propriété fédérale. Les propriétaires sont responsables des coûts pour enlever ou réparer leurs bâtiments et pour atténuer les risques. La Garde côtière canadienne et Transports Canada ont le pouvoir d'ordonner aux propriétaires d'agir. Si les propriétaires n'obtempèrent pas, le gouvernement peut intervenir et recouvrer ces frais.

La loi prévoit également des sanctions sévères, y compris des amendes et des peines d'emprisonnement, en plus d'appuyer un inventaire national des épaves, des navires abandonnés ou dangereux de sorte à surveiller et à gérer le problème. En gros, en vertu de la loi, le propriétaire d'un bâtiment est responsable des dangers liés à son bâtiment. Je sais que je peux parler au nom des conservateurs. Au cours de la 42^e législature, nous avons appuyé la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux, en insistant sur le principe que les personnes doivent être tenues responsables de leurs actes et de leurs biens.

Aujourd'hui, je tiens à expliquer pourquoi ce projet de loi est si important pour Bruce—Grey—Owen Sound, surtout dans la collectivité de Stokes Bay, qui est touchée par ce problème. Je travaille sur ce dossier depuis quelques années déjà. Un bateau de pêche a coulé à un quai fédéral. Malheureusement, cela a causé un déversement de diésel et de matières polluantes dans la zone portuaire. La Garde côtière a déployé des barrages flottants et a survolé le déversement en hélicoptère pour en surveiller l'évolution.

Affaires émanant des députés

Le navire a été remis à flot le 14 septembre. Les matières polluantes ont été contenues avec l'aide de la province. Malgré l'intervention du gouvernement fédéral, le bateau a été remis à flot, sans quitter le quai. Or, quelques mois plus tard, ce même bateau a coulé de nouveau au même endroit. La Garde côtière a de nouveau été déployée avec de l'équipement d'intervention en cas d'urgence environnementale. Le navire a été renfloué avant d'être remorqué jusqu'à Southampton, qui est située tout près de ma circonscription. Il a été placé en cale sèche, mais l'équipe d'intervention a dû retirer des eaux environ 25 000 litres de matières polluantes.

La Police provinciale de l'Ontario n'a signalé aucune preuve d'activité criminelle liée au naufrage. Cependant, la frustration est montée chez la population locale à cause de l'inaction entre le premier naufrage et le deuxième.

Plus récemment encore, en mars 2025, à Howdenvale, on a signalé qu'un bateau de pêche a coulé, encore une fois, à un quai du gouvernement fédéral, déversant du carburant diesel dans l'eau. Les habitants du coin ont indiqué que la personne à qui appartenait le bâtiment l'avait négligé pendant de nombreuses années. Heureusement, on a réussi à contenir la pollution causée par le diesel grâce à un effort conjoint de la personne à qui appartient le bâtiment, de la Garde côtière canadienne et de l'équipe chargée du programme d'évaluation des pêches des Chippewas de Nawash, l'une des Premières Nations de ma circonscription. On a ensuite ramené le bâtiment à terre, éliminant ainsi le risque immédiat pour l'environnement.

• (1305)

Cet incident montre une fois de plus que les navires dangereux ou négligés ne se limitent pas à un seul secteur de ma collectivité et que des problèmes semblables se produisent malheureusement dans de nombreux quais exploités par le gouvernement fédéral dans ma circonscription. Voici le défi auquel sont confrontés les habitants et ce que la collectivité rapporte. Ils ont déclaré avoir signalé le deuxième naufrage en temps réel avec des photos. Ils ont demandé pourquoi le navire avait été autorisé à rester après le premier naufrage et ont remis en question l'absence de reddition de comptes claire. Un entrepreneur local a souligné qu'il est désormais difficile pour les plaisanciers de passage qui cherchent refuge pendant les tempêtes d'utiliser le port abrité et balisé de la collectivité quand ces navires sont laissés aux quais.

Historiquement, ce port, en particulier à Stokes Bay, est partagé entre les pêcheurs commerciaux autochtones et les plaisanciers. Cependant, de nombreux remorqueurs de pêche occupent désormais le quai, dont trois qui n'ont pas bougé depuis des années, ce qui limite encore une fois l'accès pour tout le monde. Cette congestion des quais a été qualifiée de pollution visuelle qui nuit au tourisme, aux loisirs et aux entreprises locales. Essentiellement, voici ce que les résidents disent: « Il faut faire quelque chose. Il faut que cela cesse. » Beaucoup ont fait remarquer que ce navire, qui a heureusement été retiré, avait même coulé cinq ans avant l'incident de 2024, ce qui fait que ce problème est une préoccupation constante.

En résumé, des réservations de chalets ont été annulées, le tourisme a diminué, les plaisanciers et les nageurs ont évité les ports fédéraux après la contamination, les entreprises locales, les guides et les exploitants ont subi des pertes de revenus pendant la haute saison, les préoccupations concernant la faune et les habitats côtiers se sont accrues, le personnel municipal a été contraint d'assumer des responsabilités alors qu'il s'agissait d'une compétence fédérale, et il y a eu une frustration généralisée quant à la communication au-

tour de ces responsabilités fédérales mal définies. La question qui m'est le plus souvent posée est la suivante: qui est responsable et pourquoi n'a-t-on pas procédé à l'enlèvement dès le premier déversement?

Cela a des répercussions sur le transit maritime et le tourisme maritime et cela entraîne une perte de revenus pour les petites entreprises et les exploitants locaux. Il y a aussi des risques à long terme pour la valeur des propriétés, l'assurabilité et la réputation économique. L'inquiétude est grande quant à la sécurité nautique et à la contamination de l'environnement, et les tensions se sont également accrues en raison de l'accès limité aux quais. Les résidents estiment qu'ils ne disposent d'aucun mécanisme fédéral pour faire retirer ces navires. Il existe un chevauchement qui crée une confusion entre la Garde côtière, Transports Canada et le ministère des Pêches et des Océans, et les résidents ont vraiment l'impression que les autorités fédérales ne font que réagir au lieu d'être proactives, ce qui entraîne la répétition de ces dommages environnementaux.

En conclusion, je tiens à préciser que l'objectif du projet de loi C-244 consiste à réduire les obstacles et doit également s'appliquer aux activités fédérales. On doit passer d'un nettoyage après coup à une prévention proactive. C'est le pollueur, et non la population, qui doit payer. Les collectivités comme celle de Stokes Bay, dans ma circonscription, Bruce—Grey—Owen Sound, méritent des systèmes fédéraux qui fonctionnent dès le départ. Comme l'indique clairement l'énoncé de politique du Parti conservateur du Canada, le gouvernement a l'obligation « [d']établir et [d']appliquer des normes de sécurité pour les navires locaux et étrangers naviguant dans les eaux canadiennes pour le bien-être des travailleurs et de l'environnement ». On y affirme également que le « Parti conservateur maintient son engagement à faciliter la remise en état ou la démolition des navires abandonnés ».

Je crois que l'intention du député qui propose le projet de loi C-244 va tout à fait dans le bon sens pour régler le problème des navires abandonnés. Je ne sais pas si le projet de loi, dans son libellé actuel, permettra d'y arriver, mais j'ai hâte d'entendre la suite du débat. Comme je l'ai dit, si ce projet de loi est renvoyé au comité, il sera possible d'y apporter des amendements qui le renforceront davantage afin que nous puissions nous attaquer à cette question importante, non seulement dans ma circonscription, Bruce—Grey—Owen Sound, mais dans toutes les étendues d'eau du Canada, qu'il s'agisse de lacs, d'océans, etc.

• (1310)

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPd): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-244. Il prévoit une véritable reddition de comptes et adopte une approche proactive pour prévenir la pollution marine et l'abandon des bâtiments.

Je tiens à remercier mon collègue, le député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, d'avoir présenté ce projet de loi, ce qui témoigne d'un grand leadership.

Tout d'abord, le projet de loi modifie la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pour que celle-ci précise que, si la pollution causée par un bâtiment est le résultat de négligence, d'un mauvais entretien ou d'une défaillance prévisible, c'est le propriétaire ou l'exploitant du bâtiment qui est responsable. Il ne sera plus nécessaire de prouver qu'il y a eu intention de polluer.

Ensuite, il modifie la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux afin d'empêcher les propriétaires de transférer la propriété d'un bateau en fin de vie à une personne en sachant que celle-ci n'est pas en mesure d'entretenir le bateau ou d'en disposer en toute sécurité. Ainsi, le projet de loi élimine la faille qui permet de transférer la responsabilité d'un bâtiment sur papier alors que le risque de pollution existe toujours.

Ces deux changements auront des effets concrets. Ils répondent directement aux besoins quotidiens des collectivités côtières. Je vis dans une circonscription côtière et je peux dire que pour ces communautés, le problème auquel s'attaque le projet de loi n'est pas occasionnel, mais structurel. Trop souvent, notre système n'intervient qu'une fois que le mal est déjà fait. Nous mobilisons la Garde côtière quand le carburant est déjà dans l'eau. Nous comptons sur les bénévoles, en particulier sur les programmes de gardiens autochtones, une fois que les débris se trouvent déjà sur la côte. Nous nous démenons pour obtenir du financement quand un bateau a déjà coulé. Cette façon de faire coûte plus cher, nuit aux écosystèmes et refile à des collectivités la responsabilité de régler des problèmes qu'elles n'ont pas causés.

Le projet de loi C-244 met davantage l'accent sur la prévention. Il renforce la reddition de comptes dans les situations où une négligence, un mauvais entretien ou une défaillance prévisible causent de la pollution, sans qu'il soit nécessaire de prouver l'intention. Qui-conque travaille autour des ports sait que la pollution la plus dommageable vient en partie des bateaux vieillissants, du report de l'entretien et de la faiblesse de la surveillance. Qu'un déversement soit délibéré ou causé par la négligence, les dommages écologiques sont les mêmes. Par conséquent, si nous voulons changer les comportements, nous devons changer les incitatifs.

L'existence de règles claires en matière de responsabilité aura un effet positif sur l'entretien des bateaux, la planification de la sécurité et la gestion des bateaux en fin de vie. Quand les échecs ont des coûts réels, il devient plus économique de prévenir les problèmes que de nettoyer par la suite.

Le projet de loi traite également d'une tendance dont les collectivités côtières sont constamment témoins, à savoir que la responsabilité est refilée d'une personne à l'autre jusqu'à ce qu'il ne reste plus personne pour l'assumer. La propriété des bateaux en fin de vie utile est transférée, puis ceux-ci se détériorent et finissent par couler. La collectivité qui hérite ensuite du problème doit composer avec ce danger pour la navigation et assumer les coûts du nettoyage. C'est bien plus qu'un échec individuel, c'est un énorme échec en matière de politique, et le projet de loi vise à y remédier.

Il importe aussi de dire franchement pourquoi certains de ces transferts de propriété sont faits. De nombreux propriétaires veulent éviter les coûts liés au démantèlement ou au recyclage d'un bateau en fin de vie utile plutôt que de payer pour en disposer de manière responsable. Certains de ces propriétaires refilent gratuitement ou à peu de frais ces bateaux à des personnes vulnérables ou désespérées. Beaucoup de gens les utilisent uniquement pour se loger. J'ai pu le constater de mes propres yeux à Tofino, où j'ai vécu pendant près de 25 ans. Faute de logements abordables, certaines personnes se retrouvent à vivre sur des bateaux vieillissants qui sont amarrés à des mouillages de fortune. Il arrive souvent que ces bateaux ne soient pas en état de navigabilité, et les personnes qui y vivent ont rarement les ressources nécessaires pour les entretenir ou simplement en disposer de manière sécuritaire. Le résultat est prévisible.

Affaires émanant des députés

Le bateau se détériore, la pollution augmente et, une fois qu'il a finalement coulé, c'est la collectivité qui en paie le prix.

Le projet de loi contribue à éliminer l'échappatoire qui permet de refiler la responsabilité aux plus vulnérables. Il ne s'agit pas de blâmer des personnes qui ont du mal à trouver un logement, mais de veiller à ce que les gens qui tirent profit des bateaux et qui contrôlent leur élimination ne puissent pas se soustraire à leurs responsabilités en refilant le problème à quelqu'un qui n'a vraiment pas la capacité réelle de gérer ces risques.

La pollution marine est aussi un problème économique. Elle nuit aux pêches, au tourisme et aux secteurs riverains actifs. L'eau propre est au cœur des collectivités côtières. Chaque bateau abandonné qui coule dans un port entraîne des coûts aux administrations locales, aux Premières Nations et aux contribuables. Des règles strictes ne sont pas antiéconomiques, mais favorables aux collectivités et à l'avenir. Nous savons à quel point le saumon sauvage du Pacifique est sacré. Le projet de loi le protégerait lui aussi.

Pour ces raisons, le NPD appuie ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. En effet, il améliore la reddition de comptes et renforce la prévention, deux éléments que nous réclamons depuis longtemps, et il nous met sur la bonne voie.

Le projet de loi souligne également que le gouvernement fédéral a encore beaucoup de chemin à faire. Même avec des règles plus strictes en matière de responsabilité, comme le Bureau de la sécurité des transports l'a souligné à juste titre par le passé, le Canada n'a toujours pas de système d'intervention coordonnée pour gérer les déversements de conteneurs d'expédition et les incidents liés aux débris marins. Nous en avons vu les conséquences à maintes reprises et j'aimerais qu'on s'y attaque.

● (1315)

En 2016, le navire *Hanjin Seattle* a perdu des conteneurs. Plus de 100 conteneurs sont tombés du *Zim Kingston* il y a quelques années à peine. Plus récemment, une grosse barge au large de Bella Bella a failli couler avec une pleine cargaison. Chaque fois, les Premières Nations et les collectivités côtières ont dû intervenir. Des bénévoles ont nettoyé les débris des plages, et les administrations locales de même que les gardiens autochtones ont composé avec les répercussions à long terme sur les écosystèmes, la pêche et les économies régionales. L'absence d'intervention coordonnée laisse notre côte sans défense, incident après incident.

Le déversement du porte-conteneurs *Zim Kingston* a également mis en évidence un grand manque de responsabilité, ce qui rejoint les problèmes que vise le projet de loi. Selon les règles actuelles, le propriétaire du *Zim Kingston* ne peut être tenu responsable des dommages et des coûts de nettoyage que pendant un maximum de six ans à partir de la date de l'accident, sauf que les débris de ce déversement continuent de s'échouer sur nos côtes et ils continueront de le faire pendant des décennies. Les microplastiques et les fragments de polystyrène demeureront dans l'environnement marin bien après la fin de ce délai de responsabilité.

L'expiration d'un délai légal ne met pas pour autant fin à la pollution. Les collectivités et les écosystèmes subissent les conséquences de celle-ci longtemps après la fin de la responsabilité des entreprises. C'est pourquoi on ne peut pas s'en remettre uniquement à la responsabilité à postériori. Il faut un système permanent de préparation, de prévention et d'intervention qui sera prêt avant le prochain déversement et non improvisé après coup.

Affaires émanant des députés

Les collectivités côtières et autochtones continuent de répéter à Ottawa qu'elles en ont assez de payer la note lorsque des débris arrivent sur leurs côtes. Il nous faut un système d'intervention coordonné financé par l'industrie par des moyens comme des frais de services écosystémiques sur les unités de charge et les navires pour garantir que le coût de la protection de nos côtes ne soit pas assumé exclusivement par les collectivités et les bénévoles.

Toute intervention coordonnée en cas de pollution marine serait incomplète sans le Fonds pour les engins fantômes, qui doit être rétabli. Une des initiatives de conservation les plus importantes jamais lancées au Canada, le Fonds pour les engins fantômes permettait d'assurer chaque année la gestion de jusqu'à 800 000 tonnes d'engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, qui comptent parmi les sources les plus mortelles de pollution par le plastique. Le travail est effectué par des organisations comme la Fondation Ocean Legacy, la Coastal Restoration Society, dans ma circonscription, la Surfrider Foundation Pacific Rim et de nombreux autres groupes. Le projet de loi dont nous sommes saisis renforcerait les normes en matière de responsabilité légale dans le domaine de la pollution marine, mais un fonds pluriannuel et permanent pour les engins fantômes axé sur la prévention et l'intervention rapide demeure essentiel pour assurer la propreté de nos côtes.

Cela m'amène à une autre pièce du casse-tête de la prévention que le projet de loi C-244 vise à résoudre, mais qu'il ne permettrait pas de résoudre entièrement. Que fait-on des bâtiments en fin de vie? Si nous voulons vraiment éviter que les bâtiments abandonnés posent des risques de pollution, le Canada doit se doter d'un système pour que nous puissions recycler les navires de manière responsable ici même, dans ce pays. Trop de bâtiments canadiens sont vendus, exportés vers des pays où les normes sont moins strictes ou laissés à l'abandon dans nos eaux jusqu'à ce qu'ils deviennent des déchets dangereux. C'est de la négligence environnementale qui engendre des pertes économiques. Nous perdons des emplois et des matériaux, et ce sont nos collectivités qui sont aux prises avec la pollution.

Les bâtiments canadiens devraient être recyclés ici, au Canada, selon des normes rigoureuses en matière d'environnement et de travail. Pour cela, il faut des infrastructures nationales de recyclage des navires, des lignes directrices fédérales claires, ainsi que des investissements dans les installations et la formation afin que les bâtiments puissent être démantelés de manière sûre et responsable. Il ne s'agit pas seulement d'un impératif environnemental, mais aussi d'un débouché économique qui permet à la fois de créer de bons emplois au sein des collectivités côtières et de prévenir la pollution.

À Port Alberni, dans ma circonscription, je travaille avec un groupe de leadership sur le recyclage des navires qui, de concert avec des administrations locales, des syndicats, des organisations environnementales, des acteurs de l'industrie et des partenaires autochtones, a élaboré un modèle de recyclage responsable des navires. L'approche de ce groupe est orientée notamment par un principe fondamental selon lequel le recyclage des navires doit s'appuyer sur le leadership, le pouvoir décisionnel et le consentement des Autochtones. Le processus de recyclage responsable des navires ne peut pas être imposé aux collectivités; il doit être mis en œuvre en collaboration avec les nations autochtones en tant que partenaires à part entière, avec la participation de leurs dirigeants et selon une approche qui prévoit de véritables pouvoirs décisionnels et qui repose sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. C'est la norme que le Canada devrait appliquer à tout cadre national de recyclage des navires.

Le projet de loi C-244 renforcerait la reddition de comptes lorsque des bâtiments sont abandonnés ou qu'ils causent de la pollution. C'est nécessaire. Cependant, si nous voulons juguler le problème à la source, nous devons également élaborer des solutions de fin de vie qui font de l'élimination responsable la solution simple et abordable pour les propriétaires de bâtiments.

Le Parlement devrait appuyer le projet de loi C-244. Il éliminerait des échappatoires et renforcerait la prévention, mais le gouvernement doit agir en ce qui concerne les déversements de conteneurs et les débris marins, en plus de mettre en œuvre les recommandations du Bureau de la sécurité des transports et d'investir dans la capacité de recyclage des navires canadiens selon des normes fédérales strictes. Si nous ne faisons pas tout le travail, nous continuerons à payer plus cher pour nettoyer la pollution après coup au lieu de la prévenir à la source. Or, les collectivités côtières méritent mieux.

• (1320)

Encore une fois, je tiens à remercier mon collègue le député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country d'avoir présenté ce projet de loi. J'ai hâte de travailler avec lui sur ces préoccupations et solutions supplémentaires, qu'il s'agisse des débris marins, des déversements de conteneurs ou du renforcement, de manière responsable, de la capacité de recyclage des navires ici, au Canada. Les néo-démocrates appuieront ce projet de loi et continueront de faire pression sur le gouvernement pour qu'il protège pleinement les côtes, les collectivités et les eaux dont nous dépendons.

Le vice-président adjoint (John Nater): J'invite maintenant le député de Victoria à poursuivre ses observations.

Will Greaves: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de continuer.

Je tiens tout d'abord à exprimer la gratitude et la reconnaissance de tous les gens de ma collectivité envers les peuples de langue lekwungen du sud de l'île de Vancouver, les nations Songhees, Esquimalt et WSÁNEĆ, qui gardent et protègent les terres où nous vivons et les eaux qui les baignent depuis des temps immémoriaux. De ce fait, ces peuples et nations constituent un exemple à suivre pour les gouvernements et la population.

Le projet de loi à l'étude propose des modifications importantes à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement afin qu'aucune personne ni aucun navire ne puisse « permettre à quiconque de procéder à l'immersion » de substances dans nos eaux. Il s'agit d'une gestion proactive. Ainsi, la négligence ne pourra plus être un moyen de défense à employer devant les tribunaux pour ne pas être tenu responsable de la pollution des écosystèmes marins.

La mer des Salish, qui entoure ma région et ma circonscription, est un écosystème complexe qui abrite des espèces telles que l'épaulard résident du sud et le saumon quinnat. Les polluants introduits dans nos cours d'eau menacent ces espèces, et nous avons le devoir d'agir.

Le projet de loi sur la lutte contre la pollution des côtes propose une mesure préventive pleine de bon sens. Il protégerait notre économie bleue, permettrait d'économiser des millions de dollars en coûts de récupération à l'avenir et serait une façon d'honorer notre engagement à préserver la santé, la beauté et l'accessibilité de la côte de la Colombie-Britannique et de toutes les côtes du Canada pour tout le monde.

Je remercie sincèrement mon collègue le député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country d'avoir présenté ce projet de loi et j'exhorte tous les députés à appuyer cette importante mesure législative visant à assurer la propreté des côtes canadiennes, à tenir les propriétaires responsables de leurs actes et à assurer la vitalité des océans.

● (1325)

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-244, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) et la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux.

Je tiens à remercier le parrain du projet de loi d'avoir soulevé une question que les collectivités côtières et riveraines de partout au Canada soulèvent depuis des années. Il est certainement sur la bonne voie. Il s'agit d'un énorme problème partout au Canada et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique, que je représente, ainsi que dans les magnifiques lacs, comme le lac Okanagan, où des bateaux abandonnés créent une sorte de chaos environnemental.

Les bateaux délaissés et abandonnés constituent une menace grave et croissante pour les écosystèmes, les pêches, les habitats aquatiques et les Canadiens qui en dépendent. Ces bateaux polluent les eaux, mettent en danger la vie marine, bloquent les voies de navigation et présentent des risques réels pour la sécurité des travailleurs, des premiers intervenants et des collectivités entières, en plus de nuire au tourisme.

Les conservateurs croient en la protection des cours d'eau canadiens et en la conservation des milieux marins. Nous croyons que le gouvernement a la responsabilité de veiller à ce que les règles visant à protéger les océans et les lacs soient réellement appliquées. Lorsque des bateaux naviguent dans les eaux canadiennes, qu'ils soient locaux, commerciaux ou étrangers, ils doivent respecter des normes strictes qui assurent la sécurité des Canadiens et protègent l'environnement.

Laisser des bateaux abandonnés se détériorer en polluant nos littoraux et nos magnifiques lacs n'est pas une option acceptable. Dans ma circonscription et dans la vallée de l'Okanagan, nous l'avons constaté très souvent. Des bateaux qui avaient coulé près des quais sont restés là pendant des années à déverser du carburant parce que personne ne pouvait déterminer qui en était le propriétaire ou le responsable. Dans de nombreux cas, les autorités locales doivent gérer les risques environnementaux et sécuritaires que représentent ces bateaux sans disposer des ressources ou des pouvoirs nécessaires pour agir.

Pour les petites municipalités, qu'elles soient au bord de la mer ou d'un lac, la facture peut être accablante. Elles sont souvent obligées de choisir entre laisser les épaves polluantes là où elles se trouvent ou réaffecter leurs fonds déjà limités, qui sont censés servir à financer le logement, les infrastructures ou les services essentiels, pour régler un problème qui n'aurait jamais dû exister.

Les libéraux, qui sont au pouvoir depuis bientôt 10 ans, ont choisi de dépenser davantage et d'alourdir le fardeau administratif, sans grand résultat. Le Plan de protection des océans en est un exemple: plus de 300 millions de dollars ont été affectés à l'enlèvement des épaves. Depuis 2016, cet argent a permis de retirer de l'eau seulement 791 épaves, ce qui représente un coût moyen de plus de 379 000 \$ par épave.

Affaires émanant des députés

Pendant ce temps, 1 355 bâtiments délabrés figurent toujours sur la liste de la Garde côtière canadienne. À ce rythme-là, les contribuables pourraient devoir payer plus de 1 demi-milliard de dollars rien que pour rattraper le retard accumulé. Nous n'en avons pas pour notre argent. Ce n'est pas une politique environnementale efficace et encore moins une gestion responsable des fonds publics.

Le problème, ce n'est pas qu'il n'y a pas de loi, mais qu'elle n'est pas appliquée, sans parler de la coordination insuffisante et de l'absence de reddition de comptes. Les témoignages entendus au Comité permanent des pêches et des océans, y compris ceux de représentants du gouvernement, ont mis en lumière le manque de concertation efficace entre les ministères fédéraux. Même des tâches de base, comme l'application du Règlement sur les bouées privées, sont passées entre les mailles du filet lors de leur transfert d'un ministère à un autre. Les défaillances bureaucratiques retardent les évaluations et l'enlèvement des bâtiments. Pendant ce temps, année après année, des collectivités attendent en vain que quelque chose se passe. Les pouvoirs municipaux veulent que les choses bougent, y compris des municipalités de ma circonscription, qui le réclament depuis des années, mais Ottawa continue de leur tourner le dos.

Le système d'immatriculation des bâtiments constitue lui-même un autre échec majeur. Sans dossiers de propriété fiables, il est impossible de faire respecter la loi. Les navires sont vendus et revendus à répétition, souvent sans que les changements de propriétaire soient adéquatement consignés. Lorsqu'un bâtiment est abandonné ou qu'il devient dangereux, personne n'est en mesure de déterminer le responsable. Ce sont alors les contribuables qui paient, pas le pollueur. Le hic, c'est que le projet de loi C-244 cherche à corriger la situation sans s'attaquer à l'origine du problème.

● (1330)

L'article 3 propose d'interdire le transfert de propriété si le vendeur sait que l'acheteur n'a pas l'intention ou n'est pas en mesure, notamment en raison d'un manque de ressources, d'entretenir correctement le bâtiment, ou s'il ne s'en soucie pas. Or, ce serait impossible à savoir.

Même si l'intention est de prévenir la pollution, le libellé est vague et soulève de sérieuses préoccupations. Comment un vendeur peut-il déterminer l'intention ou la capacité financière d'un acheteur? Les vendeurs sont-ils censés exiger des états financiers, mener des entretiens ou prédire le comportement futur? Que se passe-t-il dans le cas des enchères en ligne, qui sont de plus en plus courantes? Qu'en est-il des ventes transfrontalières? Pendant combien de temps après la vente le vendeur demeurerait-il responsable du bateau?

Ces questions sans réponse créent une incertitude juridique et risquent de pénaliser les Canadiens qui agissent de bonne foi. Au lieu d'apporter plus de clarté, cette modification risque de créer de la confusion, d'entraîner des litiges et d'avoir des conséquences imprévues, d'autant plus que les règlements existants ne sont déjà pas appliqués.

Affaires émanant des députés

Malheureusement, les Canadiens abandonnent maintenant leurs bateaux simplement parce qu'ils n'ont pas les moyens de les réparer, de les amarrer ou d'en disposer. Plus inquiétant encore, de nombreux Canadiens sont contraints de vivre à bord de vieux bateaux non sécuritaires parce qu'ils n'ont nulle part où aller. Nous constatons cette situation régulièrement sur le lac Okanagan et dans toute la région intérieure. Des bateaux sont désormais utilisés comme logements de fortune, mais ils n'ont jamais été conçus pour être habités. Beaucoup d'entre eux ne disposent pas d'installations sanitaires ou d'élimination des déchets adéquates, ce qui représente de sérieux risques de pollution. D'autres présentent des risques d'incendie ou des risques pour la sécurité, sans parler des problèmes liés à des activités criminelles.

Une crise du logement s'est désormais propagée à nos cours d'eau, transformant une crise sociale en crise environnementale. Ce n'est pas une politique humanitaire. C'est le résultat d'années de mauvaise gestion fédérale.

Les conservateurs croient qu'il faut prendre soin de nos eaux et des gens qui en dépendent. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que le principe du pollueur-payeur puisse être appliqué. Il faut corriger le système d'immatriculation des bâtiments afin que la propriété soit claire et que la reddition de comptes soit réelle. Pour ce faire, il faut assurer la coordination entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales et les Premières Nations, au lieu d'inonder les collectivités de formalités administratives.

J'attends avec impatience les amendements qui seront proposés à ce projet de loi, car il porte sur une question extrêmement importante. Les conservateurs sont prêts à travailler à l'élaboration de solutions pratiques, responsables et axées sur les résultats, des solutions qui protégeraient vraiment nos côtes, nos lacs et notre environnement pour les générations à venir.

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country a la parole pour exercer son droit de réplique.

Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.): Monsieur le Président, avant de commencer, je tiens à mentionner le profond sentiment de perte que ressent la communauté de Tumbler Ridge. Tous les députés partagent la peine des familles en deuil. Nos pensées vont aux élèves, aux membres du personnel et aux premiers intervenants qui portent le poids de cette tragédie inconcevable. Des moments comme celui-ci nous rappellent que, dans le chagrin, notre nation est unie. Les victimes resteront dans le cœur des Canadiens, non seulement aujourd'hui et dans les années à venir, mais à jamais.

Je tiens à remercier tous les députés qui ont participé au débat sur le projet de loi C-244, Loi sur la lutte contre la pollution des côtes, de leur leadership à l'échelon local et d'avoir livré le récit de faits trop familiers, qu'on me rapporte également dans ma circonscription.

Ce projet de loi repose sur un principe simple. Le milieu marin du Canada n'est pas un dépotoir, et les collectivités côtières ne devraient pas avoir à assumer le coût de la pollution que d'autres créent. Dans les régions côtières de tout le pays, les habitants sont directement confrontés à des répercussions: des bâtiments abandonnés et désertés laissent échapper du carburant dans les ports, des infrastructures maritimes qui se détériorent deviennent une source de pollution par le plastique et rejettent des toxines dans des écosystèmes fragiles. Ces questions ne sont pas abstraites. Elles ont une incidence sur la sécurité de la navigation, les économies locales, la

sécurité alimentaire des Autochtones et l'état des océans et des voies navigables.

Le projet de loi C-244 propose deux solutions pratiques pour résoudre ces problèmes. Premièrement, il modifie la Loi canadienne sur la protection de l'environnement afin de préciser que l'immersion en mer constitue une infraction de responsabilité stricte. En raison de la façon dont cette loi a été interprétée jusqu'à présent, la responsabilité se limite aux cas où la partie poursuivante peut prouver que l'immersion était intentionnelle. Cette interprétation laisse une échappatoire troublante qui permet de ne pas s'attaquer à la pollution causée par des comportements irresponsables ou négligents. La Loi sur la lutte contre la pollution des côtes permet de combler cette lacune.

Deuxièmement, le projet de loi renforce la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux en s'attaquant à une tactique bien connue. Trop souvent, les propriétaires esquivent leurs responsabilités en matière d'élimination en transférant la propriété d'un navire en fin de vie, généralement pour une somme modique, à une personne qui, ces propriétaires en sont conscients, ne peut pas l'éliminer adéquatement. C'est ainsi que des bâtiments deviennent des dangers dans les voies navigables.

Certains députés ont soulevé des questions légitimes et importantes sur la façon dont ces mesures fonctionneraient en pratique, et je tiens à y répondre directement.

L'une de ces questions portait sur la responsabilité du vendeur. Soyons clairs: le projet de loi ne vise pas à punir les vendeurs de bonne foi ou les Canadiens ordinaires qui effectuent des transactions responsables. La portée du projet de loi est limitée. La responsabilité augmente seulement lorsque la propriété d'un bâtiment est transférée sciemment ou sans qu'on se soucie des conséquences à une personne qui n'a pas la capacité ou qui n'a pas l'intention de le gérer de manière responsable.

Dans le même ordre d'idées, il y a la question de l'évaluation, par le vendeur, de l'aptitude d'un acheteur. Ce projet de loi n'exige pas de mesures intrusives comme des entrevues, des vérifications de crédit ou des enquêtes financières. Il exige des précautions raisonnables, et non une garantie du comportement futur d'un propriétaire. L'objectif est de créer des attentes claires et pratiques qui ne sont pas lourdes pour les vendeurs de bonne foi tout en décourageant les transferts de mauvaise foi afin d'éviter les coûts d'élimination. Je tiens à souligner que ces questions ont été soulevées par les députés de Bruce—Grey—Owen Sound et de Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest.

Des députés ont également soulevé des questions sur l'application de la loi et le suivi de la propriété. Nous avons de bonnes nouvelles. Depuis le début de ce débat, Transports Canada a annoncé la modernisation du système de délivrance de permis d'embarcation de plaisance par la mise en place d'une durée de validité des permis de cinq ans, de frais minimes pour les demandes et les renouvellements, et de l'obligation pour les propriétaires de mettre à jour leurs coordonnées dans un délai de 30 jours après tout changement. Cependant, la responsabilité de déclarer les transferts incombe toujours à l'acheteur. C'est une vulnérabilité qui a été abordée par un certain nombre de députés, y compris le député de Kamloops—Shuswap—Central Rockies, et il faut y remédier.

Bien que ces modifications au système de délivrance de permis pour embarcations de plaisance constituent un pas dans la bonne direction, il faut prévoir une source de financement suffisante et durable pour pouvoir gérer les navires dont nous ne pouvons pas identifier les propriétaires. À cet effet, le temps est venu de mettre en place un fonds d'assainissement des bâtiments. En imposant de légers frais aux usagers, ce mécanisme pourrait financer le retrait et l'élimination appropriés des navires abandonnés ou qui ne sont plus à flot. Je tiens simplement à souligner que le député de Courtenay—Alberni a mentionné qu'il s'agit d'un besoin. J'ai hâte de travailler avec lui.

[Français]

Il y a aussi le député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères. En effet, ces bateaux ne devraient jamais être dans ces espaces pendant cinq ans ou plus.

[Traduction]

Enfin, le député de Skeena—Bulkley Valley a soulevé une préoccupation au sujet du libellé de la nouvelle infraction de responsabilité stricte. Je veux simplement confirmer que celle-ci ne vise pas les gens qui respectent la réglementation relative à l'immersion en mer. L'infraction consisterait à avoir commis l'immersion en mer en raison de ses actes ou de ses omissions sans les autorisations requises.

J'aimerais aussi préciser que tous les projets de loi s'améliorent avec un examen approprié. Si ce projet de loi est renvoyé au comité, les députés auront l'occasion d'entendre des experts, d'approfondir leur réflexion sur chaque disposition et de proposer des amende-

Affaires émanant des députés

ments, comme ils le jugent bon, par exemple ajouter des points pour clarifier certaines des mesures prévues dans le projet de loi.

Cela dit, je sais que tous les députés reconnaissent l'existence de ce problème. J'exhorte tous les députés à appuyer le renvoi de ce projet de loi à la prochaine étape, c'est-à-dire l'étude en comité.

● (1335)

Le vice-président adjoint (John Nater): Le vote porte sur la motion.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

● (1340)

Patrick Weiler: Monsieur le Président, je demande un vote par appel nominal.

Le vice-président adjoint (John Nater): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 25 février, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

Avant de lever la séance, je souhaite à tous une très joyeuse Saint-Valentin et un bon jour de la Famille la semaine prochaine, alors que nous retournons dans nos circonscriptions pour servir nos concitoyens.

Comme il est 13 h 40, la Chambre s'ajourne au lundi 23 février, à 11 heures, conformément aux articles 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 40.)

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 13 février 2026

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi sur les mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine	
Projet de loi C-14. Étape du rapport.....	5789
Décision de la présidence	
Le vice-président adjoint (John Nater).....	5789
Motions d'amendement	
May.....	5789
Motions n ^{os} 2 à 9.....	5789
Sahota.....	5789
Lewis (Haldimand—Norfolk).....	5790
Lamoureux.....	5791
Rowe.....	5791
Lamoureux.....	5793
Lewis (Haldimand—Norfolk).....	5793
Normandin.....	5793
Leslie.....	5793
Normandin.....	5794
Ramsay.....	5795
Ruff.....	5795
DeBellefeuille.....	5796
Idlout.....	5796
Sahota.....	5797
McCauley.....	5797

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Gulshan Nanji	
Chi.....	5798
Le jour de l'indépendance du Kosovo	
Seeback.....	5798
Les femmes et les filles en science	
Bardeesy.....	5798
Chrysalis	
Morin.....	5798
La Journée mondiale contre le cancer	
Fortier.....	5798
Le coût de la vie	
Holman.....	5799
Le secteur sans but lucratif	
Louis.....	5799
Hearst	
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk).....	5799
La Saint-Valentin	
DeBellefeuille.....	5799
Le développement international	
Naqvi.....	5800
Les Jeux olympiques d'hiver	
Gunn.....	5800

Des hommages dans Thérèse-De Blainville	
Chenette.....	5800
Le logement	
Melillo.....	5800
La Semaine scout 2026	
Ramsay.....	5800
L'industrie automobile	
Cooper.....	5801
La sécurité publique	
Lamoureux.....	5801

QUESTIONS ORALES

Le logement	
Brassard.....	5801
McKelvie.....	5801
Brassard.....	5801
Fragiskatos.....	5801
Barrett.....	5801
McKelvie.....	5802
Barrett.....	5802
McKelvie.....	5802
Hardy.....	5802
Chatel.....	5802
Hardy.....	5802
Romanado.....	5802
Les pensions	
Normandin.....	5802
Church.....	5803
Normandin.....	5803
Church.....	5803
DeBellefeuille.....	5803
Church.....	5803
Le logement	
Mantle.....	5803
Naqvi.....	5803
Mantle.....	5803
Myles.....	5804
Holman.....	5804
Fragiskatos.....	5804
Holman.....	5804
Sudds.....	5804
Konanz.....	5804
Grant.....	5804
Rempel Garner.....	5804
Olszewski.....	5804
L'emploi	
Rempel Garner.....	5805
Olszewski.....	5805
Les transports	
Barsalou-Duval.....	5805
Sudds.....	5805

Barsalou-Duval	5805	L'assurance-médicaments	
Sudds	5805	Johns	5811
Le commerce international		Chi	5811
Leslie	5805	Les affaires autochtones	
Chatel	5805	Idlout	5811
Leslie	5806	Battiste	5811
Chatel	5806	Les délibérations sur le projet de loi C-15	
Bexte	5806	MacKinnon	5811
Naqvi	5806	Motion	5811
Kram	5806	Adoption de la motion	5811
Chatel	5806		
Morin	5806		
Naqvi	5806		
Les familles, les enfants et le développement social		AFFAIRES COURANTES	
Fanjoy	5807	Le commerce international	
Church	5807	Naqvi	5812
L'emploi		Les comités de la Chambre	
Seeback	5807	Langues officielles	
Church	5807	Baker	5812
Seeback	5807	Affaire émanant du gouvernement n° 5 — Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir	
Church	5807	Lamoureux	5812
Gunn	5807	Motion	5812
Fragiskatos	5808	Adoption de la motion	5812
Gunn	5808	Les travaux de la Chambre	
Bardeesy	5808	MacKinnon	5812
L'économie		Motion	5812
Bailey	5808	Adoption de la motion	5812
Sahota	5808	Pétitions	
Le logement		La responsabilité gouvernementale	
Deltell	5808	Majumdar	5812
Rocheffort	5808	Mantle	5812
Deltell	5808	McCauley	5813
Chenette	5809	Les infrastructures d'alimentation à quai	
Les pensions		Johns	5813
Lefebvre	5809	La reddition de comptes par le gouvernement	
Church	5809	Cobena	5813
Lefebvre	5809	La liberté de religion	
Church	5809	Lewis (Haldimand—Norfolk)	5813
L'économie		Le cancer du cerveau	
Mingarelli	5809	Cooper	5813
Fragiskatos	5809	La responsabilité gouvernementale	
L'industrie		Kelly	5813
McLean (Calgary-Centre)	5809	La liberté de religion	
Bardeesy	5809	Duncan	5814
McLean (Calgary-Centre)	5810	Questions au Feuilleton	
Fragiskatos	5810	Lamoureux	5814
Le travail		ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT	
McCauley	5810	Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine	
McKelvie	5810	Projet de loi C-14. Étape du rapport	5814
La justice		Leslie	5814
St-Pierre	5810	Cooper	5816
Lattanzio	5810		
Les sciences et l'innovation			
Généreux	5810		
Bardeesy	5811		

Sahota	5816
Idlout	5816
Rejet des motions n ^{os} 2 à 9	5817
Sahota (au nom du ministre de la Justice)	5817
Motion d'adoption	5817
Adoption de la motion	5817
Projet de loi C-14. Troisième lecture	5817

Recours au Règlement

Les similarités entre les projets de loi C-2 et C-12

Barrett	5817
---------------	------

Loi sur les mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine

Projet de loi C-14. Troisième lecture	5818
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	5818

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur la lutte contre la pollution des côtes

Projet de loi C-244. Deuxième lecture	5819
Barsalou-Duval	5819
Greaves	5820
Ruff	5821
Johns	5822
Konanz	5825
Weiler	5826
Report du vote sur la motion	5827

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>